

Transport en commun : la menace de grève se précisera ou sera écartée aujourd'hui

par Jean FRANCOEUR

C'est aujourd'hui que se précisera la menace de grève qui aurait pour effet de paralyser le transport en commun de la ville de Montréal ainsi que d'une bonne partie de la province, alors que l'on connaît les résultats d'un référendum, tenu hier et cette nuit, chez les membres de deux syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux.

L'arrêt de travail toucherait d'une part les employés de la Commission du transport de Montréal (CTM) qui desservent une grande partie de l'île de Montréal, ainsi que ceux de la Compagnie de transport provincial (CTP) qui assure le transport en commun entre Montréal et plusieurs autres villes de la province, de Hull à Québec.

Les parties continuent cependant de se retrouver à la table des négociations et tout espoir d'un règlement n'est pas encore écarté.

Dans le cas de la CTM, la grève pourrait débuter mardi 8 juin. Un avis en ce sens a été envoyé par le syndicat au mi-

nistre du travail en conformité avec une disposition du nouveau code du travail.

A la CTP l'arrêt de travail est prévu pour le 12. Lundi, mardi et mercredi, les trois groupes que compose le Syndicat des employés du transport de Montréal (CTM) ont rejeté les dernières offres patronales et demandé en assemblée générale, la tenue d'un référendum chez tous les membres.

Ce référendum a débuté à minuit hier soir. Une quinzaine de boîtes de scrutin ont été disposées aux endroits les plus commodes dans chacune des huit divisions de la commission, sous la surveillance de scrutateurs et de délégués syndicaux.

Toute la nuit durant, ainsi qu'au cours de la matinée, tous les employés de la CTM ont pu ou pourront déposer leur bulletin. Le dépouillement des votes se fera à quatre heures cet après-midi. C'est alors que l'on connaîtra la décision des syndiqués.

A la Compagnie de transport provincial, le vote de grève est une opération encore plus complexe, étant donné que les

membres du syndicat sont répartis dans une quinzaine de villes de la province.

Le scrutin a débuté hier avant-midi et s'est poursuivi jusqu'en soirée. Ce n'est que très tard hier soir que le résultat devait être connu. A en juger par le climat qui régnait chez les membres de ce dernier groupe, un vote affirmatif écartant ne semblait faire aucun doute.

Tout ce branle-bas ne signifie pas pour autant que la double grève éclatera aux jours prévus, ni que le public montréalais et québécois sera privé dès la semaine prochaine de leurs principaux moyens de transport en commun.

Il n'y a pas eu rupture entre les parties. De part et d'autre on s'emploie à trouver une solution au différend.

Hier, dans le cas de la CTM, des représentants de la Commission et ceux du syndicat ont discuté au cours de deux séances tenues en présence d'un conciliateur désigné par le ministre du travail. Les parties devaient se retrouver ce matin à la table des négociations.

L'ENJEU DU CONFLIT

Dans les deux cas le litige porte sur les salaires et les conditions de travail.

A la Commission de transport provincial, la convention est expirée depuis le 12 mai 1964. Les employés avaient alors quitté les rangs de la Fraternité canadienne des cheminots et employés de transport (CTC) après avoir signifié leur préférence pour la CSN lors d'un vote de représentation syndicale. Il en est allé de même chez les employés de la Compagnie de transport provincial.

Les chauffeurs de la CTM, qui reçoivent actuellement un salaire horaire de \$2.12 l'heure, estiment qu'ils sont mal payés comparativement aux autres employés des services municipaux notamment les policiers et pompiers.

La Commission a offert une augmentation de 12 cents l'heure pour chacune des trois années d'un contrat qui débuterait le 12 juillet prochain. Cette offre correspond à la dernière demande syndicale.

Les parties cependant ne s'entendent pas sur le montant de la rétroactivité devant compenser le manque à gagner des employés au cours de la période déjà écoulée depuis l'expiration du dernier contrat.

Le syndicat demande, en guise de paiement rétroactif, une augmentation de 44 p.c. sur le salaire horaire applicable à compter du 12 juillet dernier. La dernière offre de la CTM, qui a été rejetée par les syndiqués, accordait une augmentation de 5.6 p.c.

La dispute, chez les chauffeurs d'autobus de la CTM, porte aussi sur la durée de la semaine de travail. Bien qu'ils ne soient payés que pour une journée de huit heures, les chauffeurs soutiennent qu'ils sont souvent obligés de demeurer à la disposition de la compagnie aux heures de pointe; ce qui, disent-ils, allonge leur journée jusqu'à 10 et parfois 14 heures.

Les parties n'ont pas réussi à trouver une solution à ce problème épineux.

Les mécaniciens de la CTM se plaignent de leur côté, en plus du bas niveau de leurs salaires, des conditions inacceptables, notamment ce qui regarde l'aération des garages et le rythme de travail qui leur est imposé.

CHAUFFEURS DE LA CTP

Les griefs des chauffeurs de la Compagnie de transport provincial sont identiques à ceux de leurs confrères de Montréal.

Ils demandent la semaine de 48 heures au lieu de 60 ou 75 heures comme c'est le cas actuellement, disent-ils, étant donné qu'ils doivent demeurer à la disposition de la compagnie pour des assignations obligatoires.

Les demandes syndicales au chapitre des salaires sont les suivantes chez ce groupe : un taux de base de \$85 par semaine, auquel s'ajoutera cinq cents et demi pour chaque mille par-couru. Le tarif actuel est de \$11. par jour, plus cinq cents le mille.

Un Américain se prépare à "marcher" dans le ciel

CAP KENNEDY — Tout

était paré hier soir pour que soit tentée ce matin à 10 heures (heure d'été) la plus grande aventure spatiale américaine de l'histoire qui comportera près de 98 heures de vol, la sortie d'un astronaute dans le cosmos et une double tentative de "rendez-vous" dans l'espace entre la cabine "Geminii-4" et sa fusée porteuse. (Les télespectateurs pourront assister à l'événement grâce aux deux chaînes de Radio-Canada. Une émission spéciale débutera à 9h.30 (heure de Montréal).

James McDivitt et Edward White qui, côte à côte, vont être catapultés dans l'espace par la puissante fusée "Titan" étaient dans une forme physique excellente. Leur moral est particulièrement élevé. Ils attendaient impatiemment le moment où vers 11h.30 (heure de Montréal) Ed White tentera de répéter le récent exploit d'un astronaute soviétique en sortant dans l'espace. Mais, simultanément, le chef pilote McDivitt procédera à l'opération de "rendez-vous" entre son vaisseau cosmique et le second étage de la fusée Titan qui suivra à ce moment une orbite exactement parallèle à la sienne. Lié à "Geminii" par un filin de 25 pieds de long, White effectuera grâce à son pistolet directionnel une véritable "marche céleste" en direction de ce second étage.

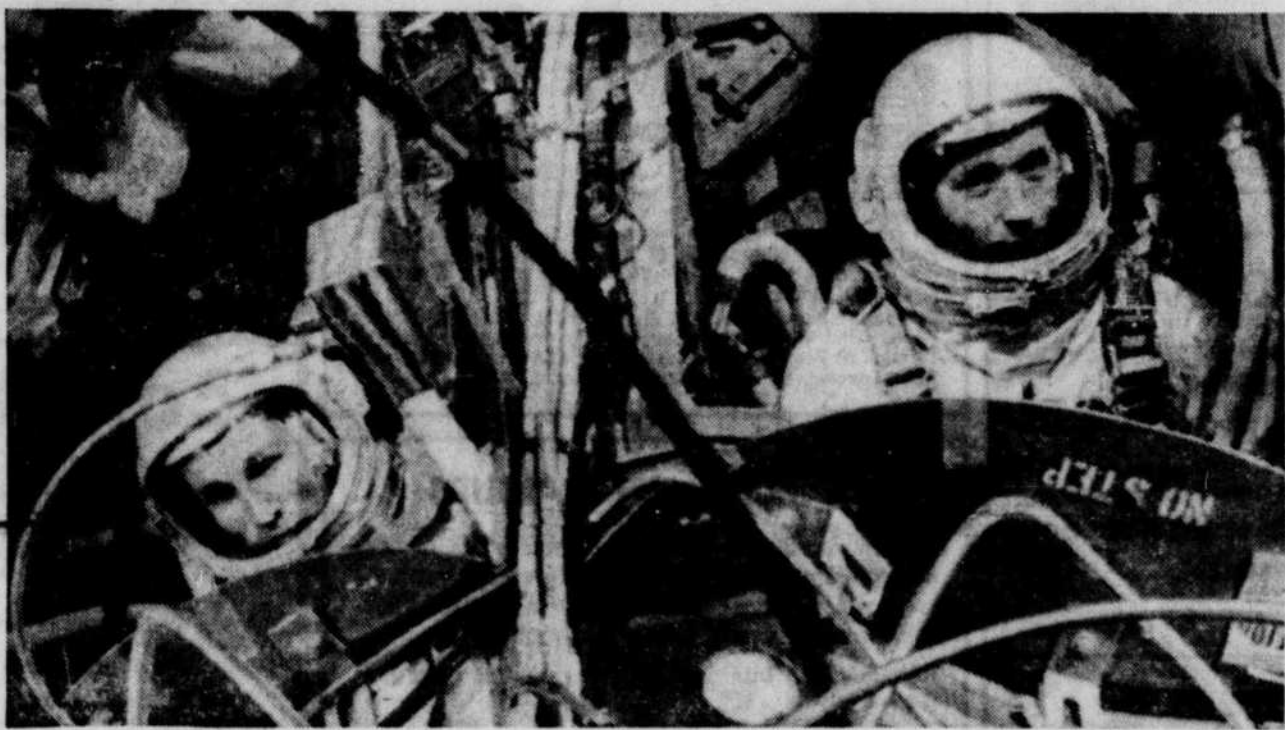
L'astronaute décidera alors s'il peut aller jusqu'à toucher sans danger ce dernier élément de la fusée porteuse avant de regagner dix minutes plus tard sa place dans la cabine spatiale.

Le compte à rebours a débuté hier soir à 16 heures (heure de Montréal) et durera jusqu'au moment du lancement prévu pour 10 heures ce matin. La nuit dernière, vers 11 heures, on devait commencer à remplir de carburant les réservoirs de la fusée porteuse. La décision de "sortie" humaine dans le cosmos sera prise environ une heure vingt minutes avant le lancement alors que "Geminii-4" survolera la région des îles Hawaï à la fin de sa première orbite. Cette décision sera fondée à la fois sur les avis du chef du service médical à terre, sur l'opinion du premier intéressé Ed White et celle du chef de mission M. Chris Kraft qui dirigera la vol du centre de contrôle de la NASA.

Dix minutes plus tard, alors que le vaisseau spatial survolera la région des îles Hawaï et entamera sa seconde orbite, White, si tout va bien, flottera dans l'espace où il pourra diriger lui-même ses évolutions grâce à son pistolet directionnel.

Puis l'astronaute regagnera la cabine où la pressurisation sera rétablie. Trois heures plus tard, à la fin de la troisième orbite, une nouvelle tentative de "rendez-vous" aura lieu.

Voir page 8: Vol spatial



Les astronautes James McDivitt (à gauche) et Ed White auront l'honneur d'être les premiers acteurs du "rendez-vous" Gemini, prélude aux voyages dans la lune. White, de plus, tentera d'être le deuxième homme à "marcher" dans l'espace. (Téléphoto UPI)

Un débat CECM-PSBGM sur la taxe scolaire à Québec aujourd'hui : \$4,700,000 sont en jeu

par Jules LeBLANC

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et le Protestant School Board of Greater Montréal (PSBGM) s'affrontent de nouveau aujourd'hui devant le Comité des bills privés de l'Assemblée législative au sujet du partage des revenus provenant de la taxe des neutres dans la métropole, revenus qui ont totalisé \$55.6 millions en 1964-65 et qui seront vraisemblablement de l'ordre de \$80 millions l'an prochain. Un principe important, une somme de \$4 millions et une promesse gouvernementale sont en jeu.

Il s'agit tout simplement d'assurer un mode de partage des revenus provenant de la taxe scolaire qui est imposée aux compagnies et aux propriétaires neutres (non catholiques non protestants) de l'île de Montréal. Alors que certains préconisent une décon-fessionnalisation de la taxe scolaire et que d'autres réclament que les biens fonciers ne servent plus de base unique pour la taxe scolaire, on peut s'étonner qu'il soit uniquement question d'améliorer le régime actuel de financement de l'éducation à Montréal. C'est que

les Commissions Bélanger (fiscalité) et Parent (enseignement), qui doivent préconiser

des solutions au problème du financement de l'éducation au Québec, n'ont pas encore re-

L'historique d'un débat

Dans une lettre qu'il a fait parvenir le 28 mai au président du Protestant School Board of Greater Montréal, M. John P. Rowat, le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Marc Jarry, évoque les grandes lignes de l'histoire du partage de la taxe des neutres entre les deux commissions scolaires catholique et protestante de Montréal, depuis la création de ces deux organismes en 1846 et l'établissement du premier mode de partage de cette taxe. Il en conclut que depuis 1869, soit depuis 96 ans, presque toutes les modifications qui ont été apportées au régime initial de 1846 ont défavorisé les catholiques de la métropole et favorisé les protestants. Voici ce tour d'horizon :

● 1846: "Les sommes consacrées à l'éducation dans la cité de Montréal, sommes provenant en parts égales du gouvernement et de la cité de Montréal, étaient réparties entre les deux commissions scolaires selon la proportion de la population catholique et protestante. C'était une distribution acceptable, même s'il eût été préférable de faire la répartition d'après le nombre des enfants (inscrits dans les écoles, correction qui n'a été apportée qu'en 1963).

"C'était également établir un principe fondamental selon lequel chacun étant citoyen d'une même ville devait avoir les mêmes avantages (au point de vue éducation) que son voisin, sans que son état de fortune soit la mesure de sa formation intellectuelle. Ce régime a existé jusqu'en 1869. Si vous voulez remonter à la tradition, c'est à ce régime de 1846 qu'il faut remonter."

● 1869: Première "modification capitale" du régime initial et elle se fait "à l'encontre des intérêts des catholiques". Constatant que, proportionnellement à son nombre de membres, elle a des investissements dans la propriété foncière plus importants que ceux des catholiques, la communauté protestante demande et obtient de la législature la création des listes catholique, pro-

testante et neutre qu'on connaît aujourd'hui. En un an, "les protestants ont alors quadruplé leurs revenus".

● 1903: Comme l'éducation des enfants juifs pose un problème aux protestants, une loi intègre les juifs de Montréal aux protestants pour fins scolaires: les juifs versent leur taxe à la commission protestante qui, en retour, éduque les enfants juifs. Cette loi existe encore pour tout le territoire de la CECM et d'Outremont.

mis leurs rapports respectifs au gouvernement et que celui-ci refusera, en conséquence, tout changement radical. En attendant, il faut recourir à des solutions temporaires.

Un principe important

Le principe en jeu est le suivant: à même l'ensemble de la taxe scolaire (la confessionnelle et la neutre), assurer à chaque commission scolaire de l'île un revenu égal par élève, et ce, quelles que soient sa confessionnalité et sa richesse (exprimée en termes de biens fonciers). Ce principe se concrétise au moyen d'une répartition des revenus entre commissions catholiques et protestantes, répartition qui tient compte de la richesse relative et des besoins de chaque organisme; les besoins sont exprimés en termes de nombre d'élèves pondéré inscrits dans les écoles, un élève valant plus ou moins qu'une unité selon le niveau où il est et le genre d'enseignement qu'il reçoit. (A noter: les trois commissions de l'extrémité nord-ouest de l'île ne sont pas en cause dans ce débat.)

La CECM a déjà présenté un projet de loi en ce sens en juillet dernier. Le principe de la péréquation a alors été accepté par toutes les parties en cause: le Parlement, le PSBGM et les commissions scolaires catholiques de l'île de Montréal. Son application intégrale a cependant été retardée d'un an: pour 1964-65, 20 p.c. des revenus de la taxe des neutres ont été assurés au PSBGM, ce qui — selon la CECM — lui a accordé près de \$2.4 millions de plus que ce qu'elle aurait eu si la péréquation avait été appliquée intégralement; les commissions scolaires catholiques ont été privées de cette somme et la CECM, à elle seule, a reçu près de \$1.9 millions de moins que ce qu'elle aurait dû recevoir.

Cette année, la CECM demande l'application intégrale de la péréquation. Elle a l'appui de l'Association des commissions scolaires catholiques du diocèse de Montréal; celle-ci présentera cependant quelques amendements.

Voir page 8: Un débat

Après l'île, la CTM gagne la rive sud

QUEBEC — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a autorisé hier la Commission de transport de Montréal à étendre ses activités à la rive-sud de la métropole. La semaine dernière, la CTM avait obtenu les pouvoirs d'étendre ses services dans toute municipalité de l'île de Montréal.

Hier, la CTM a été autorisée à exproprier les biens de la compagnie d'autobus Intercité ainsi que ceux de la compagnie Chamblay Transport; la première dessert Jacques-Cartier; la seconde dessert aussi cette ville, de même que St-Lambert, ville LaMoine, Greenfield Park, St-Hubert et Brookline.

C'est Me Roger Lacoste, représentant de la compagnie Chamblay Transport, qui a recommandé l'adoption de la mesure surprise, agréée par le comité, puis par l'Assemblée législative. Elle sera maintenant soumise au Conseil législatif.

M. Laporte, député de Chamblay, a dit que l'amendement concernant les compagnies de transport en commun de la rive-sud ne lui avait été soumis que le matin même, mais qu'il le considérait important. Il a souligné que la CTM devait intégrer dans son territoire des villes telles que Jacques-Cartier, St-Lambert et autres.

L'amendement prévoit que l'acquisition des compagnies, de gré à gré ou par expropriation, devra se faire sans compromettre leurs activités financières. En plus de disposer du bill de la Commission de transport de Montréal, le comité des bills privés a terminé hier l'étude de celui qui modifie la charte de la ville de Montréal. L'étude de ces deux projets de loi avait débuté la semaine dernière.

Le comité a décidé que tout accord prévoyant une contribution financière de la part d'une municipalité de la banlieue de la métropole ou s'étendra éventuellement le métro pourra être conclu au moyen d'un règlement adopté par chacun des conseils de villes intéressées. Ce règlement ne requerra ensuite que l'approbation du ministre des affaires municipales et de la Commission municipale du Québec.

Le Bill de Montréal accorde des augmentations de salaires substantielles au maire, membres de l'exécutif et conseillers municipaux.

Il donne des pouvoirs accrues au Service de santé de la ville en ce qui a trait à la vente des denrées à Montréal. Des dispositions disent également que les vendeurs de denrées devront être en mesure de fournir la liste de leurs fournisseurs.

Voir page 8: La CTM

Fulton refuse de discuter de la succession de Dief

OTTAWA — M. Davie Fulton est réapparu hier sur la scène politique fédérale, mais s'est montré réticent lorsqu'on lui a parlé de la direction du parti progressiste-conservateur, à laquelle il serait candidat.

Il a ajouté qu'il concentrerait ses efforts sur sa réélection aux Communes dans son ancien comté de Kamloops. A titre de chef du parti en Colombie-Britannique, M. Fulton dit qu'il cherche à obtenir qu'il soit prêt en vue des élections générales qui auront lieu à l'automne.

Dans son discours devant le cercle Confédération, M. Fulton a demandé au gouvernement fédéral d'aider à résoudre les problèmes municipaux, qui se posent maintenant à l'échelon du pays.

Les municipalités

Il n'est plus suffisant qu'Ot-tawa dise que les municipalités relèvent de l'autorité des provinces. Elles doivent faire face

Voir page 8: Fulton

L'URSS réclame un nouveau conseil de sécurité sur la situation à Saint-Domingue

NATIONS UNIES, N. Y. — On annonçait officiellement mercredi soir à l'ONU que l'Union soviétique avait demandé pour jeudi soir une réunion du Conseil de sécurité sur la situation en République dominicaine.

On précisait au siège de l'ONU que le président du Conseil de sécurité, M. J. C. De Beus (Pays-Bas) procéderait à des consultations sur la demande soviétique de convocation. Il n'était pas certain que la date demandée par l'URSS puisse être retenue et la réunion du conseil pourrait être finalement décidée pour vendredi.

D'autre part, une commission de trois membres, désignée par l'OEA, arrive ce matin à Saint-Domingue où elle tentera de "rétablir un climat propice au retour à une situation démocratique". Les "caamanistes" refusent la solution "imbertiste" pour des élections. Un calme de convention règne sur la capitale. (On trouvera d'autres informations sur la question à la page 16).

"Vo's de banque" et "Révolution québécoise"

M. Pierre Vallières nie avoir été détenu

M. Pierre Vallières, directeur de la revue "Révolution québécoise", a catégoriquement nié hier soir avoir été "détenu" par la police au cours d'une descente effectuée par la police municipale au secrétariat de la revue, situé rue Champagnieur, à Outremont.

Rejoint hier soir à son lieu de travail, M. Vallières a déclaré que les limiers se sont présentés rue Champagnieur vers 9 heures, mardi soir, à la recherche de voleurs de banque.

Au cours de la journée d'hier, journaux et postes de

radio ont effectivement fait part des prétentions de la police selon lesquelles les agents de la sûreté municipale auraient été mandés au 645, rue Champagnieur après avoir reçu un appel anonyme, indiquant la présence en cet endroit des auteurs d'un vol perpétré récemment dans une Caisse populaire.

"Ils cherchaient des bandits et sont tombés au secrétariat de "Révolution québécoise", a dit M. Vallières sans plus de commentaires. Il a ajouté que les agents municipaux, dirigés

Voir page 8: Vallières

Des rebelles congolais ont massacré 31 missionnaires

LEOPOLDVILLE. — Les rebelles congolais ont massacré, dans la nuit de samedi à dimanche, de nombreux Européens, gardes comme otages depuis une dizaine de mois, ont déclaré les premiers rescapés de Buta, ville reconquise mardi par les troupes de l'armée nationale congolaise — à leur arrivée, hier soir, à Léopoldville, à bord d'un "C-130" américain.

Les rescapés — une famille portugaise de quatre personnes, un Suisse et deux Belges, — ont précisé que les victimes étaient toutes des missionnaires. Ces religieux qui vivaient

aux environs de Buta, étaient au nombre de 31, tous des hommes, en majorité des Hollandais.

Un pilote américain a affirmé avoir dénombré 31 cadavres dans la rivière Rubi, qui traverse Buta.

On ignore le sort des civils — en majorité Belges — de cette ville. Selon les rescapés, les hors-la-loi les auraient emmenés en direction de Banalia, localité située à 300 km au sud de Buta et qui n'est pas encore sous le contrôle des forces de l'ordre.

Il est très difficile de dire combien d'Européens ont été libérés.

M. Guy Favreau adjoint 25 conseillers à son Comité spécial sur les corrections

OTTAWA — Le ministre de la justice, M. Guy Favreau, a annoncé hier aux Communes la nomination de vingt-cinq spécialistes indépendants dans divers domaines comme conseillers auprès du comité spécial sur les corrections qu'il a établi récemment. Il a rendu public, à la même occasion, la nomination d'un officier à la retraite de la Gendarmerie royale, le sous-commissaire J. R. Lemieux, comme cinquième membre du comité lui-même.

Ce comité spécial, composé d'artistes éminentes en matière de correction, fut nommé le 4 mai dernier et est présidé par le juge Roger Ouimet de la Cour supérieure de la province de Québec. Outre le sous-commissaire Lemieux, les autres membres sont Mme Dorothy McArthur de Winnipeg, Me G. Arthur Martin, C.R. de Toronto, et M. W. T. McGrath d'Ottawa.

Le rôle des conseillers nommés hier consiste à fournir

au comité principal, suivant ses besoins, des conseils spécialisés sur l'ensemble des problèmes compris dans les limites de son mandat, qui couvre pratiquement tous les aspects du traitement des délinquants au Canada, à compter de l'arrestation jusqu'à la libération finale. Le ministre a déjà fait connaître son intention d'utiliser les recommandations du comité comme point de départ d'une réforme cohérente et à long terme de tout le système correctionnel canadien.

Dix des vingt-cinq conseillers sont de la province de Québec:

• Choquette, Marguerite: juge de Cour juvénile; Mlle Choquette est licenciée en droit de l'université Laval, et depuis 1950 elle est membre du Barreau du Québec.

• Gauthier, Maurice: psychologue, il est ancien sous-directeur de l'Institut Leclerc et dirige présentement le Service des prisons de la province de Québec.

• Gendreau, Gilles: psychologue, il est au service de l'Institut de Boscombe depuis vingt ans et est présentement le directeur. M. Gendreau est vice-président de l'Association internationale des éducateurs spécialisés pour enfants inadaptes.

• Grégoire, Emmanuel: spécialiste en réadaptation. Il est à l'emploi de la Société d'orientation et de réadaptation sociale depuis 1948, et est directeur-administrateur de cette même société depuis 1952.

• Lecavalier, l'abbé Marc: travailleur social et spécialiste en surveillance. Il a été tour à tour conseiller technique au Service de bien-être à l'enfance et à la jeunesse du ministère de la famille et du bien-être social du Québec, président de l'Association canadienne des aumôniers affectés à la correction, représentant régional de la Société internationale de défense sociale, et secrétaire général de l'Association des aumôniers du Québec en criminologie.

• Mailloux, Père Noël: spécialiste en matière de correction et en psychologie; en 1942, il fonda l'Institut de psychologie de l'université de Montréal et en demeura le directeur jusqu'en 1957. Il est membre de diverses sociétés académiques et savantes, et il est très connu comme rédacteur, écrivain et chercheur.

• Panaccio, Lucien: psychiatre; Le Dr. Panaccio a été, à divers moments, assistant professeur à la faculté de médecine de l'université de Montréal, spécialiste consultant auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles, membre du sous-comité provincial nommé en 1962 pour étudier la psychiatrie légale, et membre du conseil consultatif auprès des services psychiatriques du ministère de la santé du Québec. Il a été surintendant de l'hôpital psychiatrique de Bordeaux jusqu'à sa mutation comme surintendant médical à l'hôpital St-Jean-de-Dieu en 1964.

• Szabo, Denis: sociologue; M. Szabo est né à Budapest en 1929. Après avoir enseigné deux années à la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, il devenait, en 1960, directeur du département de criminologie de cette université. Il a publié de nombreux livres et articles dans le domaine de la correction, et est membre de multiples associations scientifiques et professionnelles.

• Tourangeau, Gérard: juge municipal. Après quelques années dans la pratique privée du droit, il devint procureur de la Couronne à Montréal en 1961 et assistant procureur général adjoint en 1962. Il est membre de plusieurs organisations professionnelles et sociales.

• Robert, Adrien: chef de police. Il devint chef de police de Hull en 1937 et le demeura jusqu'à sa nomination comme consultant associé au travail de la réorganisation du service de la police de Montréal. En juillet 1961, il devenait directeur intermédiaire de la police de Montréal, et directeur au mois de décembre de la même année. Il est ancien président et maintenant président honoraire de l'Association nationale des chefs de police du Canada;

Le sénateur ont adopté le projet de loi établissant à 75 ans l'âge de leur retraite, après avoir battu par 47 voix contre 13 un amendement du sénateur conservateur Fallace McCutcheon. Ce dernier n'est pas contre le projet de loi, mais trouve qu'il ne ressemble en rien à ce que ses promoteurs appellent une "réforme".

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a exprimé le doute que le gouvernement de Hanoi appuierait la prétention de la Chine communiste que la ligne de démarcation entre les Vietnams du Nord et du Sud n'existe plus. M. Martin a ajouté, en réponse au chef de l'opposition M. Diefenbaker, que cette prétention du "Quotidien du peuple", de Pékin, n'a pu être faite que pour augmenter l'inquiétude ou créer de la dissension.

Le député néo-démocrate de Fort-Arthur, M. Douglas Fisher, a fait valoir que l'accord intervenu entre le Canadien National et le Canadien

Pacifique en matière de transports aériens devrait être repris dans le domaine du chemin de fer. Le ministre des transports, M. Pickersgill, a dit qu'il ne voit pas de rapport entre le chemin de fer et le transport aérien, mais qu'il étudierait la question.

Le premier ministre Pearson a déclaré que le ministre de la défense, M. Hellyer n'a fait à Paris qu'engager le gouvernement à considérer une collaboration possible avec ses alliés pour accroître la mobilité des forces de l'OTAN. Il était interrogé par le chef néo-démocrate, M. T.C. Douglas.

Le gouvernement a encore une fois refusé de rendre public l'accord-cadre proposé à la France par le Canada pour permettre les échanges culturels entre la France et le Québec. Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a rejeté la motion de M. Paul Martineau, député conservateur de Pontiac-Témiscamingue, demandant que le texte de l'accord soit déposé en Chambre

puisqu'il avait été publié dans les journaux.

SESSION Fédérale

Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Paul Martin, a paru étonné et n'a pas répondu lorsque le député créditiste de Québec-Montmorency, le Dr Guy Marcoux, lui a demandé si le gouvernement était à la veille de signer un accord qui permettrait au gouvernement de la Colombie Britannique de conclure des ententes internationales.

Bien qu'il ait répondu en un seul jour à plus de 80 questions écrites qui lui avaient été soumises par les députés, le gouvernement a quand même dû subir les critiques de certains pour avoir négligé de répondre à certaines autres, ayant trait notamment à Lucien Rivard qui ont été posées il y a plus de deux mois. M. Diefenbaker, chef de l'opposition, estime qu'il serait simple de répondre à ces dernières et accuse le gouvernement de les éviter délibérément.

Le député néo-démocrate de Fort-Arthur, M. Douglas Fisher, a fait valoir que l'accord intervenu entre le Canadien National et le Canadien

puisqu'il avait été publié dans les journaux.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DIRECTEUR de la COMPTABILITÉ

Une entreprise depuis longtemps établie et aux activités commerciales multiples, ayant son bureau principal à Montréal et de nombreuses succursales au Canada, recherche un directeur de la comptabilité capable de remplir la fonction de premier adjoint au chef de la trésorerie. Le titulaire de ce poste sera appelé à l'aider dans la préparation des budgets et des états financiers mensuels, verra à la surveillance et à la formation du personnel, examinera les rapports de l'impôt sur les corporations, etc. Les postulants devraient être âgés de moins de 35 ans, bilingues de préférence, détenteurs d'un diplôme ou certificat de compétence professionnelle en comptabilité, et posséder quatre à cinq ans d'expérience dans la comptabilité générale au niveau de la direction. Ce poste prometteur comporte une rémunération initiale de \$8,000 à \$10,000 selon la compétence et l'expérience du candidat ainsi qu'une gamme complète de bénéfices marginaux.

Les demandes seront tenues strictement confidentielles

Peat, Marwick, Mitchell & Co.
1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
Téléphone: 866-0865

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE ST-LAURENT

requiert les services de spécialistes diplômés et expérimentés pour les disciplines suivantes:

Chimie, 10e année (hommes);
Bibliothéconomie, école secondaire (femmes).

S'adresser au: Directeur des Etudes
Léonard Desroches
748-9391

PROFESSEURS DEMANDES

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE EAST-ANGUS

Un professeur masculin pour 7e année (garçons) et deux professeurs féminins pour 3e et 5e année (filles).

Salaire selon qualifications. Expérience et convention collective.

S'adresser à: Mlle Pauline Lemieux, secrétaire-trésorière
62, rue Laurier, East-Angus
Tel.: 832-2680 ou 832-2573

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DES PROFESSEURS

pour
l'Ecole normale de l'enseignement technique à Montréal
Ministère de l'Éducation
Traitement annuel:
jusqu'à \$10,450 suivant la scolarité et l'expérience

DESCRIPTION DES FONCTIONS:
a) Professeurs pour l'enseignement des langues, de la pédagogie, de la psychologie, des arts plastiques, de la philosophie, de l'histoire.
b) Professeurs spécialisés en enseignement micro-gradué et programme, en techniques audio-visuelles.
c) Professeurs pour l'enseignement de spécialités comprises dans les domaines suivants: construction, mécanique, électricité, électronique, thermodynamique, chimie industrielle, métallurgie.
d) Professeurs spécialisés en administration scolaire.

QUALITES REQUISES:
a) Avoir fait des études ou posséder une expérience professionnelle, suffisantes pour contribuer à la formation de futurs professeurs et au perfectionnement des professeurs actuels de l'enseignement technique et professionnel, aux niveaux technique et métier.
b) Posséder des qualités personnelles appropriées au travail d'équipe.
c) Être disposé à expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques, en particulier les méthodes actives, et à les appliquer à la formation des maîtres de l'enseignement technique.

Tout candidat devra s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission du service civil, 50, rue Saint-Joseph est, Québec ou 1434, rue de la Montagne, Montréal. Il devra joindre à cette formule une lettre dans laquelle il expose sa conception personnelle de la tâche qu'il s'attend à voir l'Ecole normale lui confier. AUCUNE CANDIDATURE NE SERA CONSIDERÉE SANS CETTE LETTRE. Il sera convoqué à une entrevue avec le jury responsable du concours. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 5 juin 1965. Mentionner les concours 65-991.

PROFESSEURS EN EDUCATION PHYSIQUE DEMANDÉS

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE POINTE-CLAIRE ET BEAUCONFIELD recherche des professeurs masculins et féminins qui ont un degré universitaire en éducation physique.
Echelle de salaires supérieures.
Expérience reconnue (10 ans). Excellentes conditions de travail.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

M. GUY LOISELLE
130, RUE AMBASSADOR
POINTE-CLAIRE

PROFESSEURS DEMANDÉS

Un instituteur en éducation physique.
Une institutrice pour 8e année générale.
Une institutrice pour 9e année sciences.

Ecrire ou téléphoner à:

LA COMMISSION SCOLAIRE DE MARIEVILLE
Tél.: 589-4881

5 DESSINATEURS 5

— Un doit être expérimenté dans la production en série.
— Trois doivent être expérimentés dans le métal en feuilles.
— Un doit être expérimenté dans la tuyauterie industrielle.

Se présenter à:

2087 Guy, Montréal
SHEET METAL LTD.
M. John Colford

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL CONCOURS DE PROMOTION

Directeur du Bureau de l'éducation des élèves déficients mentaux

I - RESPONSABILITES:

Le directeur de ce Bureau sera responsable d'assurer l'organisation des structures et la supervision pédagogique de l'enseignement et de l'éducation dispensés aux élèves déficients mentaux. En accord avec le coordonnateur des Bureaux de l'Orthopédagogie, il dirigera le travail des visiteurs des classes spéciales, il aura la responsabilité de l'adaptation des programmes d'études, du choix du matériel pédagogique, des contacts avec les autres bureaux de la Commission des écoles catholiques de Montréal ou des organismes externes pour la sélection, l'évaluation et le placement occupationnel des élèves ainsi que le perfectionnement du personnel enseignant.

II - TRAITEMENT:

Le titulaire de ce Bureau touchera un salaire se situant dans une échelle de \$10,000 à \$12,000 avec augmentation annuelle de \$500.
Frais de déplacement de \$600 par année et avantages marginaux.

III - CONDITIONS D'ELIGIBILITE:

A - QUALIFICATIONS:

1. Détenir le baccalauréat ès arts.
2. Posséder un diplôme d'école normale ou un grade universitaire, avec spécialisation dans le secteur de la déficience mentale.

B - EXPERIENCE:

1. Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'éducation spéciale auprès des enfants déficients mentaux.
2. Avoir une connaissance approfondie des programmes d'études et une expérience administrative des problèmes de l'éducation spéciale.

IV - EPREUVES:

1. Etude du dossier du candidat.
2. Entrevue devant un jury formé de membres du Service des Etudes et de spécialistes de l'extérieur.

Pour établir la liste d'éligibilité le jury tiendra compte des résultats à l'entrevue ainsi que du dossier des candidats.

V - DEMANDES D'ADMISSION AU CONCOURS:

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées avant le 11 juin 1965, à:

Monsieur Gérard L. Barbeau, D.P.s.,
Directeur du Service des Etudes,
La Commission des écoles catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

MUNICIPALITE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE VILLE LEMOYNE

DEMANDE

Deux professeurs pour le primaire, pour 7e année garçons.
Une institutrice pour enseigner classe maternelle.

Appeler: Secrétaire-trésorier,
Paul Rajotte,
OR. 1-5651



AVOCAT ST-LAMBERT, QUÉBEC

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent demande un avocat du Québec pour exécuter les fonctions légales de l'Administration dans la Province de Québec. Le salaire initial sera de l'ordre de \$10,000. Ce poste comporte un véritable défi et offre d'excellentes chances d'avancement au jeune avocat bilingue possédant 4 ou 5 ans d'expérience légale.

Les demandes doivent être faites par écrit indiquant l'âge, l'état civil, l'expérience et le traitement actuel à l'Agent de l'emploi, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, C.P. 88, Cornwall, Ontario.

COURTIER EN VALEURS

Maison canadienne-française recherche les services de représentants sérieux dans différentes régions de la province pour desservir clientèle établie. Expérience dans la finance serait un atout.

Rémunération intéressante et excellentes conditions de travail.

Case 807, Le Devoir

INSTITUTEURS, ATTENTION!

La Fédération des Instituteurs du diocèse de St-Jérôme demande à tous ses membres de ne pas signer de contrat avec la régionale des Laurentides sans avoir au préalable consulté l'Association des Instituteurs de la région de St-Sauveur.

CA. 7-2011

ALBERTA

PROFESSEURS DEMANDES

Le comité de Vermilion River No 24 demande deux professeurs d'école secondaire "français" (avec expérience dans d'autres domaines).

Les candidats intéressés doivent s'adresser à:

M. H.C. Sherk,
Directeur des écoles
Kittscolty, Alberta.
Tél.: 846-2269

GERANT DE PERSONNEL

Expérience:
3 à 5 ans
Grade univ.
26 à 32 ans
Environ
\$10,000/année

Une importante organisation nationale de distribution, avec usine et siège social à Montréal, recherche par notre entreprise, un gérant de personnel.

Le titulaire sera responsable des programmes de recrutement du personnel administratif et de production, de l'entraînement et de la formation des effectifs, de la planification des besoins en personnel ainsi que de l'administration générale du service. Ce poste offre d'excellentes possibilités de carrière et commande un salaire d'environ \$10,000 par année.

Les postulants devraient être âgés de 26 à 32 ans, posséder de 3 à 5 ans d'expérience en administration du personnel, détenir un diplôme universitaire, de préférence en relations industrielles, et être bilingues.

Les demandes d'emploi, doivent faire état de l'expérience et des qualifications et être adressées à:

"Gérant de Personnel"

WOODS, GORDON & CIE
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
500 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 1, CANADA

ÉTUDIANTS — PROFESSEURS

Qui vous croyez capables de rencontrer le grand public. Venez gagner \$2,000. pendant vos vacances en représentant le matériel le plus merveilleux qui soit: le prix Nobel.

Téléphonez à: André Dion, 381-7721

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Une importante société financière faisant ses opérations dans le Québec offre à toute personne désireuse d'augmenter son revenu de lui écrire en donnant ses qualifications et recommandations pour la représenter.

Ecrire à: Case 1288, Le Devoir

CONTRÔLEUR

\$14,100 — \$15,100

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
HULL (P.Q.)

Ce poste est des plus attrayants pour une personne pouvant justifier d'une compétence et d'une expérience éminentes dans l'application des techniques modernes de présentation des rapports financiers et administratifs.

Ses fonctions s'étendront aux domaines suivants de l'analyse financière: analyse des prix de revient, budgets, systèmes d'ordination et autres secteurs de la gestion comptable.

Diplôme universitaire en commerce ou en gestion des affaires OU être membre en règle d'une association de comptables professionnels; au moins sept ans d'expérience dans des fonctions de plus en plus importantes, dont plusieurs dans un poste de gestion financière.

On obtiendra précisions et formules de demande en écrivant SANS DELAI, à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4. Prière de rappeler le numéro de la circulaire 64-680-1.

INGÉNIEURS CIVILS

Agents d'étude de surfaces

Jusqu'à \$7,320

La Division de la planification d'urgence du ministère des Travaux publics fait actuellement une étude sur les abris contre les retombées nucléaires de tous les grands édifices au Canada; douze ingénieurs diplômés sont requis immédiatement pour élaborer, organiser et diriger ce programme. Chaque agent aura sous ses ordres environ trente personnes chargées de faire cette étude. Les nominations seront valides pendant trois ans, jusqu'au 31 mars 1968; toutefois, ceux qui auront rempli leurs fonctions de façon satisfaisante auront éventuellement la chance d'être nommés à un emploi permanent, dans le ministère en cause. Au début, les affectations se feront dans les villes suivantes:

• London
• Hamilton
• Toronto (deux postes)
• Fredericton
• Halifax
• Ottawa
• Montréal (deux postes)
• Trois-Rivières
• Sherbrooke
• Québec

(Il faudra pour les postes à Ottawa et dans la province de Québec avoir le français et l'anglais).

Faites parvenir vos demandes à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4 et rappeler le programme 65-1250-104

INGÉNIEURS — TECHNICIENS — DESSINATEURS

pour bureau d'ingénieurs-conseils

Structure — Charpente de béton et d'acier dans les bâtiments industriels.

Mécanique — Tuyauterie et services mécaniques pour l'industrie et les édifices.

Electricité — Projeteurs.

Postes permanents avec bénéfices marginaux: Fonds de pension — assurance vie-maladie, etc.

Excellentes conditions de travail.

Salaire en rapport avec l'expérience et les capacités.

Les candidats intéressés sont invités à faire parvenir leur demande à:

SURVEYER, NENNIGER & CHENEVERT
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 25
a/s Directeur du personnel

Une entente multipartite internationale serait fort utile, souligne M. Lesage

QUÉBEC — Au cours du débat sur le régime de rentes du Québec, le premier ministre a déclaré qu'il pourrait être extrêmement utile qu'intervienne une entente multipartite sur la transférabilité des droits des citoyens à la sécurité. "J'espère, a dit M. Jean Lesage, que nous pourrions voir à un moment donné une entente internationale multipartite, suivant la juridiction de l'Etat fédéral américain et des Etats américains d'un côté, de l'Etat fédéral et de l'Etat provincial du Québec de l'autre côté." Cette entente serait particulièrement utile pour les citoyens du Québec qui habitent des comtés situés au sud de la province, qui souvent

travaillent aux Etats-Unis et doivent y payer la "Social Security", tout en étant sûrs de n'en jamais rien retirer.

Au cours de son intervention dans le débat sur le régime de rentes, M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, a déclaré que son parti accordait au gouvernement "une entière coopération" dans l'étude de ce projet de loi "qui arrive un peu tard", a-t-il souligné d'autre part. Le chef de l'UN a loué le comité interministériel d'étude sur le régime de rentes, qui présidait Me Wheeler Dupont, et qui, selon le chef de l'opposition, "a exécuté un travail qui fait l'admiration de toute la province".

Grève à l'Hydro : Lévesque est optimiste

Le ministre des richesses naturelles du Québec, M. René Lévesque, a de nouveau manifesté son optimisme en Chambre, quant à un règlement prochain de la grève des quelque 330 ingénieurs de l'Hydro-Québec, qui dure depuis qua-

tre semaines. Le ministre, qui était interrogé par le député de Champlain, M. Maurice Bellemare, a dit que la grève "est sur le point d'atteindre son état de maturité" et qu'il a de bonnes raisons de croire à un règlement imminent.

Vol de tableaux : l'enquête se poursuit

Le procureur général de la province, Me Claude Wagner, a refusé d'indiquer si des développements ont eu lieu dans l'enquête sur le vol de 28 tableaux survenus au musée provincial, à Québec, il y a un mois et demi. M. Wagner, qui

répondait à une question de M. Maurice Bellemare (UN-Champlain), a ajouté que l'enquête se poursuivait toujours. Plusieurs des tableaux volés faisaient partie de la collection de feu Maurice Duplessis, fondateur de l'Union nationale.

Dommages aux fraisières : M. Courcy attend un rapport de ses fonctionnaires

M. Alcide Courcy a déclaré que des officiers de son ministère étudient depuis une quinzaine de jours les dommages causés aux fraisières dans le Québec, par suite des dernières gelées.

Le ministre a fait cette déclaration en réponse à une question de M. Gabriel Loubier (UN - Bellechasse), qui

Le bill de Québec au Conseil législatif

QUÉBEC — Le comité des bills privés du Conseil législatif a entrepris mercredi l'étude d'un projet de loi modifiant la charte de la ville de Québec. Selon le projet, la ville serait divisée en trois districts, représentés par douze échevins, au lieu des huit districts

et seize échevins actuels. Le bill, déjà approuvé par le comité des bills privés de la Chambre basse, prévoit également le droit de vote à 18 ans et le droit de vote aux locataires, lors des élections municipales.

Un comité mixte Québec-Vermont sera créé

En présence du gouverneur de l'Etat de Vermont, le premier ministre du Québec a annoncé à la Chambre, qu'un comité mixte Québec-Vermont, sera chargé de faire des recommandations "au gouverneur et à moi-même sur les possibilités d'échanges entre Québec et l'Etat de Vermont dans les domaines de nos juridictions respectives."

M. Jean Lesage a qualifié de "semi-officielle" la visite que M. Philip H. Hoff, gouverneur du Vermont, effectuait dans la Vieille Capitale.

SECON M. BÉRIAUT

L'Occident est responsable du gâchis en Asie

Selon M. Raymond-J. Bériault, qui fut chef d'une mission d'assistance technique des Nations unies au Cambodge, en 1952 et en 1953, les Occidentaux doivent porter la responsabilité des revers qu'ils subissent en Indochine depuis plus de dix ans, "où les communistes profitent de nos erreurs, qui mènent à la guerre".

LES FAUX :

Y aura-t-il appel de la sentence imposée à Sauvé ?

QUÉBEC — Le chef de l'opposition à l'Assemblée législative du Québec, M. Daniel Johnson, a demandé, hier en Chambre, si le procureur général, Me Claude Wagner, songeait à interjeter un appel contre la sentence de trois ans imposée par le juge Jacques Trépan à Marcel Sauvé, trouvé coupable mardi à Montréal, dans l'affaire des faux certificats.

Le ministre a répliqué qu'il n'avait pas de commentaires à faire sur cette cause "actuellement sub judice, les délais d'appel n'étant pas terminés". Sauvé a été condamné à la suite d'un long procès. Il a été reconnu coupable sous cinq chefs d'accusation, notamment d'avoir fabriqué des faux certificats d'élection pour les élections du 14 novembre 1962, d'avoir fait entreprendre une fausse enquête policière et entravé le cours de la justice.

PIERRE LAPORTE INAUGURE UNE EXPOSITION :

Talon, en 1665, voulait déjà que nous fussions maîtres chez nous

QUÉBEC — Il y a trois cents ans, l'intendant Jean Talon voulait être en Nouvelle-France "maître chez nous", a souligné M. Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles, en inaugurant hier en présence de M. François Ledet, ambassadeur de France au Canada, une exposition d'archives et de documents précieuses de l'époque de Jean Talon.

Ouverte hier, l'exposition durera jusqu'au 27 juin. Elle retrace l'histoire de Jean Talon, nommé intendant en Nouvelle-France en 1665, et celle du régime de Carignan, qui accompagnait en notre pays le nouvel intendant.

Le ministre a déclaré que

Talon donna "une grande impulsion à l'agriculture et au défrichement des terres. Mais son oeuvre la plus remarquable est l'encouragement qu'il donna à l'industrie, sans oublier l'artisanat et l'éducation."

"Dès 1671, au cours de son deuxième mandat, Talon veut assurer l'indépendance économique du pays," a souligné le ministre, ajoutant : "Faut-il le dire : il y a trois cents ans, il veut être maître chez nous. Maître chez nous est consi-

deré comme le slogan de la

révolution tranquille du Québec depuis 1960.

Appeler à :

844-3364 SERVICE DU TIRAGE

PORTEURS DEMANDÉS

pour la livraison à domicile du journal

LE DEVOIR

dans les districts suivants :

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Boileau, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville LeMay, Ville St-Laurent, Carrièreville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraultville, Charlemagne.

Appeler à :

844-3364 SERVICE DU TIRAGE

EN VENTE AUX MAGASINS DE LA R.A.B.

VDP — 221, 130 G

*** — 221, 130 E



Les dentistes réclament que l'Etat subventionne la fluoruration des eaux

QUÉBEC — L'Association dentaire du Québec a adopté hier une résolution par laquelle elle demande au gouvernement provincial de défrayer en tout ou au moins en partie l'installation et l'équipement nécessaires à la fluoruration des eaux de consommation à l'avantage des différentes municipalités qui pourraient en faire la demande.

Cette résolution a été adoptée par les dentistes du Québec qui assistent au 64ème congrès annuel de l'Association dentaire canadienne, dont les assises se déroulent dans la Vieille capitale.

A l'appui de leur résolution, les dentistes soutiennent que la fluoruration de l'eau potable réduit la carie dentaire d'au moins 60 p.c., sans pour cela être nuisible à la santé. On fait valoir que, de ce fait, elle est recommandée par les organismes compétents en la matière et en particulier par toutes les associations dentaires, y compris l'Association dentaire internationale. La division de l'hygiène dentaire du ministère fédéral de la santé opine également en faveur de la fluoruration des eaux de consommation.

Pour sa part, le Dr Alphonse Couturier, ministre de la santé, a rappelé au congrès, que l'un des rôles de son ministère est de faire connaître la médecine préventive en général et l'hygiène dentaire en particulier.

"Par l'application rigoureuse d'un programme d'éducation populaire, a-t-il dit, le Service d'hygiène dentaire du gouvernement compte assurer la prévention et la correction des déficiences dentaires. Tout notre programme vise d'abord à préserver les enfants de la carie."

Métro : contrat de \$500,000

Le contrat pour la fourniture et l'installation des appareils et le câblage des circuits de traction du métro a été adjugé à la compagnie G. M. Gest Contractors Limited, au coût de \$498,333.

Le comité exécutif a également autorisé un crédit de \$50,000 pour dépenses incidentes à ce contrat.

Les autres soumissionnaires étaient les entreprises Bédard-Gérard Limitée et Canadian Comstock Company Limited.

L'Est veut des arbres

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, a été éri d'intervenir auprès des services intéressés afin qu'ils procèdent, dans l'Est de la ville, à l'installation d'arbres cultivés en bacs, et afin que l'on fleurisse les lampadaires du boulevard Pie IX, des rues Ontario, Ste-Catherine (à l'est de Papineau), Notre-Dame, aux limites nord de la ville.

M. Paul-Emile Sauvageau, conseiller municipal du district de Mercier, se réjouit de ce que les principales artères de la ville s'enrichissent d'arbres et de fleurs, mais il constate avec regret que l'Est de la métropole est négligé à ce point de vue.

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les GOUTTIÈRES

GALVANISÉ • ALUMINIUM • CUIVRE

Estimation gratuite

* MONTREAL — 322-4160

* QUEBEC — 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Radio-Canada s'équipe pour l'Expo de 67

La société Radio-Canada vient d'accorder à la Northern Electric, un contrat de \$500,000 pour l'étude, la fabrication et l'installation de l'équipement radio et télévision de sa station émettrice sur les terrains d'Expo 67.

Cette station possèdera le matériel de transmission des images et du son le plus moderne du monde, et sera mise à la disposition des réseaux de radiodiffusion et de télévision de toutes les nations qui prendront part à l'Exposition universelle de 1967. La station émettra aussi les programmes spéciaux réalisés par Radio-Canada à l'occasion de l'Expo 67. Les techniques les plus avancées entrent dans la conception de l'équipement électronique de ce système.

La Northern Electric fournira et installera le matériel de régulation de la station. Ce matériel se compose dans une large mesure, d'appareils de commutation qui permettront le contrôle ou le mélange des impulsions électriques qui forment l'image, ainsi que la réception du son.

La compagnie fabriquera aussi le câble coaxial qui transmettra les circuits vidéo et les impulsions.

Ce câble sera du même genre que celui qu'utilise la Columbia Broadcasting System à New York. On sait que la Northern Electric a fourni à CBS tout l'équipement nécessaire à son système de commutation vidéo.

EN UN CLIN D'OEIL
VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD !

KON-TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIE DU
SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef d'oeuvre d'exotisme, une visite au Kon-Tiki, c'est un voyage dans une assiette !

"Si vous n'êtes pas voyageur, La Broche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions aventureuses : un repas au Huit Café et des coquelets au Métro Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement."

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Pour vos réservations, veuillez appeler Victor 2-7777

...le plus grand nom
du Cognac

COGNAC Prince de POLIGNAC

Prince Hubert de POLIGNAC
FINE CHAMPAGNE
COGNAC V.S.O.P

COGNAC Prince de POLIGNAC

IMPORTÉ DE FRANCE

EN VENTE AUX MAGASINS DE LA R.A.B.

VDP — 221, 130 G
*** — 221, 130 E



La société Lockheed accorde de plus en plus d'attention au contrôle des procédés de construction des nouveaux avions, dont le C-130, "L'Hercule", déjà en service dans l'ARC, de même que le chasseur C-141 que nous montre la photo. Ce chasseur a d'excellentes chances d'être adopté par l'ARC.

Les méthodes de construction d'avions, réduites à des formules mathématiques, simplifient le travail des ingénieurs

par Marc-Henri CÔTÉ

Les techniques de construction d'avions évoluent au rythme de la complexité des appareils et il devient nécessaire d'instituer des systèmes et procédés qui s'étendent au niveau des sous-traitants, a noté M. J. D. Mann, directeur adjoint de la section des matériaux, de l'avionnerie Lockheed - Georgia, aux Etats-Unis. Il a participé hier à une réunion d'étude à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, sous les auspices du ministère de l'Industrie et de la production de défense.

M. H. L. Poore a mis en évidence les changements radicaux qui se produisent dans les avionneries. Tout y est réduit à des formules mathématiques, a-t-il précisé. Les ingénieurs ne s'astreignent plus à des calculs ardu. Ils groupent les paramètres et en confient l'intégration à des calculatrices électroniques. C'est à la lumière des résultats que l'on

obtient ainsi à partir des données de contrôle de la production que la direction prend d'importantes décisions. Il ne reste plus au service de génie que de confirmer à la suite de vérifications, les résultats que les calculs permettent d'anticiper.

M. Poore ajoutait au cours d'une entrevue que le moment est venu d'inscrire sur ruban magnétique tout le programme de production d'un appareil nouveau et il ne sera même plus nécessaire de construire ces immenses usines qui abritent les avionneries. Le travail s'accomplira souvent à des distances considérables, dans des usines sans doute bien outillées, mais qui n'ont généralement rien à voir à

(Suite à la page 8)

**CADEAUX DE MARIAGE
CADEAUX D'ANNIVERSAIRE**

- Couteillerie
- Statuettes
- Cadres
- Verre taillé
- Coin du bébé
- Cartes et papier à lettre
- Chandeliers de fantaisie
- Articles pour le bar
- Spécialités de la table
- Reliquets
- Verreries
- Fleurs
- Lampes
- Bibles
- Vaisselle
- Bijouterie
- Cristal de France

Venez voir toutes ces "belles choses"

LE PETIT VERSAILLES
La maison du cadeau
530 STE CATHERINE E.

20^e MILLE!

LA SEXUALITÉ EXPLIQUÉE AUX ENFANTS

par Françoise Cholette-Pérusse

Un livre simple, clair, présenté sous forme de questions et de réponses. Un livre écrit pour les parents qui veulent aider leurs enfants à devenir des adultes capables d'aimer.

En vente partout à \$1.00

LES ÉDITIONS DU JOUR

3411, St-Denis, Montréal 849-2228

Distributeur: La Patrie, 180 est, Ste-Catherine 861-2701

EDITORIAL

Journaux, procès
...et gaucheries

Inoffensive dans la vie privée, la gaucherie devient un défaut grave dès qu'elle se manifeste au niveau des affaires publiques. A preuve : la querelle qui fait rage, depuis quelques jours, au sujet des comptes rendus de presse relatifs aux procédures judiciaires.

L'incident fut amorcé par une déclaration du ministre de la justice. "Nous étudions sérieusement, annonce un jour M. Favreau, l'opportunité d'interdire la publication du nom d'un accusé traduit devant les tribunaux, aussi longtemps que cet accusé n'a pas été reconnu coupable." Réaction immédiate : les journalistes crient au viol de la liberté d'information.

Ont-ils raison ? Sans doute, du moins partiellement.

Le public, lui, voit la chose d'un autre oeil. Mise à part une petite minorité de voyeurs, friands de scandale et affamés de potins, les citoyens sont surtout frappés par le tort immérité dont souffre la réputation d'un citoyen, par le seul fait de sa comparution devant un tribunal. Même quand on l'acquitte, affirme la sagesse populaire, celui qui "passe en cour" reste marqué. Son nom dans les journaux, suivi de son adresse personnelle, et le seul énoncé des accusations rapporté par la presse suffisent à le couvrir de honte. Le monde est ainsi fait.

La sagesse populaire a raison. C'est incontestable. Mais le remède qu'elle suggère est en général excessif. Ce qu'elle réclame d'instinct, sans peser les conséquences, c'est précisément la mesure envisagée par M. Favreau : le silence total sur toutes les procédures, jusqu'au verdict de culpabilité. Parce qu'on considère toute publicité comme un châtiment de fait pour l'accusé, on veut atténuer la condamnation avant d'imposer le châtiment et exclure complètement celui-ci quand le tribunal acquitte l'accusé.

Cette conception, inattaquable en apparence, méconnaît la fonction de la presse auprès des tribunaux.

Pourquoi les journalistes ont-ils accès aux salles d'audience ? Il ne manque pas de gens pour s'imaginer qu'il s'agit là d'une tolérance. Parce que les avocats et même certains juges ne détestent pas faire parler d'eux, ils ouvrieraient ainsi la porte aux journaux. Et ces derniers, soucieux de remplir leurs pages et affrétés par le côté croustillant des affaires judiciaires, délégueraient leurs reporters dans un but intéressé. Il n'est pas question de nier que ces facteurs entrent en jeu. Mais réduire à ces ragots la fonction de la presse auprès des cours de justice serait également grotesque.

Si les journalistes sont admis à suivre les procès et à rendre compte publiquement de ce qu'ils y entendent, c'est d'abord et avant tout pour la protection de l'accusé lui-même. Nous avons perdu de vue cet aspect de la question parce que la justice à huis clos, les condamnations secrètes et les acquittements en catimini ont pris fin depuis longtemps. Trop peu de gens se rendent compte que les procès à ciel ouvert, donc accessibles à la presse et conduits sous la surveillance de l'opinion publique, constituent l'une des grandes conquêtes de la démocratie, l'un

des acquis majeurs de la liberté humaine. C'est donc comme représentants de la société que les chroniqueurs judiciaires siègent au palais. La communauté peut certes juger que certains s'acquittent mal de leur fonction; par exemple, elle se passerait sans doute des reportages d'Allo-Police. Mais en abolissant cette fonction, c'est elle-même qu'elle punirait d'abord et bien davantage que les journaux.

Reste à déterminer toutefois si la présence des journalistes est également indispensable à tous les stades de la procédure, si la publication des noms des accusés s'impose depuis la première comparution. Tel n'est pas, hélas, nous le dire, notre avis de profane. Mais ayons soin de souligner aussi qu'il n'est pas facile de formuler des interdictions sans courir le risque de l'arbitraire.

Tout d'abord, il semble évident que la protection de l'accusé exige la présence de la presse au procès proprement dit. Là-dessus, il semble difficile de ne pas donner raison à Me Claude Wagner, ministre provincial de la justice, dont les arguments sont clairs et bien fondés. A ce stade, les inconvénients réels dont souffre un citoyen injustement accusé sont peu de chose auprès du risque qu'il courrait à se voir jugé derrière des portes closes.

Mais le problème est moins facile à résoudre au stade des procédures préliminaires. A première vue, on ne distingue pas l'utilité de mentionner le nom des prévenus dès leur comparution. Mais si l'on décide de le taire, ne risque-t-on pas que la police en profite pour retarder indûment cette première comparution ? Dans le cas des enquêtes préliminaires, beaucoup de gens sont favorables à l'anonymat; quand le prévenu doit ensuite subir son procès, on n'y voit en effet aucun inconvénient. Mais cela n'est pas connu d'avance. Et quelle tentation pour la Couronne, dans les causes à saveur politique, d'escamoter la preuve contre un ami, de façon que le juge ne trouve pas matière à procès. Absente, la société ne pourrait pas savoir qu'on la trompe.

On voit que le problème n'est pas du tout simple. Il mérite pourtant qu'on l'étudie de très près. Si l'on peut épargner au citoyen l'injustice profonde d'une publicité inutile, sans l'exposer à un pire danger ni priver le public d'un contrôle efficace, aucun effort à cette fin ne doit être épargné.

C'est pourquoi il est grave d'avoir faussé le débat dès le point de départ, en suscitant des inquiétudes inutiles par une déclaration improvisée, imprudente et inopportune. On n'amorce pas une discussion de cette importance sans avoir au préalable fouillé la question. Tout porte à croire que les représentants de la presse, s'ils avaient été saisis du problème par un exposé sérieux, auraient accepté de le considérer avec calme et de rechercher des solutions qui tiennent compte à la fois de tous les facteurs en jeu.

Y compris, très particulièrement, le respect de la personne.

Gérard PELLETIER

L'OTAN et la force nucléaire

La réunion des ministres de la défense de l'OTAN ne pouvait manquer d'accorder une grande attention au projet soumis par M. McNamara de former un comité pour étudier les problèmes nucléaires de l'Alliance atlantique et spécialement le rôle de ces armes dans la protection ou la défense de l'Europe occidentale. Cela ne signifie pas toutefois que cette intervention américaine soit un geste important. Il s'agit plutôt d'une manœuvre pour camoufler l'échec des projets antérieurs de Washington dans ce domaine, et notamment de la force nucléaire multilatérale.

Durant la première décennie qui a suivi la guerre, tous les pays européens du pacte atlantique s'en remettaient aux Etats-Unis pour la force de dissuasion atomique puis nucléaire dont ils pouvaient bénéficier contre la menace d'une attaque soviétique qui au début ne pouvait être que de type classique. Mais lorsque les Russes eurent à leur tour ces armes fatidiques, l'Europe commença à se demander si la grande puissance américaine risquerait la destruction en recourant à ses fusées nucléaires contre une attaque russe de type classique en Europe.

A partir de 1956, l'Angleterre décida d'avoir une force nucléaire autonome qu'elle conserve sous le régime travailliste en dépit des critiques que M. Wilson formulait contre cette politique du gouvernement Macmillan. L'attitude de Londres n'a pas vraiment inquiété les Etats-Unis tant que la France ne fut pas entrée elle-même dans la course. Toutefois, les propositions de Washington pour une force de frappe nucléaire collective en Europe n'ont jamais été sérieuses; il ne s'agissait toujours que d'une participation marginale ou négative, car sous une forme ou sous une autre le gouvernement américain entendait toujours conserver un droit de veto absolu sur l'usage des ogives et

même sur leur garde. Comme d'autre part les Etats-Unis conservaient toute liberté quant à leur propre arsenal, la participation de l'Europe devenait plutôt platonique.

Décision politique

Lorsque le progrès des fusées russes eut établi ce qu'on a appelé l'équilibre de la terreur, par l'équivalence pratique de la force de dissuasion, chacune des deux grandes puissances pouvait détruire ou ravager l'autre en cas d'attaque, le gouvernement américain a été amené à préciser sa politique dans ce domaine. C'était d'autant plus nécessaire que l'arsenal américain comportait à la fois des fusées d'ampleur stratégique à longue ou à moyenne portée, et aussi des ogives tactiques de moindre envergure.

Le Pentagone avait établi vers 1960 des échelles d'escalade où, sur le plan théorique, on pouvait prévoir dans quels types de conflits ou dans quelles perspectives d'urgence, les armes nucléaires tactiques pourraient entrer en jeu, avec une possibilité raisonnable que cela n'entraîne pas l'usage des grosses fusées stratégiques ni la catastrophe nucléaire majeure que tout le monde veut éviter.

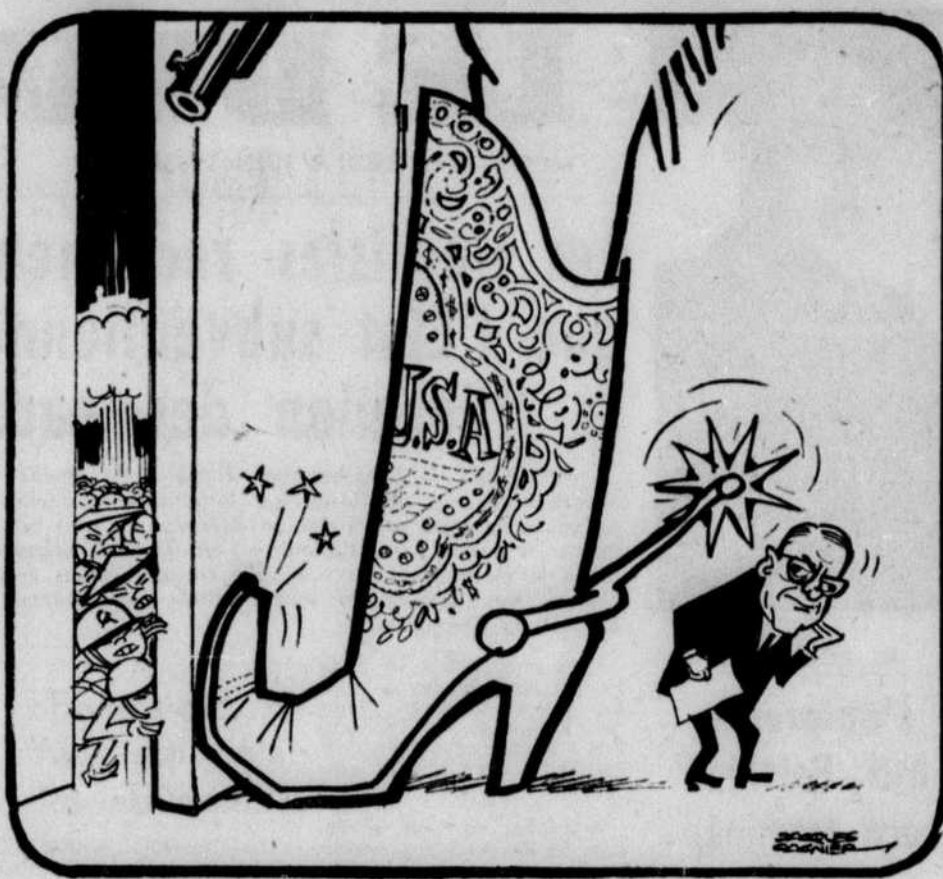
Toutes ces hypothèses restaient subordonnées au postulat que la décision de recourir aux armes nucléaires

BLOCS
NOTES

atomiques, même pour les plus faibles fusées tactiques, ne relève pas des autorités militaires mais du pouvoir politique. En d'autres termes, le président des Etats-Unis pourrait seul prendre une décision là-dessus et, rien ne permet de penser que ces directives soient édictées depuis.

Le comité proposé par M. McNamara pour discuter les thèses en présence, notamment celle de M. Messmeri que l'OTAN devrait avoir la volonté et la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire tactique aussi bien que stratégique en cas d'attaque caractérisée; mais tant que le pacte atlantique dépendra de Washington pour ses armes nucléaires, le débat sera sans issue à cause du nécessaire veto présidentiel américain, la décision efficace ne pouvant être prise que du consentement du président.

La proposition américaine suggère que le comité prévu essaie d'établir un système de consultation rapide en vue de prendre une décision éventuelle pour l'emploi de l'arme nucléaire; et elle précise que ce système de consultation devrait tenir compte de la technologie avancée dans le domaine des communications. Cela veut dire que le quartier général de l'OTAN devrait avoir une ligne téléphonique directe avec la Maison Blanche; et quel que soit le résultat des consultations en Europe, les fusées ne pourraient être utilisées que du consentement de Washington.



Martin : on ne peut blâmer les Etats-Unis

UNE EMIGRATION REUSSIE, SOUS TOUS LES CIEUX

Il y a autant (1,500,000) de Libanais hors du Liban que dans ce dernier pays

Par Gabriel DARDAUD

BEYROUTH — Il y a un million et demi d'habitants au Liban. Pourtant, les Libanais sont au nombre de trois millions dans le monde. Le Liban partage avec la Grèce une singulière répartition démographique : la moitié de la population du pays est installée hors des frontières de la métropole. Le ministère des Affaires étrangères du Liban a un nom révélateur : ministère des Affaires étrangères et des émigrés. Dans quelques mois, se tiendra le troisième congrès mondial des Libanais. Plus d'un million de délégués venus des cinq continents se rassembleront à Beyrouth pour ces assises qui se prolongeront pendant près d'un mois.

En Amérique et en Afrique

Les plus fortes concentrations de Libanais se trouvent en Amérique latine, puis, dans l'ordre, en Amérique du Nord et en Afrique. Il y a à New York comme à Rio des journaux libanais de langue arabe. Il y a aussi des évêques maronites dans les deux Amériques. Mais cette fidélité à la patrie libanaise, à la langue de leurs pères et à la forme traditionnelle de leur christianisme, n'empêche pas les émigrés venus du Liban de se mêler étroitement à la vie de leurs nouvelles patries.

Durs travailleurs, stricts éparagnants, les émigrés venus du Liban n'hésitent pas à partager la vie des populations les plus déshéritées. On les trouve avec les pionniers dans les cabanes du Far-West, de la Pampa ou de la brousse africaine. Mais d'une génération à l'autre, ils gravissent les échelons de la vie sociale, leurs fils se retrouvent, sortant des universités, parmi les dirigeants de nombreux pays.

Dans la vie politique

Durant ces derniers jours, la presse libanaise a relevé non sans fierté que trois au moins des personnalités de l'Amérique latine qui défrayaient aujourd'hui la chronique politique sont des descendants d'émigrés libanais.

Au Brésil, M. Miguel Arrais, ancien gouverneur de Pernambuco, actuellement réfugié à l'ambassade d'Algérie à Rio, est le fils de Fawzi Arayssi, qui quitta Beyrouth pour le Brésil en 1924. Le jeune leader de

la gauche brésilienne, parle couramment l'arabe. La sœur de son père vit maintenant à Beyrouth et son cousin germain, M. Amine Arayssi, est avocat au Barreau libanais.

En Bolivie, le docteur Juan Lechin, dont l'exil déclencha le mouvement des mineurs boliviens contre le gouvernement de la Paz, est originaire de la ville de Jezine, dans le Liban méridional. La plus grande partie de sa famille s'y trouve encore. Juan Lechin quitta le Liban pour la Bolivie alors qu'il n'avait que trois ans. Son père émigrant avait emmené toute sa famille.

En 1962, la ville de Jezine pavosa pour le retour du "petit Juan" qui était devenu ambassadeur de Bolivie à Rome et à Beyrouth. Il était aussi dans son propre pays le leader de la classe ouvrière. Incidemment, il s'était déclaré l'ennemi de la télévision. Il en avait fait supprimer les émissions estimant que le petit écran "nuisait à la santé, encourageait la paresse, gâtait les mœurs et empêchait les enfants de poursuivre normalement leurs études".

Dans la république Dominicaine, le général Wessin Y Wessin cache derrière ce nom qui pourrait être espagnol, un des membres les plus brillants de la famille libanaise des Wazen, solide clan bourgeois de Dekounneh, dans la banlieue de Beyrouth. En septembre 1964, la mère et l'épouse du général Wessin Y Wessin vinrent visiter la section libanaise de la famille. Il y eut un Te Deum à l'église de Dekounneh que les ancêtres des Wazen avaient fait construire de leurs propres deniers, à la fin du 18ème siècle. Si le général dominicain a transformé le patronyme de Wazen en Wessin (double), il n'en a pas moins conservé le prénom typiquement libanais d'Elias. Son cousin, Assaad Wazen, est consul de la république Dominicaine à Beyrouth.

L'actualité a mis les Libanais de l'émigration en relief durant ces derniers jours. Mais on aurait tort de croire que leurs activités sont surtout politiques. Le commerce, la banque, l'agriculture, l'industrie, le journalisme comptent parmi leurs vedettes, à travers le

monde, de nombreux originaux du Liban.

Et la médecine

Aux avantures de toutes les librairies et sur les étalages des kiosques de journaux, la couverture de la revue américaine "Time" met à l'honneur cette semaine le grand chirurgien américain Michael Dabakey. L'émigrant spécialiste de la chirurgie cardiaque a maintenant acquis une réputation internationale. Le sénat américain va lui rendre dans quelques jours un hommage national. Or le docteur Dabakey est le fils d'un émigré libanais. Son nom d'origine est Dabachi. Il revient au Liban une première fois au moment où il se préparait à entrer dans la carrière médicale. En 1954, il fut l'une des vedettes du congrès chirurgical réuni à l'université américaine de Beyrouth. Son père vit au Texas où il s'est installé comme pharmacien.

Les Dabachi sont originaires de Hasbaya dans le sud du Liban. Une partie de la famille est maintenant installée à Beyrouth. Le docteur Dabakey a comme cousin germain un docteur en médecine du Liban : Moussa Dabachi. Un autre de ses cousins est propriétaire d'un des cinémas de la capitale libanaise.

Monument de l'émigré libanais

Ainsi, au premier plan du monde de la politique et de la médecine, on trouve des émigrés libanais et leurs descendants. Ils se préparent sur l'initiative de la colonie libanaise de Sao Paulo (Brésil) à élever quelque part sur la côte de leur pays d'origine, près de Saïda, l'antique Sidon, un monument colossal "de l'émigré libanais".

L'émigré libanais sera représenté par le légendaire Phénicien Cadmus qui, au témoignage des plus anciens historiens, fit au monde en quittant les rives de la Phénicie natale, un cadeau de taille : l'alphabet. La statue de Cadmus va être mise au concours entre tous les grands sculpteurs du monde. Elle sera plus haute, que la statue de la Liberté accueillant les émigrés à l'entrée du port de New York. Le prochain congrès de l'émigration libanaise aura à approuver les plans de ce mémorial. (AFP)

Dès sa jeunesse, Yeats évoquait deux thèmes, qu'il a lui-même décrits comme l'amour du pays et l'amour de la vie secrète (unseen life); il s'est attaché à perpétuer les vieilles légendes, les histoires de fées et d'esprits du folklore irlandais, et pour cela il parcourait le pays, interrogeant les vieillards.

Un temps il fut entraîné dans les activités politiques de Maud Gonne et participa à des manifestations violentes où il y eut des vitres brisées et des bagarres. Un poème qu'il écrivit en 1913 parut après coup une sorte de prémonition du soulèvement tragique de la semaine de Pâques 1916. Durant la période troublée qui se prolongea de 1916 jusqu'à la fin de la guerre civile qui suivit l'indépendance de 1921, il vécut à l'écart du tumulte dans un petit village. Il devait par la suite devenir sénateur et vedette de la politique irlandaise.

Centenaire d'un poète

L'Irlande va célébrer dimanche le centenaire de la naissance de son plus grand poète, William Butler Yeats, dont la renommée internationale fut consacrée par l'attribution du prix Nobel de littérature en 1923. Mais ce centenaire est encore plus un événement politique que littéraire, car Yeats fut aussi un patriote, qui a chanté l'amour de son pays à une époque où l'Irlande vivait des années tragiques.

Dès sa jeunesse, Yeats évoquait deux thèmes, qu'il a lui-même décrits comme l'amour du pays et l'amour de la vie secrète (unseen life); il s'est attaché à perpétuer les vieilles légendes, les histoires de fées et d'esprits du folklore irlandais, et pour cela il parcourait le pays, interrogeant les vieillards.

Un temps il fut entraîné dans les activités politiques de Maud Gonne et participa à des manifestations violentes où il y eut des vitres brisées et des bagarres. Un poème qu'il écrivit en 1913 parut après coup une sorte de prémonition du soulèvement tragique de la semaine de Pâques 1916. Durant la période troublée qui se prolongea de 1916 jusqu'à la fin de la guerre civile qui suivit l'indépendance de 1921, il vécut à l'écart du tumulte dans un petit village. Il devait par la suite devenir sénateur et vedette de la politique irlandaise.

Mais dans les manifestations de dimanche, l'Irlande honore surtout la mémoire du poète qui lui a apporté non seulement l'éclat et la renommée de son talent, mais le témoignage de son attachement fidèle durant des années de grandes épreuves.

P. S.

lettres au DEVOIR

Alerte, femmes de chez nous!

A la suite d'une réunion récente, tenue à Montréal, à laquelle assistaient quatre cents femmes, un groupement a été fondé sous le nom de "La Fédération des Femmes du Québec". Voici quelques-unes des recommandations que prêche ce nouvel organisme, tout en insistant "sur le regroupement des efforts de tous les mouvements féminins" :

- La création immédiate de garderies d'Etat pour les enfants des femmes qui doivent travailler;
- l'instauration d'un tribunal de divorce;
- l'habilitation de certains fonctionnaires à célébrer des mariages civils pour ceux qui le désirent; suivent à quel point d'autres points, conçus dans la même philosophie...

Pour les milliers de femmes qui n'assistent point à ce colloque, c'est maintenant l'heure de faire entendre leur son de cloche.

Mesdames de la Fédération nouvelle, sachez bien que les femmes de chez nous ne veulent pas des garderies d'Etat; les jeunes mères qui doivent travailler savent se débrouiller encore mieux que ne le ferait l'Etat, lui-même très habile à détacher les enfants des parents et à les endoctriner dès le bas âge. L'Etat peut avoir le bras long mais, au près des tout-petits, il ne remplacera jamais les bras maternels. Si vous voulez sincèrement le bien des femmes, demandez donc plutôt un régime économique garantissant un revenu suffisant au père de famille et à la veuve, permettant ainsi aux femmes vraiment nécessairement d'élever elles-mêmes leurs enfants, chez elles; exaltez donc aussi le rôle irremplaçable de la mère au foyer, cet atelier d'institution divine où se façonnent paisiblement, les générations futures. A l'heure où un matérialisme jouisseur sollicite sans cesse nos enfants, n'est-ce pas urgent de protéger l'unité familiale, au prix même de lourds sacrifices, plutôt que de la saboter par le divorce et les garderies d'Etat? Rétablir l'ordre en ce sens contribuerait à redorer le blason de toutes les

"ménagères" de chez nous, véritables reines dans un domaine où s'exerce une activité aussi captivante que variée.

Pauvres femmes du Québec! sont-elles assez malheureuses de ne pouvoir divorcer! comme il pèse lourd, ce sacrement de mariage qui les fixe à leurs maris et à leurs enfants! Voilà ce qu'une propagande subtilement mensongère veut faire croire à nos femmes catholiques. Alerte encore! nous savons qu'un féminisme dévoyé en veut à notre bonheur, cherchant à détruire le cadre providentiel à l'intérieur duquel la femme trouve sécurité, confort et joies féminines de toutes sortes. Les vraies femmes du Québec ne sont pas prêtes à renoncer aux grâces réelles attachées à leur état, pour l'aventure décevante, cruelle même pour elles et leurs enfants, du divorce. Les très rares exceptions qui ne peuvent loyalement plus supporter les chaînes d'un mariage malheureux, ont d'autres moyens légitimes pour retrouver un peu de paix. Catholiques nous sommes, catholiques nous entendons demeurer, en dépit des interventions retentissantes d'un groupe minoritaire dénaturé et malgré les échecs qu'en donne un peu partout une certaine presse irresponsable. Nous ne pouvons entretenir à aucun complaisance envers des propos issus tout droit d'une idéologie athée et dont la réalisation ne ferait que plonger la femme dans des malheurs sans nom. De toute notre énergie, nous repoussons cette voix des femmes singulièrement faussée, et indubitablement, très peu représentative.

Mères de chez nous, dignes descendantes d'une race fière, ne soyons point de ces femmes, aveugles ou naïves, qui ne voient le danger nul part, faisant ainsi le jeu de l'ennemi. Et ne craignons pas de dire la vérité: l'infiltration du communisme au Québec creève les yeux; elle fait son chemin, sapant en sourdine les piliers de toute société chrétienne; la religion, la famille et l'école.

Sœur Anne, ne vois-tu rien venir?

Mme Adrien CHOQUETTE,

La Patrie, P.Q.

Sur un appel à la justice et à la compétence

Frère Jean-Paul Desbiens

Cher frère et ami,

"Quel homme se mêlant d'écrire ne se réjouit pas d'être reçu? On n'écrit pas pour les arbres: on écrit pour parler aux hommes".

Et pour la deuxième fois vous rejoindez les hommes. Mais, alors que pour les insoumis ils clament un BRAVO unanime, parce que ce livre c'était pour eux "le vent du large balayant les nuages épais de la grande noirceur", aujourd'hui ils disent simplement un gros MERCI, ému, poignant, pour le raisonnement juste et serin que vous leur servez.

Deux choses m'ont frappées particulièrement dans ce livre que j'ai lu une traite. D'abord "les plus petits communs dénominateurs de la gauche et de la droite"; "L'homme de gauche" dit-vous "c'est l'homme qui aime la pauvreté; l'homme de droite, c'est l'homme qui aime le pouvoir".

La majorité des Canadiens français doit donc être gauchiste puisqu'elle a connu la pauvreté qu'elle devait être heureuse d'accepter, car elle lui méritait le ciel! Les adultes d'ailleurs se résignent assez facilement à cette seule espérance, mais que d'enfants n'ont-ils pas attendu la "boîte des Etats".

La majorité des Canadiens français a connu l'ignorance, héritage des aïeux que nos élites nous sommaient de conserver... "Nos ancêtres nous ont légué un héritage de pauvreté et d'ignorance, et ce serait une trahison que d'en détruire les notres". Ces paroles, impensables à l'heure du rapport Parent, furent prononcées par monsieur le juge Antoine Rivard, alors membre du défunt D.L.P., ici à Montréal le plus grand centre culturel de la Belle Province, le 29 janvier 1942...

Dans le temps, il n'y avait pour les pauvres que l'école de rang sans eau courante ni électricité, chauffée par un poêle à bois, dans un coin de la classe et entourée de trente à quarante garçons et filles s'échelonnant du cours préparatoire à la septième année, sous la direction d'une institutrice qui y dispensait son humble savoir pour \$150 par année. On ne chicanait pas l'école mixte alors, c'était pratique.

Il y avait bien aussi quelques écoles primaires appelées pompeusement collèges et collèges parce que dirigées par des sœurs et des frères, dans les villages importants. La classe bourgeoise, elle, pouvait compter sur les séminaires.

Pour ce livre qui est un appel à la justice, à la "charité", à la "compétence", à la "compréhension": merci.

Alice SAUVE

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN
Directeur
André LAURENDEAU
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOU
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$26. Allieurs au Canada: \$16. La Presse Canadienne, 1000, rue de la Presse, Montréal, est autorisée à affranchir en numéraire et l'envoi comme objet de 25 classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

POINTS DE VUE ANGLO-CANADIENS

Sur la vie et l'oeuvre de J. A. Macdonald, un excellent ouvrage de D. Creighton

par C.-M. BOISSONNAULT

Pendant les vingt-quatre premières années qui suivent l'établissement de la Confédération, un seul homme domine la scène politique canadienne: sir John Alexander Macdonald. D'ailleurs, on peut dire sans exagération que sa vie, à compter du jour où il est entré au parlement, est l'histoire du Canada; car, déclarait un jour le ministre de la Guerre, Wilfrid Laurier qui allait être son véritable successeur, il a été associé à tous les événements, à tous les faits, à tous les développements qui ont amené le Canada de la position qu'il occupait alors — celle de deux petites provinces n'ayant de commun que leur allégeance, n'étant unies que sur le papier — à la condition actuelle de progrès qu'il a atteinte. Ce jugement de Wilfrid Laurier, Donald Creighton le confirme dans les deux gros volumes qu'il a consacrés à John A. Macdonald (1) qui, après avoir tenu une place de premier plan dans la vie publique de la province de Canada de 1844 à 1867, fut premier ministre du Canada de 1867 à 1891.

Jamais carrière d'homme d'Etat ne fut plus fertile en aventures politiques, en combinaisons électorales, en intrigues parlementaires dont l'exemple le plus typique est, certes, le chassé-croisé (double shuffle) des six et sept août 1858 quand les membres du cabinet Cartier-Macdonald, afin de ne pas se trouver dans l'obligation de se présenter de nouveau devant l'électorat échangèrent leurs portefeuilles, l'espace d'une nuit.

Le professeur Creighton, avec une habile érudition, explore longuement la carrière desolée et mouvementée de Macdonald. Il en reconstitue les différents épisodes, en analyse l'évolution, en raconte les diverses phases avec une précision remarquable en un grand luxe de détails.

John Alexander Macdonald naquit en 1815, à Glasgow, émigra en Amérique en 1820 avec sa famille et passa toute sa jeunesse à Kingston, Haut-Canada. Dès l'âge de quinze ans, il entreprenait l'étude du droit. Six ans plus tard, il était admis au barreau et commençait d'exercer sa profession, se distinguant tout à la fois dans la défense d'un militaire polonais Nils Von Schoultz, accusé d'avoir participé à la révolution de 1837, et dans l'affaire Ashley qui mettait aux prises deux familles très en vue de Kingston.

Le jeune avocat perdit évidemment la première cause, mais gagna le second procès malgré l'intervention de l'un des plus brillants avocats hauts-canadiens de l'époque. A compter de ce moment, dans les milieux juridiques et politiques, on considéra Macdonald comme un modeste successeur de défendre la liberté et les droits des opprimés, ce qui lui valut une popularité fort avantageuse pour un homme politique.

En 1844, il était élu député et entra à l'Assemblée législative où, au lieu de prendre part aux débats, il se mit à étudier le droit constitutionnel et l'histoire. Cette attitude était bien conforme à sa première déclaration politique. N'avait-il pas, le 22 avril 1844, en acceptant de poser sa candidature à Kingston, résumé en une seule phrase ce qu'il était et sa ligne de conduite

dans les délibérations parlementaires comme dans la gestion des affaires publiques: "Dans un jeune pays comme le Canada, avait-il dit, j'estime qu'il est plus important de s'employer à en développer les ressources naturelles et les avantages économiques que de gaspiller le temps de l'assemblée et l'argent du peuple dans de vaines discussions touchant des questions gouvernementales abstraites et théoriques". Toute sa vie, Macdonald restera fidèle à cette profession de foi. Seul le concret le préoccupa. Dans les circonstances les plus difficiles, il avait une franchise brutale que l'on a souvent qualifiée de cynique, mais qui, en réalité, n'était qu'une juste appréciation des faits et des situations, franchise analogue à celle du médecin aux prises avec une infection pernicieuse ou à celle du vieux loup de mer dans un naufrage.

L'INTERMEDE

Le scandale du Pacific témoigne nettement de cette franchise. Au lieu de nier l'évidence, Macdonald reconnut aussitôt les faits, affirmant que de telles contributions ne venaient pas le contrat Allen, mais avaient pour but d'assurer à son gouvernement une réélection grâce à laquelle l'exécution de son programme ferroviaire ne subirait aucun retard. Le gouvernement n'en fut pas moins défait; Alexander Mackenzie forma un nouveau cabinet, demanda et obtint la dissolution des chambres.

Défait aux urnes, Macdonald dut attendre pendant cinq longues années avant de reprendre le pouvoir et d'honorer la promesse de Cartier: construire un chemin de fer reliant Montréal à Vancouver. Il était temps! La Colombie menaçait de rompre tous liens avec la Confédération canadienne.

Cette biographie de John Alexander Macdonald est l'oeuvre d'un historien qui connaît fort bien l'histoire du Canada au XIXe siècle. Familier avec les conditions économiques qui dominaient durant cette période, le professeur Creighton, après de très consciencieuses recherches dans les archives publiques de l'Angleterre et du Canada, dans celles de l'Ontario et des autres provinces, dans les mémoires, la correspondance et les journaux du temps, a étudié avec beaucoup de pénétration la vie politique de John A. Macdonald. Les chapitres que, dans son premier tome, il consacre à l'élaboration de l'Union des colonies britanniques de l'Amérique septentrionale et ceux que, dans le second, il a intitulé *Revolt in the Provinces and Renewal of Cultural Conflict* forment quelques-unes des meilleures pages de cette monumentale biographie.

On lira également avec grand intérêt l'exposé que fait le professeur Creighton de la stratégie pratiquée par Macdonald chaque fois qu'il devenait nécessaire de remanier son cabinet, comment, afin de s'assurer une certaine stabilité et une meilleure autorité, il s'efforçait de faire pour régner en les opposant les uns aux autres: John Rose à Joseph Howe, Howe à Tupper, Langevin à Adolphe Caron, ou à Chapeau. Ce dernier lui donna tellement de fil à retordre qu'il dut, à un certain moment, pour prévenir une crise ministérielle,

lui refuser le ministère des chemins de fer et canaux et en assurer lui-même la direction. Avait-il raison? Nous le saurons quand Adolphe Chapeau aura trouvé son biographe ou ses biographes.

Quoi qu'il en soit, Macdonald exerçait un tel ascendant sur ses collègues que, lors de la pendaison de Riel, tous, y compris Caron, Langevin et Chapeau, lui restèrent fidèles. A un ami qui s'étonnait d'une telle emprise, il avait répondu: en vérité, si je l'ai toujours emporté sur George Brown, par exemple, c'est que j'ai toujours été capable de penser à l'avenir tandis que lui n'a jamais su sacrifier un avantage passager à un succès futur plus durable!

L'union des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale déclenchée, sitôt effectuée, un mouvement de centralisation et d'expansion qui exigera, non seulement de nombreuses négociations, mais deux expéditions militaires. Macdonald qui veut constituer une grande puissance fédérale n'hésitera ni à satisfaire aux exigences économiques et financières des provinces, ni à recourir aux armes pour conquérir la terre de Rupert et les territoires du Nord-Ouest (2). Evidemment, telle n'est pas la version du professeur Creighton. Pour lui, les faits et gestes de Louis Riel ont une tout autre signification: les Métis auraient dû se soumettre tout simplement. Or, ils l'ont fait en 1870 à la rivière Rouge avec les résultats que l'on connaît. Sur les bords de la Saskatchewan, ils étaient désespérés et nous avons eu Batoche.

Néanmoins, dans son chapitre intitulé *The West in jeopardy* l'auteur apporte une foule de faits nouveaux tous plus intéressants les uns que les autres. Dans ces conjonctures, Macdonald a fait preuve, une fois de plus, d'une adresse peu commune. Il lui fallait trouver un compromis propre à concilier toutes les idéologies et tous les intérêts s'agissant dans cet édifice composite qu'était déjà la Confédération canadienne. Lorsque les délégués de la rivière Rouge, Noël Ritchot et ses compagnons, se présentèrent à Ottawa pour exiger une constitution, la première réaction de Macdonald fut de refuser, mais il comprit aussitôt que ce serait déclencher une lutte qui pourrait aller jusqu'à la rupture de l'union. En effet, avec l'aide de la députation ontarienne, il pouvait écraser les partisans de Cartier. Il pouvait aussi envahir le territoire des Métis avec une armée (Garnet Wolseley le fera bientôt), mais Clinton Murdoch dépêché en vitesse à Ottawa, hésitait encore à le lui permettre. On se demandait en outre si les Etats-Unis n'empêcheraient pas le corps expéditionnaire de franchir le canal de Saint-Saïnt-Marie. M. Creighton nous paraît injuste à l'égard de Ritchot.

Conscient des périls de l'heure et, fidèle à son surnom (*Old Tomorrow*), Macdonald résolut de confier à l'auteur le soin de paralyser les effets de la loi fondamentale que Ritchot venait d'obtenir de haute lutte. Que de traités, au cours des années, furent conclus par des personnes bien décidées à ne pas en respecter la teneur.

Contrairement à la plupart des biographies canadiennes, le professeur Creighton fait une place importante à la vie privée de Macdonald et même à sa psychologie. Il nous fait connaître les membres de sa famille, en particulier les femmes et les fillettes.

Avec Donald Creighton, le lecteur assiste aux réceptions officielles et aux scènes intimes qui se dérouleront à Earnscliffe jusqu'à la dernière alors que Macdonald paralysa lentement pendant des heures tout en demeurant lucide jusqu'au moment où l'hémorragie envahit ce cerveau qui avait été si vif, si alerte et si clair.

Que l'on partage les opinions de M. Creighton ou que l'on désapprouve certaines de ses interprétations, on lira avec intérêt et plaisir ces deux gros volumes qui nous apportent un tableau original et bien vivant de l'histoire du Canada de 1837 à 1891. Sauf la vie de George Brown par Maurice Careless, il n'existe guère dans la littérature historique anglo-canadienne de biographies aussi bien écrites et aussi riches de faits et d'idées.

(1) John A. Macdonald - The Young Politician. The Old Chiefdom - The Macmillan Company of Canada.

(2) Genèse de la Confédération in La Revue de l'Université Laval, novembre 1947.



lettres au DEVOIR

La résurrection, symbole de joyeux chrétien

Depuis le 22 avril 1965, *Le Devoir* publie des articles de ses lecteurs sur un sujet qui prend de plus en plus d'intérêt: le symbole du christianisme. Cette discussion se situe dans le cadre du Renouveau chrétien.

Souvent, la tonalité et l'expression d'un texte révèlent beaucoup plus que le contenu du texte lui-même. Dans la discussion actuelle, le ton de chacun des articles publiés en dit long sur la controverse. Le langage des Ginette Deschênes et d'Alice Julien est tout différent de celui de Jeanette Lafrenière et Jean Coallier. Non seulement ils s'opposent par le fond, mais aussi par la forme.

Lorsqu'on cherche un symbole il faut se tourner du côté des réalités d'abord. Car c'est la réalité qui est la base du symbole, et non le contraire. Je pense que là-dessus nous sommes tous d'accord. Qu'on soit en faveur de la Croix ou en faveur de la Résurrection, nous basons le symbole sur une réalité: le Christ est mort sur la croix et le Christ est ressuscité.

Comme deuxième critère de recherche, je propose qu'on essaie de distinguer l'accidentel de l'essentiel. Pour ce qui est du christianisme, il est essentiel que le Christ soit mort par amour pour les hommes (Redemption) et qu'il soit ressuscité (Résurrection). Mais il est

accidentel que le Christ soit mort sur la Croix. En effet, la crucifixion était le supplice de l'époque chez les Romains. Si le Christ avait été lapidé, un amas de pierres serait-il notre symbole? Si le Christ était mort sur la roue, celle-ci serait-elle notre symbole? Le choix de la croix comme symbole du christianisme n'est donc pas le plus judicieux car la croix n'est pas essentielle au christianisme. Si la mort du Christ est essentielle, la croix ne l'est pas.

Au contraire, la Résurrection est essentielle au christianisme. C'est saint Paul qui nous le dit. De plus, la Résurrection n'est rattachée à rien d'accidentel.

Le caractère distinctif d'un symbole est un troisième critère de base dans notre choix. Qu'est-ce qui distingue le plus le christianisme des autres religions: la mort sur la croix ou la Résurrection? Moïse, Mahomet, Zoroastre et Bouddha sont tous morts comme le Christ est mort. La mort du Christ est plus grande, d'accord. Mais la mort seule suffit-elle pour donner un symbole distinctif? Non. D'autre part, la Résurrection est vraiment distinctive: seul le Christ est ressuscité car seul il est vraiment Dieu et c'est sur cette Résurrection Divine qu'est basée toute la religion chrétienne.

Michel Paillet

La langue anglaise à l'orchestre symphonique de Montréal

Deux journaux de Québec publiaient dernièrement un article concernant la langue parlée au sein de l'orchestre symphonique de Québec.

Le signataire de cet article, qui est membre de l'orchestre, déclare qu'il constate avec amertume que la façon d'agir de certains de nos chefs d'orchestre canadiens-français provoque un glissement vers l'anglais. Ce qui lui semble inconcevable dans une province comme la nôtre où quatre-vingts pour cent de la population est canadienne-française.

Pour ce fait, il compare la situation des orchestres de Québec et de Montréal. Il mentionne qu'à l'orchestre symphonique de Montréal, la situation est plus grave encore, soulignant le fait qu'il y a vingt-cinq ans le bilinguisme était observé, tandis qu'aujourd'hui, il n'y a plus de français au travail!

Monsieur, je suis moi-même membre de l'orchestre de Montréal, et je puis affirmer que les faits énoncés sont très exacts. "VERIDIQUES". Il faut quand même différencier ce qui est du domaine public et ce qui ne l'est pas. Ces orchestres dépendent-ils ou non de notre gouvernement et de notre public en général?

Comment se fait-il que les chefs d'orchestres s'adressent à nous dans une langue autre que celle de la majorité de notre population?

Il y a quelque temps, notre premier ministre déclarait devant les membres du Club de Réforme de Montréal: "COMME CONÇUS PAR N'ETRE PAS DES COLONNARDS CHEZ NOUS, EN PUBLIC, SUR LES SCENES DE THEATRE, A LA RADIO ET A LA TELEVISION".

Faisant suite à cette déclaration, M. Louis Philippe Roy, du journal l'Action de Québec, écrit: "Certes, M. Lesage a parfaitement raison de réclamer de chacun cet effort personnel pour assurer le respect et la pratique du français dans tous les domaines, mais sera-ce suffisant? Hélas! l'expérience dit NON."

Ne devons-nous pas alors appuyer les organismes qui demandent l'intervention de l'Etat en faveur de l'UNILINGUISME FRANCAIS au Québec?

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et sincères.

Roland R. Desjardins
(contrebassiste)

Lettre d'Italie

Grâce au Concile, la cause de l'œcuménisme progresse dans la prudence et un sain réalisme

par Georges Huber

Les joies et les peines alternent sur la voie qui doit mener à l'unité des chrétiens.

On peut considérer comme un motif de réconfort et d'espoir les réponses données par sept théologiens protestants, anglicans et orthodoxes à une enquête de l'*Ecumenical review*, organe du Conseil mondial des Eglises, sur le Décret conciliaire de l'œcuménisme.

Un membre du Secrétariat pour l'unité, le P. Charles Boyer, S. J., analyse ces réponses dans l'*Osservatore Romano*.

Il relève l'unanimité des sept théologiens non-catholiques à exprimer leur satisfaction. Le Décret sur l'œcuménisme approuvé à la IIIe session du Concile semble avoir même dépassé leurs espérances. L'archevêque anglican de Bristol parle de "miracle", un orthodoxe, de "révolution". Le pasteur Hebert Roux y reconnaît une nouvelle conception de l'Eglise tandis que le professeur Oscar Cullmann y discerne une conception toute nouvelle de l'œcuménisme. Bref, tous ces théologiens constatent un réel progrès de l'Eglise catholique sur les voies de l'œcuménisme.

Les catholiques apprécieront d'autant plus ces jugements, qu'à la fin de la troisième session, devant les corrections introduites par Paul VI dans le schéma sur l'œcuménisme, des experts avaient prétendu que le geste du Pape faisait reculer d'un siècle la cause de l'œcuménisme.

Les théologiens interrogés par l'*Ecumenical review* soulignent deux traits dans le Décret sur l'œcuménisme: la fidélité à la tradition catholique jointe au respect des communautés chrétiennes séparées de

Rome. La doctrine exposée dans le Décret est bien la doctrine catholique traditionnelle. "Ce Décret est un texte catholique", affirme M. Cullmann. Le pasteur indien Russel Chaudran estime que ce document ne révèle aucun glissement dans la doctrine catholique. Celle-ci se trouve toutefois exposée dans un esprit de respect et de compréhension pour les autres communautés chrétiennes.

L'irénisme retarde la marche

Contrairement ce que pourraient attendre certains lecteurs, cette loyauté du Concile plait aux sept théologiens non-catholiques. Ils se félicitent de voir que les Pères aient repoussé le faux irénisme. Pour éviter de heurter, celui-ci recourt aux termes ambigus, aux expressions équivoques et même aux silences. M. Cullmann rejette cet œcuménisme à courte vue: "Ce que je considère comme le plus grand danger pour l'œcuménisme d'aujourd'hui, c'est la tendance à effacer ce qui nous sépare". Ces procédés blessent la vérité, fondement de la religion. "Elles créent des illusions et par là elles font tort à la cause de l'œcuménisme, car tôt ou tard elles conduisent à une grave déception".

Ce sont là des paroles d'or, qui rejoignent les déclarations de Paul VI dans sa première rencontre avec les observateurs

des communautés non catholiques au Concile: "Les fruits que nous espérons doivent mûrir longuement, par l'étude et la prière; et des réconciliations apparentes ou improvisées, qui dissimuleraient les difficultés au lieu de les résoudre, retarderaient notre marche, bien loin de l'aider".

Dialogue n'est pas douteur

Dans ces perspectives, que faut-il entendre exactement par dialogue? Supposerait-il une certaine réciprocité? Demanderait-il des concessions de part et d'autre, comme dans un accord entre politiciens ou dans un marché entre hommes d'affaires?

Le P. Boyer fait des précisions utiles. L'esprit de dialogue n'exige pas que l'Eglise catholique doute d'elle-même et de la vérité de sa doctrine. Il demande à l'Eglise de tout examiner ce qu'on lui propose, de donner des réponses bien fondées, d'observer les règles d'une discussion loyale et sérieuse.

Perspectives d'avenir

S'il ne faut pas confondre le dialogue avec le doute, il ne convient pas non plus d'identifier les vues des théologiens avec la doctrine immuable de l'Eglise. Les théologiens peuvent "présenter mal cette doctrine, l'exagérer, l'affaiblir, la défendre maladroitement". D'autre part, "le partenaire non catholique peut attirer l'attention sur un aspect moins bien aperçu, provoquer un utile développement, corriger des erreurs secondaires".

L'enquête publiée par l'*Ecumenical review* montre qu'un dialogue de grande envergure se développe actuellement entre les Eglises chrétiennes. Le Décret conciliaire sur l'œcuménisme a provoqué des réactions, qui elles-mêmes appellent des précisions.

"Le dialogue est en acte. Il est sans doute difficile. Mais — conclut le P. Charles Boyer — ce n'est pas un dialogue de sourds".

Georges HUBER

MONTROSE

EN GRAND SPÉCIAL NOUVEAUX DISQUES

"CLASSIQUE DOVER"

50% STEREO ET MONO
Rég.: \$4.98 Sp.: \$2.49
D'ESCOMPTE

- 5700—MOZART - LATE QUARTETS (464, 465) (Dissonant 7)
5701—MOZART - EARLY QUARTETS (K 80, 156, 158, 157)
5702—MOZART - SERENADES, No 9 Posthorn, (K 320) No 4 Serenade Notturna, (K 239)
5703—MOZART - DIVERTIMENTO (K-363) Adagio et Fugue (K 464a)
5704—SCHUMANN - KREISLERIANA, Fantasia in C
5705—SCHUMANN - TRIOS Nos 1 et 2
5706—SCHUBERT - (TROU) Quintet in A, Nocturne in F
5707—SCHUBERT - PIANO Sonatas in C Minor in B
5708—SCHUBERT - VIOLIN Concerto in D, Duo Concertant Jeu de Cartes
5709—GEMINIANI - Six Concerti Grossi, Op. 3
5710—TELEMAN - 12 Fantasies for Harpsichord GEMINIANI Nos 1-12
5711—BARTOK - Violin Concerto, Concerto Sonata for unaccompanied Violin
5712—BACH, J.S. - PARTITAS for unaccompanied Violin Nos 2, 3
5713—RAVEL - Gaspard de la Nuit, Jeux d'Eau, Tombeau de Couperin
5714—ROSSINI - QUARTETS for Woodwinds Nos 1, 4, 3, 5
5715—MODERN PIANO Sonatas - Stravinsky Piano Sonata (1924); Bartok Sonata for Piano, Bloch, Sonata for Piano; Prokofiev, Stalingrad Sonata
5716—VIVALDI - Concerti for Flute, Violin, Bassoon, Harpsichord (F, XII-7, 8, 21, 27, XV-1)
grad Sonata No 7
5717—LUBBECK - Cantatas; Hinf Dienem Volk, Gott Wie Don Name; Preludes et Fugues E. C. Min.
5718—DONIZETTI - BETTY
5719—ROSSINI - L'OCASIONE fa il ladro
5720—DOWLAND - First Book of Songs and Ayres
5721—FRENCH CHANSONS and Dances 16th Century
5722—GALUPPI - Concerti a Quattro nos 1-6
5723—HAYDN-MOZART - Divertimento for WIND Instruments HAYDN - Noves Instr in C; Mozart III (K 187) IV (K 188)
5724—PURCELL - Trios Son. from Sonatas of IV
5725—ALBINONI - VIOLIN Concerti nos 1, 4, 7, 10 Parts

- 5726—ALBINONI - OBCE Concerti Nos 2, 3, 8, 11
5727—BACH, J.S. - Sonatas for unaccompanied Violin nos 1, 3
5728—BACH, J.S. - SONATA No 1 and PARTITA No 1 for unaccompanied violin
5729—GEMINIANI - Concerti for 2 VIOLINS op. 2 no 1, Op. 3 no 2
5730—GEMINIANI - Four Concerti Grossi Op. 3
5731—GEMINIANI - Four Concerti Grossi Op. 4
5732—LOCATELLI - Concerti Grossi Nos 1-4
5733—LOCATELLI - Concerti Grossi Nos 5-11
5734—TELEMAN - 12 Fantasies for Harpsichord FRENCH
5735—TELEMAN 12 Fantasies for Harpsichord ITALIAN
5736(s)—FRENCH FLUTE Museum 18th Century; by Couperin, Blavet, De La Barre and Philidor - Rampant
5737(s)—SCHUMANN - NOVELLETTEN (Monaur)
5738(s)—SCHUMANN - NOVELLETTEN (MONO)
5739(s)—BETHOVEN String Quartets Nos 1, 9 (Monaur)

COURS DE LANGUE "LISTEN AND LEARN"

3 disques 33 1/3 R.P.M. 12"
Texte en plus compris
Album Rég. \$9.98

GRAND SPECIAL \$5.99
ch. album

Ecoutez et parlez LE FRANÇAIS
" " " L'ALLEMAND
" " " L'ITALIEN
" " " LE RUSSE
" " " L'ESPAGNOL

GARANTIE 1ère QUALITE

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus. Suggère un 2ème choix. Signifiez si Mono ou Stereo.

SCELLE

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3168 est, Belanger — RA. 9-2833

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. 30 P.M.

LIBRAIRIE DE LA PAIX

1213, rue Bleury (entre Dorchester et Ste-Catherine)

VENTE 50% ET PLUS

de réduction sur nos livres déjà réduits

Romans, poésie, théâtre, livres d'art, reproductions, livres pratiques, collections de jeunesse, etc., etc.

LIVRES DE POCHE

Volumes simples..... 49¢
Volumes doubles..... 85¢

Livres policiers pour vos vacances de la collection: "Nuits blanches" (Ed. Plon). Vaste choix des meilleurs auteurs américains traduits en français.

Prix de circonstances..... 39¢ (au lieu de 85¢)

BIENVENUE À TOUS — TÉL.: 861-7765

POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION

LA SAINTE BIBLE

Nouvelle édition, publiée sous la direction du Cardinal Liénart par "La Bible pour tous" et diffusée au Canada par les Editions Fides.

1,586 pages • Reliure cartonnée

Prix net: \$3.75

En vente dans toutes les librairies

visitez notre librairie

• stationnement gratuit à l'arrière de l'immeuble

245 est, boulevard Dorchester, Montréal

LE NOUVEAU TESTAMENT

Traduction de l'Association catholique des études bibliques au Canada. Tables de concordances entre le Nouveau Testament et le catéchisme de la Province de Québec.

672 pages • Couverture illustrée vernie
Livre de poche • Prix net: \$0.75

672 pages • Couverture cartonnée rouge
Prix net: \$1.25

téléphone: 861-9621

D'UN OCEAN
A L'AUTRE

GATT et les revues

OTTAWA. — Finalement, peut-être les hommes d'affaires canadiens auront-ils à faire les frais des projets gouvernementaux visant à protéger les publications canadiennes contre les concurrents de l'extérieur. Tout dépendra de l'interprétation qu'on donnera de la législation proposée, relativement aux accords du GATT. Il se pourrait que le Canada doive compenser dans d'autres secteurs les restrictions envisagées par la législation projetée.

Voyage à Cuba annulé

TORONTO. — Les difficultés financières du gouvernement cubain ont apparemment amené l'annulation d'un voyage que 100 étudiants du Canada devaient faire cet été dans la république socialiste, aux frais de Fidel Castro. André Bekerman, président du comité étudiant des affaires cubaines à l'université de Toronto, a déclaré qu'il était impossible cette année de reprendre ce voyage annuel d'étudiants canadiens dans la république cubaine.

Chez les ambassadeurs

OTTAWA. — Le ministère des affaires extérieures fait part de la nomination de nouveaux ambassadeurs à l'Afrique du Sud. M. Ralph Edgar Collins, 50 ans, actuellement ambassadeur en Afrique du Sud, est muté à la République Arabe Unie avec accréditation au Soudan. Il aura pour successeur en Afrique du Sud, M. Charles James Woodworth, 56 ans, depuis 1961 directeur adjoint de la division africaine au ministère des Affaires extérieures.

"Canadiens français"

VANCOUVER. — La légende du Canadien français que l'on s'est plu à représenter comme un insouciant et un rustaud est fautive, a affirmé M. R. Cole Harris, de l'université de Toronto. Les Canadiens français forment un peuple énergique, conscient du labeur, qui quitterait la terre sans se faire prier, déclarait M. Harris dans une interview. L'actuel malaise dans le Québec n'est que la manifestation moderne de la vitalité d'un peuple, a dit M. Harris après avoir promis une allocation sur l'ancien Québec devant l'Association canadienne des géographes.

Le Bonaventure

STOCKHOLM. — Le porte-avions "Bonaventure", la plus importante unité de la Marine canadienne, est arrivé dans le port de Stockholm, où il séjournera en visite officielle jusqu'au 7 juin. Le "Bonaventure", qui jauge 16.000 tonnes, a un équipage de 1.200 hommes, et un commandement de l'aviation de la marine. Le commandant de la base de la marine, le capitaine Harry A. Porter, a son bord, se trouve également l'amiral John Charles O'Brien, commandant des forces navales du Canada dans l'Atlantique.

Contre le nationalisme

OTTAWA. — M. Albert Breton, professeur associé de science économique à l'université de Montréal, a dénoncé le nationalisme canadien sous toutes ses formes. Il a été le principal orateur au colloque organisé par le Conseil de la jeunesse politique du Canada et auquel plus de 100 membres des sections de jeunes des diverses formations politiques ont participé. Le professeur Breton réproche le nationalisme québécois et plus particulièrement le séparatisme, qui en est le courant extrême. "Mais je désapprouve également le nationalisme canadien-anglais, qui est tout aussi vivant même s'il se manifeste par des votes détournés," a-t-il ajouté.

Direction Gagetown

OTTAWA. — Environ 1.500 soldats et 450 véhicules ont quitté différents points d'Ontario et du Québec pour se rendre au camp Gagetown, au Nouveau-Brunswick, pour y poursuivre l'entraînement d'été. Le mouvement de troupes sera terminé vers le 12 juin. Le ministre de la défense a déclaré que des mesures ont été prises pour assurer que les convois de véhicules militaires causent le moins d'embarras possible au trafic civil sur les routes. Aucun convoi ne comprendra plus de cinq véhicules.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 683-668

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, défendeur.

—vs—
JAMES ASHCROFT, ayant fait affaires seul sous les noms et raison sociale non enregistrés de JAMES ASHCROFT CONSTRUCTION SERVICES en la cité de Montréal, district de Montréal, demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 683-668

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, demandeur.

—vs—
JAMES ASHCROFT, ayant fait affaires seul sous les noms et raison sociale non enregistrés de JAMES ASHCROFT CONSTRUCTION SERVICES en la cité de Montréal, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur JAMES ASHCROFT de comparaître d'ici un mois.

CLAUDE PAQUETTE
Député-protonotaire
LEBOEUF, FOREST & FERRON, avocats,
3532, ouest, Jean-Talon,
Montréal, 16.
Procureurs du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 683-168

GERARD NANTÉL, opérateur, des cité et district de Montréal, en sa qualité de tuteur à son fils mineur Denis, demandeur.

—vs—
DAME HERCULE GOYETTE, épouse de Hercule Goyette, et ce dernier pour autoriser son épouse aux présentes en tant que besoin est, des cité et district de Montréal, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défendeurs DAME HERCULE GOYETTE et HERCULE GOYETTE de comparaître d'ici un mois.

CLAUDE PAQUETTE
Député-protonotaire
De GRANDPRE, LASNIER & GAGNON, avocats,
507, Place d'Armes,
Montréal.
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 678-304

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, demandeur.

—vs—
JAMES ASHCROFT, faisant affaires seul sous les noms et raison sociale non enregistrés de JAMES ASHCROFT CONSTRUCTION SERVICES en la cité de Montréal, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur JAMES ASHCROFT, de comparaître d'ici un mois.

André NOEL,
député-protonotaire,
Mes LEBOEUF, FOREST & FERRON, avocats,
3532 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal 16, P.Q.
Proc. du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 680-489

THE ROYAL TRUST COMPANY, une corporation ayant son bureau chef dans les Cité et District de Montréal, demanderesse,

—vs—
HENRICK FITZWILLIAM, exécutif des Cité et District de Montréal, défendeur.

ELIAS HENDI, manufacturier de meubles, anciennement des Cité et District de Montréal, et maintenant de La Plata dans la République d'Argentine, & al., mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au mis-en-cause ELIAS HENDI de comparaître d'ici un mois.

Normand DESROCHES,
député-protonotaire,
SENECAL & STAIRS,
Avocats,
715, Carré Victoria,
Montréal 1, P.Q.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 683-668

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, demandeur.

—vs—
JAMES ASHCROFT, ayant fait affaires seul sous les noms et raison sociale non enregistrés de JAMES ASHCROFT CONSTRUCTION SERVICES en la cité de Montréal, district de Montréal, demandeur.

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 mai 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Arto Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de juin, 1965, sous le numéro 183312.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-B du code civil de la province de Québec, que Plomberie Bellier Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 12 jour du mois de mai 1965 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 31 jour du mois de mai 1965 sous le numéro 1831549.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 683-312

LUCIEN BELISLE, exécutif, des cité et district de Montréal, demandeur.

—vs—
LES HERITIERS DE JULES (GILLES) POILIEVRE et ANSON vivant vendeur, des Cité et District de Montréal, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défendeurs LES HERITIERS DE JULES (GILLES) POILIEVRE et ANDRE POILIEVRE de comparaître d'ici un mois.

RAYMOND PILON
Député-protonotaire
ROSENHEK & ROSENHEK, avocats,
170 est, Dorchester,
Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 680-490

THE ROYAL TRUST COMPANY, une corporation ayant son bureau chef dans les Cité et District de Montréal, demanderesse,

—vs—
RENTAL HOLDINGS INC., une corporation ayant son bureau chef dans les Cité et District de Montréal, défenderesse.

ELIAS HENDI, manufacturier de meubles, autrefois des Cité et District de Montréal, et maintenant de La Plata dans la République d'Argentine, & al., mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au mis-en-cause ELIAS HENDI de comparaître d'ici un mois.

Normand DESROCHES,
député-protonotaire,
SENECAL & STAIRS,
Avocats,
715, Carré Victoria,
Montréal 1.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 680-489

THE ROYAL TRUST COMPANY, une corporation ayant son bureau chef dans les Cité et District de Montréal, demanderesse,

—vs—
HENRICK FITZWILLIAM, exécutif des Cité et District de Montréal, défendeur.

ELIAS HENDI, manufacturier de meubles, anciennement des Cité et District de Montréal, et maintenant de La Plata dans la République d'Argentine, & al., mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au mis-en-cause ELIAS HENDI de comparaître d'ici un mois.

Normand DESROCHES,
député-protonotaire,
SENECAL & STAIRS,
Avocats,
715, Carré Victoria,
Montréal 1, P.Q.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 680-489

THE ROYAL TRUST COMPANY, une corporation ayant son bureau chef dans les Cité et District de Montréal, demanderesse,

—vs—
HENRICK FITZWILLIAM, exécutif des Cité et District de Montréal, défendeur.

AVIS

Noram Development Corporation

Avis est par les présentes donné que "Noram Development Corporation", une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville et district de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec aux fins d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE À MONTRÉAL, le 31e jour de mai 1965.
JACK B. BOHROVE
Secrétaire

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 23 août, 1963 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Baah Children's Wear Company furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 183312.

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
par M. Y. Carter

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 mai 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Award Fashions Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31e jour du mois de mai 1965, sous le numéro 183125.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

HYDRO-QUEBEC

Appel public d'offres

Nos A-616 - A-618

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, comme suit:

Appel d'offres No A-616 — Le jeudi 17 juin 1965 — relativement à la fourniture d'accèssoires pour ligne de transmission.

Appel d'offres No A-618 — Le lundi 14 juin 1965 — relativement à la fourniture de camionnettes 1 tonne et 1/2 tonne. (Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés).

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Le chèque est retenu après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du DIRECTEUR DES ACHATS, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cent cinquante mille dollars (\$150,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'autre ou toutes les soumissions. Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 1er juin 1965.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

HYDRO-QUEBEC

Appel d'offres No AS-22

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, comme suit:

Appel d'offres No AG-4 — Fourniture de fil nu en cuivre.

Appel d'offres No AG-5 — Fourniture de câble en aluminium, triplex et ACSR.

Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du DIRECTEUR DES ACHATS, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester leur engagement à l'égard de la production de matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester leur engagement à l'égard de la production de matériaux canadiens.

Les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée la mention "Appel d'offres No AG-4 - AG-5" selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres. Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 31 mai 1965.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi 12-13 Elizabeth II, chapitre 99 ainsi qu'à une résolution adoptée par le conseil de la Corporation municipale du Village de Saint-Boniface-de-Shawinigan en date du 15 février 1965 et par la présente donne de la publication de ladite loi dont le texte est contenu ci-après (cf. copie photostatique du texte de la loi).

Signé à Saint-Boniface-de-Shawinigan, le 16e jour de février 1965.

RAYMOND RACINE
secrétaire-trésorier

Objet: Licence relative à l'usage commercial de l'emblème des motifs et autres marques déposées sur les appareils d'horlogerie (montres et horloges).

Les demandes de licence autorisant la fabrication et la vente d'appareils d'horlogerie portant l'emblème de l'Exposition de 1967, seront adressées au soussigné et devront lui parvenir avant 3 heures p.m. (Heure avancée de l'est):

MERCREDI, 30 JUIN 1965

Pour se procurer les formules officielles de demande et les conditions générales imposées par la Compagnie, s'adresser à la division des Licences de la Compagnie (Téléphone No. 397-3984). Ces demandes de formules d'application doivent être faites par écrit. L'enveloppe doit porter la mention, en majuscules, TIME PIECE.

La Compagnie ne s'engage à accepter aucune demande de licence.

JEAN-CLAUDE DELORME,
Secrétaire.
24ème étage,
Place Ville-Marie,
Montréal, Qué.

HYDRO-QUEBEC

Appel d'offres T-15

pour 10h30 a.m. (h.a.e.)

le jeudi 15 juillet 1965

CENTRALE THERMIQUE DE TRACY

(Groupes 3 et 4)

Installation électrique générale

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document T-15, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi, inclusivement, 8h30 a.m. à 5h p.m. au:

Bureau des appels d'offres et contrats,
Bureau 809,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cent cinquante mille dollars (\$150,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'autre ou toutes les soumissions. Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 1er juin 1965.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

HYDRO-QUEBEC

Appel d'offres No AS-22

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, comme suit:

Appel d'offres No AG-4 — Fourniture de fil nu en cuivre.

Appel d'offres No AG-5 — Fourniture de câble en aluminium, triplex et ACSR.

Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du DIRECTEUR DES ACHATS, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester leur engagement à l'égard de la production de matériaux canadiens.

Les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée la mention "Appel d'offres No AG-4 - AG-5" selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres. Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 31 mai 1965.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DU VILLAGE DE
ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN
COMTE DE ST-MAURICE

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi 12-13 Elizabeth II, chapitre 99 ainsi qu'à une résolution adoptée par le conseil de la Corporation municipale du Village de Saint-Boniface-de-Shawinigan en date du 15 février 1965 et par la présente donne de la publication de ladite loi dont le texte est contenu ci-après (cf. copie photostatique du texte de la loi).

Signé à Saint-Boniface-de-Shawinigan, le 16e jour de février 1965.

RAYMOND RACINE
secrétaire-trésorier

Objet: Licence relative à l'usage commercial de l'emblème des motifs et autres marques déposées sur les appareils d'horlogerie (montres et horloges).

Les demandes de licence autorisant la fabrication et la vente d'appareils d'horlogerie portant l'emblème de l'Exposition de 1967, seront adressées au soussigné et devront lui parvenir avant 3 heures p.m. (Heure avancée de l'est):

MERCREDI, 30 JUIN 1965

Pour se procurer les formules officielles de demande et les conditions générales imposées par la Compagnie, s'adresser à la division des Licences de la Compagnie (Téléphone No. 397-3984). Ces demandes de formules d'application doivent être faites par écrit. L'enveloppe doit porter la mention, en majuscules, TIME PIECE.

La Compagnie ne s'engage à accepter aucune demande de licence.

JEAN-CLAUDE DELORME,
Secrétaire.
24ème étage,
Place Ville-Marie,
Montréal, Qué.

HYDRO-QUEBEC

Appel d'offres T-15

pour 10h30 a.m. (h.a.e.)

le jeudi 15 juillet 1965

</

Plus de français dans les écoles de l'Ontario

TORONTO. — Le ministre de l'éducation de l'Ontario a annoncé hier que le français sera plus largement enseigné dans les écoles élémentaires de l'Ontario, à compter de l'automne de 1966.

M. William Davis a dit que l'enseignement du français deviendra à cette date une option admise pour les écoliers anglophones de septième et huitième années. D'ici là, la province tentera d'accroître le nombre des professeurs qui connaissent suffisamment le français pour pouvoir l'enseigner.

600 chauffeurs de taxis sont les premiers invités du Holiday Inn

Pour la première fois au Canada, un important hôtel est présenté en tout premier lieu au monde du taxi. Au cours de la matinée de mardi, un nouvel Holiday Inn, sis au centre de la métropole, a été présenté aux chauffeurs de taxis montréalais.

Le déjeuner a été servi à plus de 600 chauffeurs qui ont été les premiers à pénétrer dans ce nouvel hôtel de 500 chambres, qui est considéré comme le plus important Holiday Inn au monde. On compte présentement 588 de ces hôtels à travers le Canada et les États-Unis. Le nouvel hôtel renferme aussi un garage souterrain pouvant accommoder 400 voitures, en plus d'une vaste piscine et de nombreux restaurants et bars.

M. Marcel Laurin est réélu maire

M. Marcel Laurin a été réélu maire de Saint-Laurent, en banlieue de Montréal, par 4 534 voix, contre 434 pour son adversaire, M. Ernest Labelle. Les échevins Maurice Goyer et Frédéric Houle ont également été réélus. Quelque 41 pour cent des 12 500 personnes habilitées à voter, ont déposé leur vote.

Fulton

(Suite de la première page)

À des obligations considérables, en ce qui touche au contrôle de la pollution de l'eau et de l'air, au réaménagement urbain et à la circulation par exemple.

Ces problèmes se posent de façon aiguë pour les municipalités, qui ne disposent que de revenus limités. Il appartient aux trois niveaux de gouvernement de préparer des solutions à long terme, en vue de problèmes de financement municipaux et peut-être d'établir une liste des priorités des villes sur une base nationale.

Il a également accusé le gouvernement fédéral de tenter de remplacer la discussion au parlement par des séances secrètes du cabinet, en ce qui concerne la création de nouvelles banques, dont celle de la Colombie-Britannique.

M. Fulton a déclaré qu'il croit raisonnable et désirable que la Chambre des communes ait un président permanent, tout comme en Gde-Bretagne.

Il a aussi manifesté sa vive opposition aux conversations bilatérales du premier ministre Pearson et du premier ministre Jean Lesage sur une question d'aussi grande importance nationale que les tentatives du Québec pour obtenir un statut quasi diplomatique qui lui permettrait de conclure des traités.

Dans la même journée d'hier, M. Fulton a rencontré M. Diefenbaker à son bureau du parlement. Il s'est également entretenu avec les députés de la Colombie-Britannique, au sujet de la redistribution des sièges au parlement.

AVIS de DÉCÈS

VALOIS — A Lachute, le 2 juin 1965, à l'âge de 76 ans, est décédé, Blanche Champagne, épouse de feu le notaire Gervais Valois, demeurant au 109 rue Béthanie. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Roland Ménard, 307 rue Grace à Lachute, pour se rendre à l'église St-Anastase où le service sera célébré à 2 h. p.m. Et de là au cimetière du même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A VENDRE



Pointe du domaine, Ile Perot — 6 appartements — Habitable été-hiver — Magnifique terrain de 138 000 pieds carrés (600 x 230), situé sur les bords du lac Saint-Louis — Alimentée à l'eau de source naturelle — 220 — Garage attenant pour deux autos (24 x 24) — Peut être transformée en centre de vacances, en club de yacht — Aucune offre raisonnable refusée — Pour information appelez : 669-0221.

Un débat

(Suite de la première page)

\$4.7 millions en cause

Le PSBGM présente lui aussi un projet de loi — qui sera également étudié aujourd'hui à Québec — dans lequel il demande :

a) que la péréquation ne s'applique pas aux protestants, mais uniquement entre les catholiques ; ainsi, pour prendre sa part de la taxe des neutres, le PSBGM tiendrait compte de son nombre d'élèves pondéré, mais pas de sa richesse relative — de beaucoup supérieure à celle de la presque totalité des commissions catholiques ;

b) que tous les individus qui ne sont ni catholiques ni protestants soient considérés comme protestants pour fins de taxation, à moins qu'ils ne demandent par écrit d'être considérés catholiques ; les propriétaires neutres ont payé \$3 millions en taxe scolaire en 1964-65 ; ainsi, cette somme irait entièrement dans les poches du PSBGM, au lieu de rester dans le fonds de la taxe neutre ; si elle restait dans ce fonds commun, les catholiques retireraient de 80 à 85 p.c. de cette somme (selon le mode de partage qui sera établi).

Pris globalement, le projet du PSBGM aurait les résultats suivants sur le plan financier : il permettrait au PSBGM de retirer, soit \$4.7 millions de plus que ce qu'il retirerait si la péréquation était appliquée intégralement (\$94.77 de plus par élève), soit \$2.2 millions de plus que ce qu'il retirerait si le statu quo était maintenu (péréquation, avec garantie de 20 p.c.), c'est-à-dire \$68.68 de plus par élève. Dans les deux cas, c'est l'ensemble des commissions scolaires de l'île qui "perdrerait" ces sommes ; selon le cas, la CECM serait privée de \$3.7 millions (par rapport à son propre bill) ou de près de \$1.9 millions (par rapport à la situation actuelle).

Si on considère les revenus par élève, on constate ceci : avec le bill de la CECM, toutes les commissions scolaires auraient un revenu égal, soit \$239.03 ; avec le statu quo, le PSBGM aurait un revenu par élève de \$338.84 supérieur à celui de la CECM ; avec son propre bill, le PSBGM aurait \$109.63 de plus par élève que la CECM.

Ces chiffres ont été fournis par le président de la CECM, M. Marc Jarry, au cours de sa conférence de presse de mardi : les trois options sont appliquées non pas aux chiffres de 1965-66, mais à ceux de 1964-65.

Dans une récente lettre à M. John P. Rowat, président du PSBGM, M. Jarry donne "un exemple frappant de l'iniquité qui existait (avant juillet 1964) et que votre projet veut perpétuer". Un gros immeuble de Montréal (\$5 000 000) était inscrit sur la liste d'impôt en 1965-66, il devrait donc payer \$100 000 de taxes scolaires ; en vertu du mode actuel de partage, les catholiques retireraient 80 p.c. de cette somme et le PSBGM 20 p.c. Sa propriété vient d'être transférée à des individus ; il est maintenant inscrit sur la liste protestante et ses taxes scolaires s'élèveront à \$62 500. Le PSBGM encaissera la totalité de cette somme et les catholiques perdront \$30 000, souligne M. Jarry. Il ajoute : "Votre projet de loi favorise de telles situations ; notre projet y apporte un remède efficace".

Carte de crédit lancée par une Caisse populaire

La Caisse populaire de Repentigny lancera d'ici la fin du mois sa propre carte de crédit. Elle deviendra ainsi la première institution d'épargne et de crédit du Canada à offrir ce mode relativement récent d'achat à paiements différés, qui était jusqu'à présent l'apanage exclusif d'entreprises privées. A première vue, une telle initiative peut sembler "révolutionnaire", les caisses populaires ayant par le passé mené de vigoureuses campagnes pour mettre le public en garde contre les excès que peut engendrer la libéralisation du crédit.

Le président de la Caisse de Repentigny, M. Renald Lusier, a expliqué que le but n'était évidemment pas, en lançant cette carte qui s'appellera "Crédit-Caisse", d'encourager les sociétaires à abuser du crédit. "Sans tomber dans l'abus, a-t-il déclaré, notamment, nous avons estimé qu'il était possible de suivre la tendance actuelle qui vise à faciliter l'achat de biens de consommation.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Ottawa : sciences po

OTTAWA — Me Donat Pharrand, professeur adjoint à la faculté de droit de l'université d'Ottawa, vient d'être nommé directeur du département de sciences politiques à la faculté des sciences sociales. Le poste était vacant depuis que l'ancien directeur, M. Jean-Luc, a été élu député pour le comté de Drummond-Arthabaska, en 1963.

Prix d'architecture

OTTAWA — Des architectes de Vancouver et de Toronto sont les premiers à remporter les nouveaux prix d'excellence dans l'architecture des édifices publics fédéraux, créés par le ministère des travaux publics. C'est le prédécesseur du ministre actuel, M. Gardin, M. Jean-Paul Deschatelets, qui a conçu et lancé ce programme.

Vanier : unité

BRANDON, Manitoba — Le gouverneur général du Canada a de nouveau lancé un appel à l'unité "nationale" au cours de la tournée qu'il poursuit dans l'Ouest du pays. Les universités, dit-il, ont un grand rôle à jouer pour préserver cette unité dont le maintien est le problème le plus important de l'heure.

Engagement précis

Qu'arrivera-t-il aujourd'hui à Québec ? Le gouvernement tiendra-t-il l'engagement formel qu'il a pris publiquement en juillet dernier ?

Le compromis qui a permis au PSBGM de retirer au moins 20 p.c. des revenus de la taxe neutre cette année et d'échapper ainsi partiellement à la péréquation a été accepté, mais à certaines conditions que le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, a lui-même révélées en communiquant au Comité des bills privés la teneur du compromis.

Ces conditions sont les suivantes : 1) le PSBGM accepte le principe de la péréquation et accepte que ce principe s'applique intégralement à compter de 1965-66 ; 2) les catholiques acceptent le délai d'un an avec les mêmes conditions ; 3) le gouvernement s'engage à présenter, au cours de la session 1965, un projet de loi qui appliquera le principe de la péréquation entre catholiques et protestants, non seulement sur l'île de Montréal, mais à travers toute la province.

Cet engagement précis du gouvernement était évidemment sujet à une condition : les rapports Belanger et Parent. Le gouvernement profitera peut-être de l'absence de ces rapports pour maintenir le statu quo à Montréal. Toutefois, s'il ne peut respecter son engagement pour ce qui est de l'ensemble de la province, qu'est-ce qui l'empêche de le tenir en ce qui concerne l'île de Montréal ?

Aux yeux des observateurs, le gouvernement sera fortement tenté aujourd'hui de maintenir le statu quo. D'autant plus qu'à certains égards, la situation actuelle est à peu près à mi-chemin entre le projet de la CECM et celui du PSBGM. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue cependant, c'est, en plus de l'engagement pris l'été dernier, la considération suivante : manifestement, le projet de loi du PSBGM, est une tentative pour obtenir le maintien du statu quo. Si la garantie de 20 p.c. est maintenue, le PSBGM aura atteint son but.

Contrats à la défense

OTTAWA — Un total de 250 contrats pour le ministère de la défense évalué à \$17,756,349 a été adjugé au cours de la première moitié du mois d'avril, a annoncé le ministère de la production de la défense. Les contrats les plus importants ont été adjugés à la Computing Devices of Canada Ltd. Cette société a reçu trois contrats évalués à \$1,773,739 pour le développement d'un appareil ordinateur de distances et pour la réparation d'instruments.

Citoyens de l'univers

OTTAWA — M. Roméo Maione, président de l'Assemblée mondiale de la jeunesse et secrétaire adjoint des relations extérieures du Congrès du travail du Canada a exhorté les membres de l'Association étudiante des Nations unies du Canada à supplier leur gouvernement de prendre davantage conscience de la situation internationale. De plus en plus, dit-il, les gens sont des citoyens du monde entier.

Travail : bourses

OTTAWA — Le ministère fédéral du travail annonce l'octroi de deux nouvelles bourses accordées aux fins de recherches sur des questions intéressant la main d'œuvre, à l'Institut international d'études sociales, à Genève. L'institut a été établi par l'Organisation internationale du travail pour faciliter l'étude et l'échange d'expériences à des personnes de divers pays qui s'intéressent à tous les aspects du travail et de la politique sociale.

Oublier les conflits

SASKATOON — Une femme à l'emploi du ministère de la citoyenneté a déclaré que, si le Canada voulait survivre comme nation, il lui faudrait adopter de nouveaux principes pour promouvoir la compréhension entre les éléments anglophones et francophones du pays, ainsi qu'une constitution légale révisée. Le dilemme canadien, a dit Mme Rita Cadieux, tient à des conflits de races qui ont des origines historiques, mais nous avons perdu trop de temps à approfondir l'étude de ces conflits et les craintes de disparition qui en découlent.

Session fédérale

Jusqu'ici, un comité spécial de 33 membres des Nations unies n'a pu s'entendre sur une solution relative au rôle pacificateur de l'ONU, a dit le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Martin à l'occasion de la session de la solution puisse être trouvée avant l'ajournement de l'assemblée générale.

Le gouvernement a fait savoir au député néo-démocrate David Orlikow, de Winnipeg-Nord, que les frais d'exploitation des hôpitaux mentaux au Canada ont totalisé \$160 millions en 1963 et les frais psychiatriques dans les hôpitaux généraux, \$20,750,000.

Un médecin de Montréal dont le nom figurait à l'appui d'une demande de passeport faite en 1963 par Georges Lemay, a dit que cette signature est fautive. C'est le secrétaire parlementaire de M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures qui a rapporté cette déclaration au Dr J.-E. Cloutier, de Montréal, faite à la RCMP. Le Dr Stanley Haidasz répondait au député conservateur de Cumberland, M. Robert Coates.

Les méthodes

(Suite de la page 3)

l'aviation, grâce aux données inscrites sur ruban. Les machines robots seront alors mises à contribution.

Il en résultera une économie de capital investi, ainsi qu'une économie d'exploitation, tout en acquérant l'assurance d'un travail très standardisé.

MM. Mann et Poore, ce dernier directeur de la production à l'avionnerie Lockheed-Georgia, ont insisté sur la portée de ces changements révolutionnaires de la technique.

Ils ont été inspirés en grande partie par l'aviation américaine en rapport avec le programme de construction de l'avion C-5A, dont trois grandes avions américaines convoient le contrat. Cet appareil géant transportera de lourdes cargaisons en s'envolant de terrains mous. Il ne fait aucun doute que les sous-traitants canadiens obtiendront une part intéressante de ce travail, en raison de l'excellente qualité de leur production, mais il leur faudra se montrer alertes et s'adapter rapidement aux procédés nouveaux et se procurer l'équipement en temps opportun, a commenté M. Mann.

Sans doute les données du "sentier critique" et celles du système "pert" s'appliquent-elles, mais cela ne suffit pas. Il faut également considérer le facteur temps, celui de la précision de l'ensemble des questions qui ont trait aux matériaux, afin d'en arriver à une décision "du premier coup".

M. A.G. Strickland, de Lockheed-Georgia, a parlé d'une technique de contrôle du travail qui permet d'éviter la répétition d'erreurs et dont les résultats sont déjà bien éprouvés. Elle se base sur la fierté à tous les échelons, de produire une pièce impeccable.

Une étude sur la participation canadienne aux contrats de défense des États-Unis a mis fin à la réunion. Outre les conférenciers déjà nommés, notons parmi plusieurs autres, MM. B.K. Bucey, de l'avionnerie Boeing, de Seattle et J.A. Nicas, du ministère canadien de la défense, section de l'aviation. Une centaine de membres du personnel de direction de sociétés canadiennes qui oeuvrent dans la région de Montréal dans le domaine de l'aviation ont pris part au colloque.

L'intérêt en est grand pour les sociétés canadiennes puisque depuis deux ans, Lockheed-Georgia, sur \$27,000,000 de contrats de matériel de défense, en accordait \$7,000,000, soit environ 25 p.c. à des entreprises de notre pays.

Vol spatial

(Suite de la première page)

dans l'espace entre la cabine et la fusée porteuse avant que McDivitt place à nouveau son engin sur la trajectoire fixée pour le reste du vol. A ce moment, le second étage de la fusée Titan évoluera sur une autre orbite et disparaîtra progressivement de la vue des astronautes.

Le vol durera 97 heures 50 minutes. Ce sera le plus long jamais effectué par des astronautes américains. Il prendra fin lundi vers 10 heures du matin. Lorsque "Geminii" touchera l'Océan Atlantique, il aura parcouru près de 1,700,000 milles. Des perfectionnements apportés au système de guidage de la rentrée permettront à la capsule de toucher l'eau dans un cercle de 5 milles de rayon, éliminant ainsi un impact éloigné des navires de récupération comme ce fut le cas lors du premier vol "Geminii", il y a presque trois mois.

Le temps était idéal au Cap Kennedy hier soir et les prévisions pour le moment de la récupération lundi sont également très bonnes.

La CTM

(Suite de la première page)

à la demande du Service de santé. Les membres du comité ont également statué sur les panneaux-reclames installés dans la ville. Ainsi, la ville peut obliger tout propriétaire d'une enseigne à l'enlever à compter de 10 ans de son installation ou de sa réinstallation.

Le bill prévoit encore que la ville peut accorder des subventions à la restauration de tout édifice situé dans le "Montréal historique" ou encore pour tout bâtiment résidentiel jugé impropre à l'habitation et moyennant la construction d'un nouvel édifice.

maine de l'aviation ont pris part au colloque.

L'intérêt en est grand pour les sociétés canadiennes puisque depuis deux ans, Lockheed-Georgia, sur \$27,000,000 de contrats de matériel de défense, en accordait \$7,000,000, soit environ 25 p.c. à des entreprises de notre pays.

Historique

(Suite de la première page)

● 1931 : En plus de continuer d'encaisser le revenu de la propriété juive, le PSBGM (qui a été créé en 1925), se fait garantir \$75 par enfant juif, alors que la CECM ne reçoit qu'environ \$63 par élève. Qui plus est, lorsque l'éducation des jeunes juifs est déficiente, les catholiques doivent payer ce déficit ; mais lorsqu'elle est rentable, le PSBGM n'est pas tenu de partager le surplus avec les catholiques et, en fait ne le fait pas. A compter de 1941, le revenu de la propriété juive a de beaucoup dépassé le coût de l'éducation des juifs. "En définitive, nous payions les déficits sans jamais participer dans le surplus, (et ce, pendant 22 ans), affirme M. Jarry à M. Rowat. Vous avez établi vous-même, devant le Comité des bills privés, l'année dernière, que ce surplus dépassait \$9,000,000 en 1964."

M. Jarry continue : "Ce qu'il (le PSBGM) prône aujourd'hui soit que chacun se contente des revenus que ses investissements (en neuveaux) lui procurent — il ne l'acceptait pas à l'époque où ses revenus ne lui paraissaient pas suffisants", c'est-à-dire à compter de 1923.

● 1926 : Une loi établit, "aux dépens de l'éducation catholique dans la métropole, un principe étonnant de ristourne aux contribuables", plus précisément les compagnies, et accorde aux protestants un privilège qu'elle refuse aux catholiques, à savoir : le droit d'imposer aux compagnies un taux de taxe supérieur à celui des particuliers. Dans le cas des catholiques, on retournait aux compagnies, la différence entre le taux des neutres et celui des catholiques : ceci a été aboli en 1963. De plus, jusqu'en 1958, le PSBGM fixait seul le taux de la taxe des neutres, en dépit du fait qu'au cours des années les commissions catholiques se soient libérées de cette disposition de la loi, s'en faisant exempter dans des bills privés.

● 1963 : la ristourne aux compagnies (établie en 1926) est abolie et le partage de la taxe neutre se fait suivant le nombre des élèves inscrits dans les écoles plutôt que d'après la population totale éta-

Vallières

(Suite de la première page)

par le capitaine Lisacek ont fait venir leurs confrères de la Sûreté provinciale, après avoir découvert sur les lieux une abondante documentation marxiste.

Les agents provinciaux à leur tour sont partis en emportant toutes les listes des abonnés à la revue et des carnets d'adresses appartenant aux personnes sur place, soit M. Vallières et deux copains.

Les agents ont définitivement quitté les lieux vers 2 h. du matin et ont rapporté les documents au secrétariat hier après-midi. M. Vallières et ses compagnons n'ont pas été amenés.

Parmi les autres documents apportés par les agents, il y avait deux exemplaires de "La Cogne", publication clandestine du Front de libération québécois, a noté M. Vallières. Il s'y trouvait aussi certains livres et documents sur le marxisme, "comme c'est normal, dit-il, pour un secrétariat de revue marxiste".

Il appert, selon les premiers rapports obtenus sur l'incident, que la police a d'abord cru à la découverte d'un nouveau mouvement révolutionnaire de type "terroriste" qui aurait porté le nom de "Révolution québécoise".

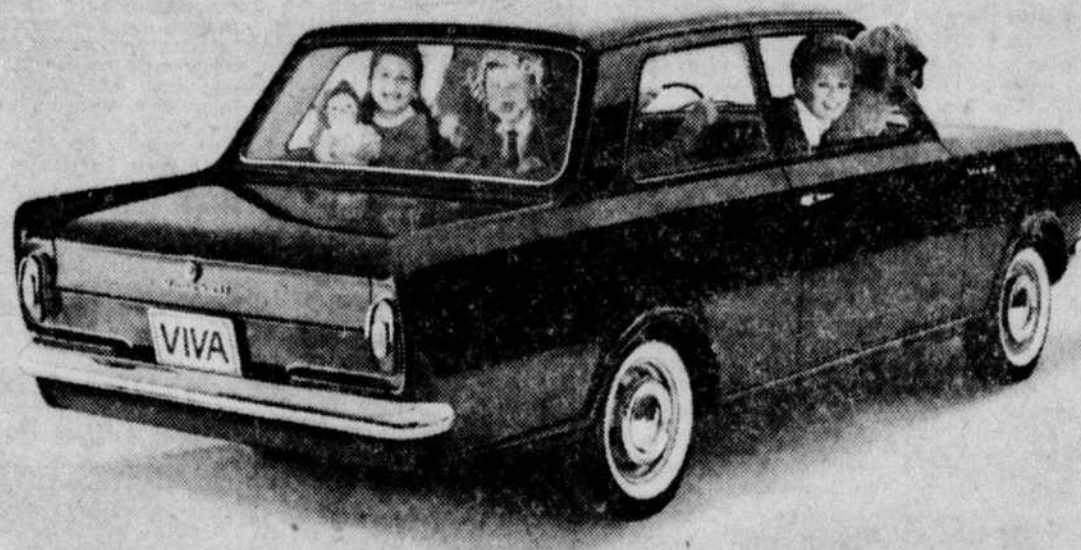
La revue "Révolution québécoise" publie depuis près d'un an.

blie par le recensement décennal fédéral.

● 1964 : La CECM obtient de la législature une décision d'équité : le partage de la taxe scolaire entre chaque groupe confessionnel et chaque commission scolaire se fait "indépendamment des fluctuations et des transferts de la propriété foncière", et de telle sorte que chacun reçoive "une somme égale pour chaque élève inscrit dans ses écoles. Nous avons accepté une réserve pour un an, de façon à faire en deux temps la transition d'un régime de faveur en un régime de justice et cette réserve n'a été que pour votre bénéfice." Le principe de la péréquation a été admis, cependant, et, cette année, la CECM demande que la réserve soit abolie et que le principe soit appliqué intégralement.

La Vauxhall Viva possède bien des avantages sur les autres voitures économiques

(entre autres, plus de puissance, plus de place pour passagers et bagages, plus grande élégance)



Sedan Viva

... mais en ce moment, elle en offre un autre : pendant notre Célébration d'une réussite, elle est offerte à des conditions plus avantageuses que jamais !

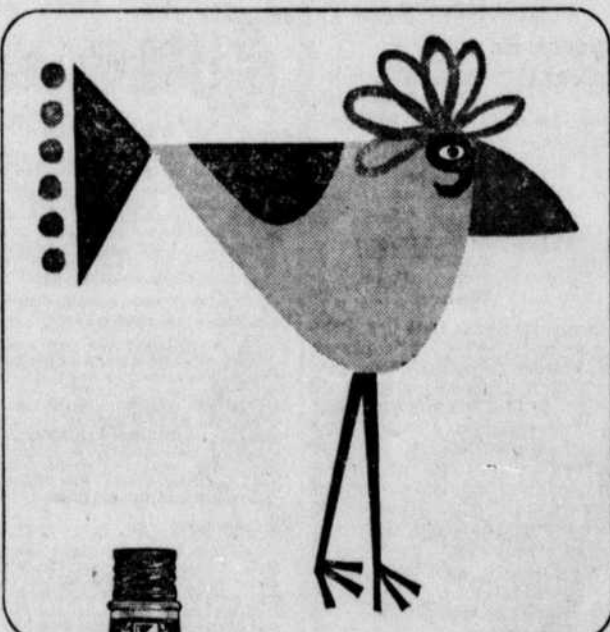
En plus de l'économie de consommation, de la facilité de stationnement et de manoeuvre (qualités qu'offrent toutes les voitures économiques), la Viva possède d'autres atouts : puissant moteur de 50 cv, coffre de 10.76 pi. cu., élégance, de bon goût... et plus de place qu'il n'en faut pour quatre grandes personnes. Quel que soit le moment, la Viva est donc toujours un bon achat, mais plus que jamais durant la Célébration d'une réussite,

car elle est offerte aux meilleures conditions. Allez voir la Viva des aujourd'hui. Et profitez-en pour admirer sa sœur aînée : la Vauxhall Victor 101, la voiture à la fois économique et de grande classe.



VENDEURS AUTORISÉS VAUXHALL — PONTIAC			
PARKWAY PONTIAC LTD 3398 ouest, rue Jean-Talon 139-2391	ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE 11251 est, rue Notre-Dame, 645-1631	SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE 1965 rue Lafontaine 524-3761	WILHELMY AUTOMOBILE LIMITEE 4833 boul. St-Laurent, 288-0186
GARAGE BERTRAND LIMITEE 15338 ouest, boul. Gouin St-Genevieve de Pierrefonds, Qué. 624-3981	HARLAND AUTOMOBILE LIMITEE 955 boul. Montclair-Toronto Rond-Point de Dorval, Qué. 631-3031	JARRY AUTOMOBILE INC., 1065 boul. des Laurentides Pont-Viau, Qué. 689-2681	OMER BARRE VERDUN LTEE 5087 ave. Verdun — Verdun Qué. 768-2531
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LIMITEE 375 boul. Labelle, Chomedey, Qué. 181-2533	ABIAS PEPIN AUTOMOBILE LIMITEE 153 ouest, St-Charles — Longueuil 674-4924	BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE 7085 boul. St-Laurent, 279-7321	MID-TOWN MOTORS LIMITED 1395 ouest, boue Dorchester, 861-9961
MONTREAL BUICK LTD., 4826 ouest, Catherine 937-6342			

N'oubliez pas de voir "Rue de l'Anse," tous les mardis, à 8h. p.m. et "Cinéma International," les vendredis, à 8h.30 p.m., sur les ondes de CBFT



Pourquoi le casoar préfère-t-il le dry gin LONDON CLUB DE MELCHERS ?

Parce que le casoar est très humain ! Il aime un dry gin à la fois sec et léger. Comme vous qui êtes connaisseur de véritable dry gin, il n'a trouvé que le LONDON CLUB de Melchers qui réunisse ces deux qualités !

P.S. Qu'est-ce donc qu'un casoar ?

181-H 40 07

181-G 25 02

LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE, BERTHIERVILLE, QUÉ. Distillé et embouteillé au Canada dans la province de Québec



Deux chefs religieux éminents de Montréal, le cardinal Paul-Émile Léger, ainsi que l'évêque anglican, Mgr Kenneth McGuire, ont eu hier l'occasion de constater les progrès effectués par la médecine dans le domaine de la rééducation, en visitant l'Institut de réadaptation de Montréal. Ils causent ici avec une des jeunes patientes de cette institution, Diane Gagnon, 12 ans. En arrière, le père Guillemette, aumônier de l'Institut.

La CIC: les nouvelles normes du ministère ne sont que méthodes pour calculer les subventions

QUEBEC — La Corporation des instituteurs a dit hier que les nouvelles normes du ministère de l'éducation, annoncées le 30 avril, sont «des méthodes pour calculer les subventions gouvernementales aux commissions scolaires, rien de plus et rien de moins».

Elle a ajouté que ses 202 syndicats vont négocier à l'avenir comme dans le passé avec les employeurs de leurs membres.

La circulaire du 30 avril s'adresse notamment «aux commissaires et aux syndics d'écoles», dit la C.I.C., et la nature du document est d'ordre administratif. Ce sont des «règles adoptées par le gou-

vernement pour l'analyse et l'approbation des budgets 1965-1966 des commissions scolaires».

Dans une déclaration, l'exécutif de la C.I.C. laisse entendre que cette centrale syndicale et professionnelle des enseignants du Québec est en désaccord avec certaines parties des nouvelles normes. Elle trouve inopportun par exemple que des restrictions budgétaires risquent de saboter certains services éducatifs qu'on commence à peine à faire reconnaître, entre autres les bibliothèques scolaires.

Cependant la C.I.C. dit qu'il appartient aux commissions scolaires, plutôt qu'à elle, de s'exprimer au sujet des nor-

mes. Parce que les commissaires d'écoles sont élus comme employeurs, avec mandat de favoriser dans leurs milieux respectifs le meilleur bien de l'éducation, il leur revient de voir à ce que les mesures administratives contribuent vraiment à l'épanouissement de la jeunesse.

Il est de leur ressort, dit la C.I.C., de voir à ce que l'ordre administratif soit toujours un catalyseur d'initiatives au bénéfice des élèves, et jamais une camisole de force qui étouffe une pédagogie efficace par des pédagogues compétents.

L'exécutif de la C.I.C. dit que des comités d'enseignants ont appuyé durant une couple de semaines la portée des nouvelles ministérielles, puis que l'étude s'est continuée au conseil d'administration, au conseil général et lors d'une assemblée de tous les présidents de fédérations et d'associations membres.

Enfin, l'exécutif laisse entendre que la Corporation des instituteurs pourrait rendre publiques d'autres attitudes concernant les normes, s'il lui semble opportun de la faire.

Informations syndicales

CSN: centralisation

QUEBEC — Le Conseil central des syndicats nationaux de Québec a décidé de faire parvenir une lettre au bureau exécutif de la CSN à Montréal dans le but de protester contre la centralisation progressive de l'administration de la centrale syndicale à Montréal. Au cours d'une assemblée régulière du conseil central de Québec on a souligné que l'importance de l'effectif de la CSN justifie une représentation administrative à Québec et qu'il serait préjudiciable au mouvement syndical de négliger cette importance. Par contre, le président de la CSN, M. Jean Marchand qui a offert sa démission le mois dernier, avait apporté à l'appui de sa décision le fait qu'il était temps que la CSN groupe sous un même toit ses services administratifs, et bien qu'il ne l'ait pas énoncé clairement, il laissait entendre que cette centralisation devait se faire dans la métropole canadienne.

Etudiants-professeurs

Quelque 2.000 étudiants des écoles secondaires de Verdun, en banlieue, ont manifesté durant deux heures pour appuyer leurs professeurs dans leurs revendications. Les professeurs sont en difficulté avec la Commission scolaire de cette ville. Une échauffourée a éclaté et des cris ont été lancés durant la manifestation lorsqu'un échelonnage de Verdun a tenté, sans succès, d'enlever le système de haut-parleur utilisé par les étudiants. La police a dû libérer la rue autour du parc Lafrance, où la circulation était paralysée. Les étudiants portaient des drapeaux et des pancartes sur lesquelles on pouvait lire «Justice pour nos professeurs». Les 450 instituteurs laïcs ont quitté les écoles durant une partie de la journée du 28 mai.

Contrats en français

MATANE — M. Jean Gerin-Lajoie, directeur au Québec du syndicat des Métallurgistes, a déclaré que «si les syndicats locaux de la Côte-Nord désirent négocier et signer une convention collective en français, ils obtiendront l'entier appui de leur syndicat». Le directeur — qui parlait sur les ondes du poste CKBL-TV — a souligné que les compagnies minières de la Côte-Nord devront «accepter leurs responsabilités sociales et respecter les intérêts humains des travailleurs si elles ne veulent pas être la cause d'un malheureux conflit». On sait que les négociations entre les compagnies de la Côte-Nord et le syndicat des Métallurgistes ont lieu cette année. M. Gerin-Lajoie a souligné que les 6.000 métallurgistes de la Côte-Nord veulent à tout prix participer aux efforts de développement économique de leur région. Ils entendent mettre sur pied un conseil minier pour être toujours présents dans l'établissement des programmes de planification régionale.

Normes de travail

Une nouvelle édition de la publication du ministère fédéral du travail intitulée «Normes ouvrières provinciales», en date de décembre 1964, vient de sortir des presses et est disponible chez l'imprimeur de la Reine. Ce bulletin indique, sous forme de tableaux ou de résumés, les normes fixées par les principaux genres de lois concernant le travail dans toutes les provinces et dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest. On y traite du travail des enfants, du salaire minimum, de l'égalité de rémunération, de la durée du travail, du jour de repos hebdomadaire, des vacances annuelles, des congés publics, des justes méthodes d'emploi, de l'avis de fin d'emploi et de la réparation des accidents du travail.

Faits divers

Lemay ne pourra pas se marier en cellule

MIAMI (Floride). — Georges Lemay a été transféré dans une cellule sans fenêtre, mercredi; le service de l'immigration craignait qu'il ne puisse contracter mariage par la fenêtre des quartiers qu'il occupait. Selon la loi de la Floride, pour qu'un mariage soit valide, il suffit que les conjoints soient en présence l'un de l'autre lorsqu'ils prononcent les paroles nécessaires à la cérémonie civile du mariage. La croisée de l'ancienne cellule de Lemay donnait en plein sur la ville ensoleillée de Miami. Lemay et Lise Lemieux ont fait une demande de permis de mariage. D'autre part, on s'attend à une décision vendredi au sujet de la déportation éventuelle du prévenu.

Des funérailles de luxe étaient de trop

Le juge Ignace-J. Deslauriers de la Cour supérieure du Québec a trouvé aujourd'hui que des «funérailles de luxe» pour un chômeur ne possédant ni métier ni occupation, étaient irréalisables.

Dans son jugement, le juge a accordé \$500 de frais funéraires à Mme René Papillon qui avait réclamé \$1.500 pour les funérailles de son mari, mort dans un accident d'automobile, le 31 mars 1963. Il a jugé que les funérailles auraient dû être moins somptueuses.

Le notaire Lessard est libéré sous cautionnement

Le notaire Georges Lessard, de Hull, a été remis en liberté sous un cautionnement de \$15.000 par la Cour d'appel du Québec. M. Lessard, 42 ans, avait été condamné à Hull le 14 mai à sept ans de prison pour avoir été complice de la fraude de son mari, mort dans un accident d'automobile, le 31 mars 1963. Il a jugé que les funérailles auraient dû être moins somptueuses.

Atteintement illégal: jeunes gens condamnés

Cinq jeunes gens, accusés d'atteintement illégal à la suite de manifestations du jour de la fête de la reine Victoria, ont été trouvés coupables en Cour municipale. Deux ont été condamnés à 20 jours de prison et de 20 jours, respectivement, un troisième a été condamné à \$50 d'amende, un quatrième a été condamné au temps passé en prison, depuis son arrestation le 24 mai, et l'autre accusé recevra sa sentence plus tard.

Une autre personne accusée ne s'est pas présentée à l'audience. Une seconde accusation contre les cinq — celle d'avoir troublé le paix — a été retirée à la demande de la couronne.

Effondrement d'un pont

HAUTERIVE. — La route 15 entre Baie-Comeau et Québec est impraticable dans la région de Haute-Rive, par suite de l'effondrement du pont de Chute-aux-Outardes, à quelque huit milles d'ici. La route est cependant ouverte entre Québec et Chute-aux-Outardes. Le ministère provincial de la voirie a pris les mesures nécessaires pour réparer le pont le plus tôt possible et rendre la route praticable sur toute sa longueur.

Le feu rase une église

AMOS. — Un feu qui a fait rage pendant plus de dix heures a détruit mercredi l'église de St-Félix de Dalquier, à huit milles au nord d'Amos, en Abitibi. La perte est estimée à \$38.000.

Réquisitoire contre la peine de mort

«Futilité obscène», a dit le député britannique Sydney Silverman quand il a décrit la peine de mort, à son arrivée à Montréal hier.

«Je ne suis pas un croisé — quand je me suis consacré à l'abolition de la peine de mort», a dit l'un des principaux partisans britanniques de l'abolition de la peine de mort. Député travailliste d'une ville industrielle du Lancashire depuis 30 ans, M. Silverman est au Canada l'invité d'un mouvement canadien pour l'abolition de la peine de mort.

Le dernier développement dans la lutte pour l'abolition a été la décision du gouvernement britannique de suspendre la peine de mort pour une période d'essai de cinq ans. Après cette période, la nouvelle loi disparaîtra, à moins qu'elle ne soit renouvelée. Le Parlement canadien a également approuvé le gouvernement qu'un vote libre sera permis cette session sur le sujet de la peine capitale.

Interrogé pour savoir pourquoi il était en faveur de l'abolition, M. Silverman a dit: «Parce que, comme je l'ai dit, c'est une futilité obscène. Ce n'est pas bon — elle vise à prévenir le meurtre, mais l'expérience a prouvé que le but n'est pas atteint.»

Les bâtons de dynamite étaient fort détériorés

NEW YORK — Témoignant au procès de l'un des trois Noirs américains accusés de complot pour faire sauter trois monuments américains, un détective de l'escouade antiterroriste de cette ville a révélé que les 30 bâtons de dynamite saisis par la police, quand elle a éventé le complot, étaient très détériorés et dans une condition très dangereuse. Mlle Michelle Duclos, de Montréal, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir transporté en contrebande aux États-Unis de la dynamite provenant du Canada. Elle doit connaître sa sentence le neuf juin.

Alerte à la bombe

VANCOUVER — Le menace de l'écroulement d'une bombe a entraîné l'évacuation de l'immeuble qui abrite le journal The Province, mercredi matin. La police de la ville avait été avisée par un téléphone anonyme qu'une bombe avait été placée dans l'immeuble et devait éclater à cinq heures et trente. Mais il ne s'agissait que d'une fausse alerte d'un mauvais plaisant.

Tentatives de meurtre

SHERBROOKE — Une jeune femme de 30 ans, Mme Rachel Champagne-Bellerose, de Sherbrooke, a comparu ici sous une accusation de tentative de meurtre sur la personne de son mari. Elle devra demeurer en cellule jusqu'au 3 juin. L'avocat de la défense a fait savoir au tribunal qu'un certificat médical sera alors produit, en faveur de l'accusée.

Vol de cigarettes

Cinq individus armés ont intercepté mardi matin, à Montréal, un camion transportant 938 cartouches de cigarettes. Ils ont pris la fuite dans le camion après avoir abandonné les deux camionneurs ligotés l'un à l'autre sur le bord de la route.

La Commission de l'enseignement supérieur organise ses travaux

QUEBEC — Le Conseil supérieur de l'éducation a ratifié les premiers travaux effectués par la commission de l'enseignement supérieur depuis sa formation il y a quelques mois. Cette commission, présidée par le père Pierre Angers, S.J., a tenu jusqu'ici trois réunions au cours desquelles elle a défini les structures propres à remplir pleinement le mandat qui lui a confié le Conseil supérieur de l'éducation.

La commission a élaboré les sujets qui peuvent ou doivent faire l'objet d'études et en a par la suite effectué une sélection. Cette tâche l'a amenée à faire une division de son travail en trois sections principales que trois comités se partageront désormais.

D'une part, pour que l'étudiant puisse retirer le maximum de profit de ses études, il faut d'abord que ses futurs maîtres possèdent une compétence supérieure. Ce qui pose la question de la «formation des maîtres», problème qu'un comité spécialement formé à cette fin, approfondira.

D'autre part, il est tout aussi important d'assurer une coordination réelle entre les enseignements de même niveau dispensés par les diverses institutions et les diplômes qui sanctionnent ces enseignements.

C'est pourquoi, un comité dit de «la coordination des enseignements et des diplômes» a été mis sur pied.

Il est indéniable, par ailleurs, que des problèmes peuvent se poser entre l'enseignement supérieur public et celui de l'université, qui demeure du secteur privé.

Dans le but d'étudier les relations devant prévaloir entre

la lutte pour l'abolition a été la décision du gouvernement britannique de suspendre la peine de mort pour une période d'essai de cinq ans.

Après cette période, la nouvelle loi disparaîtra, à moins qu'elle ne soit renouvelée. Le Parlement canadien a également approuvé le gouvernement qu'un vote libre sera permis cette session sur le sujet de la peine capitale.

Interrogé pour savoir pourquoi il était en faveur de l'abolition, M. Silverman a dit: «Parce que, comme je l'ai dit, c'est une futilité obscène. Ce n'est pas bon — elle vise à prévenir le meurtre, mais l'expérience a prouvé que le but n'est pas atteint.»

Lamontagne invite les Canadiens à édifier une société nouvelle

OTTAWA. — M. Maurice Lamontagne a invité les Canadiens à bien accueillir la «nouvelle société humaine» au cours des célébrations qui entoureront les fêtes du centenaire du Canada, en se libérant de la dictature des machines et des assemblages confus d'édifices horribles.

Prenant la parole aujourd'hui devant quelque 150 participants, venus des quatre coins du pays, à un congrès de deux jours sur les moyens de nettoyer et d'embellir le pays d'ici 1967, le secrétaire d'Etat a déclaré:

«Il n'y a aucun doute qu'actuellement nous ne sommes nullement prêts à accepter la nouvelle société... La plupart de nos grandes villes et de nos municipalités ont été... érigées sans plan précis, elles manquent complètement d'ordre et sont surpeuplées, elles ont été déformées par des vandaux à l'esprit commercial qui ont songé à réaliser rapidement le bénéfice, elles ont été enlevées à l'homme pour être abandonnées aux véhicules automobiles.»

Comme résultat, a ajouté M. Lamontagne, les citoyens de nos villes canadiennes vivent sous la dictature des machines et d'édifices affreux. Nous retrouvons là «la nouvelle brutalité de notre société industrielle... le triomphe de l'esprit aveugle et irrésistible.»

Les villes et municipalités canadiennes ont besoin d'être aérées, d'être nettoyées et d'être divisées à nouveau. Notre attention doit se porter sur les «espaces sculptés» et le retour de la nature dans les centres urbains, entraînant par la suite le retour de l'homme à la nature.

«Nous devons lutter pour créer cette nouvelle société humaine au sein de laquelle nos actions doivent témoigner de notre dignité, nos projets doivent témoigner de nos buts et nos réalisations témoigner de

nos coutumes — Et il nous faut atteindre le succès.»

La jeunesse

Le ministre a rappelé que la jeunesse canadienne était prête à collaborer aux projets des Fêtes du Centenaire et qu'on devrait l'utiliser au nettoyage des rives de nos cours d'eau, à l'embellissement des terrains entourant les écoles et les églises, ainsi qu'à la plantation d'arbres à leur conservation.

Il a invité les congressistes, qui se formaient en groupes de travail, à ouvrir leur imagination pour se rendre compte des occasions splendides qui se présenteront durant l'année du centenaire.

Il a ajouté qu'ils devraient créer ensemble des projets qui ne seront pas seulement des souvenirs à l'occasion d'un anniversaire de naissance, mais des projets qui demeureront pour la postérité.

Réserves de deux organismes sur le Conseil de recherche

QUEBEC. — Tout en se réjouissant de la décision du gouvernement de créer prochainement un Conseil de la recherche, les porte-parole de deux organismes ont exprimé des réserves.

M. Jean-Paul Létourneau, directeur général des Chambres de Commerce du Québec, a déclaré qu'il craint une ingérence politique dans ce organisme, qui devrait relever directement du Conseil des ministres plutôt que du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il a ajouté que, dans son ensemble, la décision du gouvernement semble cependant en conformité avec le mémoire que les Chambres ont présenté aux autorités provinciales sur ce sujet, en mars dernier.

La corporation se réjouit de la création prochaine de ce conseil mais réclame en même temps la nomination d'au moins un ingénieur forestier au sein de celui-ci.



Un garage à votre disposition... autre témoignage de l'hospitalité du Château Frontenac

Ce nouveau garage peut recevoir 450 voitures. Il permet de stationner votre automobile à l'intérieur à un prix modéré. Il s'ajoute aux nombreuses caractéristiques du Château Frontenac: 660 chambres spacieuses... exquise cuisine... chics salons et restaurants... bars sympathiques... savoir-faire sans égal. Il y a plus encore: le Château offre une vue superbe sur le Saint-Laurent. Vous serez conquis par les charmes de cette ville unique et par la grâce d'un hôtel magnifique, le Château Frontenac.

Appelez le Service de réservations d'hôtel, 866-3048, ou écrivez directement au gérant de l'hôtel.

Château Frontenac
UN HÔTEL DU Canadien Pacifique

il y a plusieurs façons d'essayer d'apprendre l'anglais

(avec des livres, des disques, des appareils électroniques ou des soi-disant experts)

mais il n'y a qu'une façon d'apprendre vite et bien:
à l'école BERLITZ — langues vivantes

Les Ecoles Berlitz possèdent les méthodes les plus directes, les plus progressives, les plus rapides et les plus efficaces

montréal
845-1161

ottawa
232-5343

québec
529-6161

toronto
924-7773

L'univers féminin



Le style discothèque traité à l'orientale par Béatrice Pines qui présentait hier après-midi, à Montréal, une collection de vêtements inspirés des plus récents tabous de la mode : de séduisants pantalons de soie en lamé doré accompagnés de tuniques ou de blouses portées par les femmes de l'Inde avec leurs saris; des casques ou "jumpsuits" selon l'appellation américaine en tissu élastique qui font ressortir la silhouette féminine et ne laisse plus rien à l'imagination. Fabriquées de dentelle blanche et noire, de filet de pêcheur, de Paisleys persans, en op-art rayé et à pois, en imprimés dalmatiens et à rayures de tigre, ils sont les frères jumeaux des robes audacieuses, moulantes et sensuelles des années 1930. On les retrouvera dans les bistrotts à la mode, les clubs de chansonniers ou les discothèques, à moins que ce ne soit dans la garde-robe de votre fille Madame qui vous a emprunté à la dérochée votre dernière robe "yé yé".

CAMP BLEU et BLANC

Lac des Trois-Montagnes

Sous la direction des RR. PP. Jésuites

pour garçons de 9 à 13 ans

26 juin au 14 août

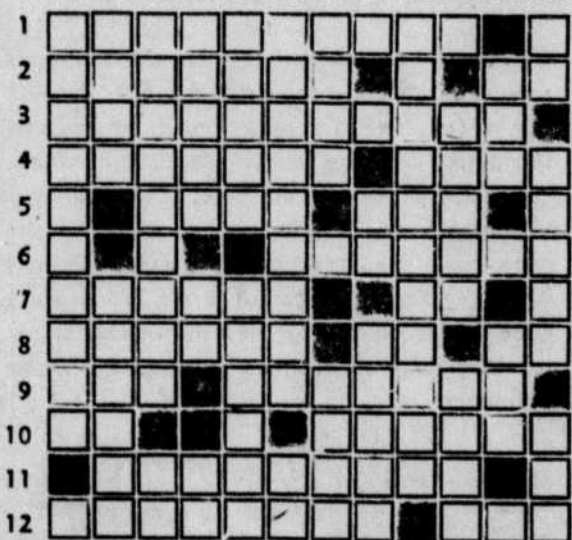
\$35.00 par semaine

Information: R.P. J.-L. Vézina, s.j.

Tél.: 866-3611

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1—Feinte
- 2—Ne qualifie pas une réponse précise — Coutumes
- 3—Souvent remplacée dans l'industrie par des convoyeurs mécaniques
- 4—Souvent à l'hôpital — Fait du tort
- 5—Petite terre isolée — D'un auxiliaire
- 6—De la ville
- 7—Combiner — Dans Montréal
- 8—Prénom — Métal — Voyelles
- 9—Cachés — Unissent les roues
- 10—Infinitif — Passer de dehors à dedans
- 11—Décrètes
- 12—Fait souvent perdre l'estime — Personnel

VERTICALEMENT

- 1—Très vive
- 2—Prénom russe — Difficile à porter
- 3—Echarpes de dentelle — Préfixe
- 4—Courant — Lui — Demi-père
- 5—Unité de mesure métrique — Porter plus haut
- 6—Événements inopinés — Romains
- 7—En trente — Epreuve
- 8—Débutent une liste — Enduite d'huile

9—Obstination

- 10—Se fixe sur certaines machines — Puissance communiste
- 11—D'une seule couleur — Passe par le centre
- 12—Creux chez l'oiseau — Arrêt provisoire des combats — Souverain

Solution d'hier

Horizontalement

- 1—MORALISATEUR
- 2—OPÉRATEURS
- 3—RIVERAINE — AS
- 4—TUE — ELNES — MI
- 5—IM — ASIE — AIS
- 6—ET — REVET
- 7—INCONNUE — OSA
- 8—ECRUE — SI
- 9—ITEM — NEANT
- 10—SOT — ÉVENTEE
- 11—DENTS — OS
- 12—LESEE — AVION

Verticalement

- 1—MORTIFIÉES
- 2—OPIUM — NC — ODE
- 3—REVE — ECRITES
- 4—ARE — ATOUT — NE
- 5—LARES — NEE — TE
- 6—ITALIEN — MES
- 7—SEINE — US
- 8—AUNE — REINE
- 9—TRES — EN
- 10—ES — AVOCAT
- 11—AMIES — NEON
- 12—RESISTANTES

Dans votre panier à provisions :

Mettez-vous à l'HEURE NOUVELLE
des marchés d'alimentation

par Renée ROWAN

Depuis mardi, le 1er juin, les heures de fermeture des épiceries et marchés d'alimentation sont, en principe, modifiées. Attention, madame, prenez-en note.

Par suite de l'extension par décret d'une nouvelle convention collective régissant le commerce de l'alimentation au détail de Montréal, les établissements commerciaux dont l'activité principale est de vendre des produits alimentaires au détail pour fins de consommation en dehors de l'établissement seront fermés les lundis matins, jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Les heures d'ouverture les mardi et mercredi seront de 9 à 6h; le jeudi et vendredi, de 9h à 9h, et le samedi, de 9h à 5h. Cela vaut pour toutes les épiceries et les marchés d'alimentation, même dans les centres d'achat.

Ce décret s'applique dans l'île de Montréal, l'île Jésus et les îles Perrot, Bizard, St-Paul et Bigras ainsi que dans les municipalités situées dans Montréal, soit par exemple l'Assomption, l'Épiphanie, Repentigny, etc.

Il semble toutefois que, pour l'instant, il règne encore beaucoup de confusion autour de ce nouveau décret qui n'est pas encore en force dans tous les établissements concernés.

L'annonce de ce nouveau règlement a été reçue avec beaucoup de satisfaction chez les employés et il semble que les épiceries indépendantes n'y voient pas beaucoup d'objections.

Les choses n'en vont pas de même dans les magasins Steinberg qui pour l'instant préfèrent se conformer aux règlements municipaux et conservent leurs anciennes heures d'ouverture. "Les avocats de notre compagnie, nous dit un porte-parole, nous avisent que le nouveau décret est illégal; conséquemment nous ne changerons rien à nos heures d'ouverture pour l'instant."

Les marchés Dionne n'ont pas encore pris position et M. Jean Picotte nous a répondu: "Pour l'instant, nos heures d'ouverture demeurent ce qu'elles étaient. Nous attendons d'avoir le décret en main pour nous prononcer. Nous n'avons pas encore été avisés par le ministère du Travail."

Par contre, les marchés Métropole, Dominion, A & P, Richelieu, Trans-Québec et la grande majorité des épiceries indépendantes se sont déjà conformés au nouveau décret.

Il faudra être prévoyants, madame...

Du point de vue du consommateur, ce nouveau dé-

cret, s'il est appliqué à la lettre, offrira quelques inconvénients. Cela voudrait dire que du samedi soir, à compter de 5h, jusqu'au lundi après-midi, à 1h, il sera impossible d'acheter une douzaine d'œufs ou des conserves au magasin du coin, puisqu'il lui sera interdit "de vendre des produits alimentaires au détail pour fins de consommation en dehors de l'établissement". Par contre, vous aurez toujours le loisir d'acheter des gâteaux, du pain et du lait à la pâtisserie. Pour que le décret soit à peu près respecté, faudra-t-il instituer une nouvelle police, celle des surveillants de la vente des produits alimentaires? En tout cas, ce n'est pas pour demain, semble-t-il.

Et vous, madame, qui allez faire votre marché au centre d'achat le jeudi ou le vendredi soir ou tout était ouvert jusqu'à 10 heures, vous serez quitte pour modifier votre horaire puisque les établissements commerciaux de ce genre fermeront boutique à 9 heures. Et pourtant, cette petite heure de grâce rendait bien service à celles qui travaillent.

Au service du consommateur

Nous relevons dans le dernier numéro (lundi, 24 mai) de Commerce Montréal, orga-

ne officiel de la Chambre de Commerce de Montréal, ces commentaires significatifs:

"Les commerces en général, celui de l'alimentation en particulier, ne sont pas là pour satisfaire leurs propriétaires ou leurs employés, mais pour rendre service aux consommateurs. Ils doivent être ouverts ou fermés non pas parce que ça fait l'affaire d'un employé ou d'un propriétaire, mais parce que les clients l'exigent".

Notons toutefois que ce nouvel horaire n'apporte aucun bénéfice supplémentaire aux employés de magasins groupés en associations puisque les conventions collectives ont déjà prévu un nombre d'heures limitées qui varie de 40 à 48 heures selon les établissements. C'est la répartition de ces heures de travail qui sera différente et affectera le public.

Par contre, les employés des épiceries indépendantes jouiront par ce nouveau décret de quelques heures supplémentaires de congé.

La fermeture des commerces d'alimentation proprement dits va-t-elle aboutir à la multiplication des boutiques de coins de rue fournissant les besoins les plus urgents, comme d'autres règlements ont fait de nos pharmacies des quasi-centres d'achats.

Les jeunes prennent en charge
l'évolution du guidisme

L'association des Guides Catholiques du Canada (secteur français) a organisé cette année une série de rencontres de jeunes adultes du mouvement, les "17-25", dans le but de recueillir les opinions des jeunes concernant le guidisme, leur faire repenser l'orienta-

questions déjà étudiées et apporteront le point de vue de leurs diocèses respectifs. Enfin une dernière sélection permet à 23 représentantes d'un bout à l'autre du Canada de participer à la rencontre nationale des jeunes adultes à Ottawa les 22-23-24 mai der-



De g. à d. représentant trois des quatre régions: Suzanne Béliveau de St-Paul, Alberta pour l'Ouest, Gisèle Frenette de Bathurst pour les Maritimes, Brigitte Bergeron de Jonquière pour le Québec, Thérèse Paquette d'Ottawa pour l'Ontario n'apparaît pas sur notre photo.

tion et les méthodes utilisées au sein du mouvement. C'est un sondage sur les valeurs auxquelles les jeunes tiennent aujourd'hui. Ces rencontres ont paru nécessaires pour offrir un guidisme vraiment adapté à notre époque. Il y eut d'abord une étude dans tous les diocèses groupant plus de 250 participantes pour discuter la méthode et la psychologie du Mouvement de même que l'incarnation du guidisme en 1965. Puis quelques représentantes de tous les diocèses furent déléguées aux rencontres régionales qui eurent lieu à Bathurst N.B., Ottawa, Montréal et Edmonton Alberta. Les quelque cent déléguées qui participèrent à l'une ou l'autre de ces réunions régionales approfondirent les

nier. Les principales questions soulevées par les déléguées concernaient la formation des chefs, l'incarnation du guidisme dans un contexte social actuel de même que la spiritualité du mouvement. On manifesta également le souhait de voir de plus en plus les jeunes chefs guides participer activement à l'orientation du Mouvement. Toutes les participantes ont renouvelé leur confiance dans la méthode guide et ont voté dans un climat de fraternité et d'évolution des propositions qui seront soumises au Bureau national du guidisme catholique canadien. Cette étude contribuera à l'avancement du guidisme dans les voies de l'avant-garde et de l'éducation active qui l'ont toujours caractérisé.

Carnet Mondain

Mariage Hees-Ellis

Une soixantaine de parents et amis ont assisté samedi au mariage de Catherine, fille de M. et Mme George Hees, de Montréal, avec Wayne Philip Ellis, de Radnor, Pennsylvanie, qui prépare un doctorat à l'université Columbia de New York.

La cérémonie nuptiale avait lieu à l'église épiscopale St. John de Pleasantville, dans l'Etat de New York.

La mariée avait revêtu la robe de noce blanche, ayant

appartenu à sa grand-mère maternelle.

Mme Anne Severson, de New York, jouait le rôle de dame d'honneur, et le témoin du marié était Matthys Van Cort, de Pleasantville, et c'est à sa résidence qu'eut lieu la réception.

M. Hees, ex-ministre fédéral du Commerce, et maintenant président de la Bourse de Montréal, de même que Mme Hees et les deux sœurs de Catherine assistaient au mariage.

 As-tu vu mon vieux? Quoi?
 Notre restaurant français existe encore! Lequel? CHEZ PIERRE.
 Les travaux de la rue n'ont pas entravé sa renommée. Toujours la même cuisine bourgeoise et même atmosphère.
 LICENCE COMPLETE
 12h. a.m. à 11h. p.m.
 1263, rue Labelle 842-1590
 Fermé le dimanche

CAMP AZIMUT NORD

Camp de vacances pour garçons de 9 à 15 ans

Vie en plein air — Vie de pionnier

3 périodes: 26 juin au 18 juillet

18 juillet au 8 août

8 août au 22 août

Situé à Sainte-Émille de L'Énergie, comté de Joliette

Pour de plus amples renseignements:

M. Maurice Gariépy — 1150 Hodges, St-Laurent — 747-7229

Le Pigeonnier

BOUTIQUE D'ANTIQUITES

Une collection magnifique de Canadiens — armoires — cabinets en coins — commodes — buffets — tables de bouts.

2371, ruelle Blanchard

(à l'arrière de 2370 Saint-Antoine)

935-1720

Pour l'amateur
LA GALERIE DES
Beaux Meubles
EATON

Une pièce unique illustrant une sélection de meubles de style Colonial espagnol récemment importée de Mexico.

SECRÉTAIRE SCULPTÉ

Un meuble hautement décoratif, qui suggère une virilité de formes, exécuté en pin patiné à l'ancienne et sculpté sur toutes ses faces. 5 tiroirs sur le devant et 2 étagères latérales escamotables. 30" x 60".

690.00

Un meuble de qualité que l'on ne peut choisir qu'à la GALERIE DES BEAUX MEUBLES, au septième étage, chez EATON, le rendez-vous des gens de goût.

ECOLE ESTIVALE DE BALLET

à L'AVALANCHE, Saint-Adolphe d'Howard

du 27 juin au 5 septembre



— Cours quotidiens de ballet pour jeunes filles (de St-Adolphe et des environs).

— Les jeunes filles de 7 à 14 ans de quelque endroit de la province, peuvent avoir logement, pension, loisirs organisés en plus des cours intensifs de ballet, à l'Ecole estivale de Ballet. Minimum: 2 semaines de séjour. — Chauffage. À l'épreuve du feu. Prospectus et renseignements, tel.: 276-4346

ESTHER LAMBERT, ballerine, 537, avenue Wiseman, Montréal 8

TOUS LES SOIRS
SAUF LE DIMANCHE

Ritz Café et Night...

DINER et SOUPER

Danse au son de

l'Orchestre de

Max Chamitov

alternant avec notre

DISCOTHÈQUE

En
vedette★
DENISE
DARCEL★
DEUX
SPECTACLES
PAR SOIR

Réservations: 842-4212

AU PETIT CAFÉ

Dîner d'hommes d'affaires

souper - de 6 à 8 h. p.m.

DU LUNDI JUSQU'AU SAMEDI

préposé aux automobiles à l'entrée

L'univers féminin

Un maître d'armes conseille :

Vos garçons sont agressifs, violents, bagarreurs?

Offrez-leur un fleuret et des leçons d'escrime!

Une entrevue de Solange CHALVIN

Ils ont entre sept et quinze ans, ce sont des écoliers pleins de santé mais qui adorent se battre, se transformer en Sir Lancelot, en Robin-des-Bois ou en Thierry la Fronde... ils démolissent tout sur leur passage, bousculent les plus jeunes dans leur enthousiasme, font un bruit infernal en se poursuivant, en se pourchassant à travers la maison, brisent les carreaux des voisins et pillent les clôtures quand ce ne sont pas les plate-bandes dans leurs éternels poursuites. Ce sont pourtant des écoliers très normaux et des enfants équilibrés reconnaissent les professeurs, mais la mère de famille est affolée, fatiguée, aux prises avec les récriminations justifiées des voisins. Nerveuse, elle crie pour faire cesser ces jeux, ce trop plein d'énergie qui transforme la maison en terrain de chasse, en arène de combat.

Un maître d'escrime, M. Gérard Cléroux, père de onze enfants dont quatre garçons de six à seize ans, professeur d'escrime au Centre culturel et sportif de l'industrie de la construction et également l'initiateur d'un cours pour enfants de 7 à 13 ans dans sa région de St-Bruno, nous parle de son expérience auprès des jeunes. Il le fait avec passion quelques minutes avant de quitter Mont-

réal pour un séjour de plusieurs semaines en France et en Italie au cours duquel M. Cléroux étudiera les méthodes de formation des moniteurs et l'organisation des cercles d'escrime. M. Cléroux espère à son retour faire part de ses recherches et suggestions au ministère de l'Éducation dans le but d'introduire l'escrime — comme le recommande le Rapport dans le chapitre sur l'éducation physique — dans les écoles au niveau secondaire et spécialisé.

Trop timide ou trop agressif?

— L'escrime est une activité physique qui convient tout aussi bien aux enfants timides, timorés, sur-protégés qu'aux enfants agressifs, violents, bagarreurs. Tenir avec discipline un fleuret dans la main et apprendre à se battre en respectant des lois, en respectant son adversaire — démolir ce qu'il y a devant soi mais le faire avec élégance, avec adresse, selon une technique, voilà des multiples façons de canaliser l'agressivité de garçons de 7 à 15 ans, et de donner aux trop timides l'occasion d'affronter un adversaire selon les règles du combat.

M. Cléroux nous dit que si dans certains cas, l'escrime est prescrite comme traitement psychologique, tout autant que le judo, dans la majorité des cas c'est par imitation pour ses héros favoris que l'enfant adore se livrer à la pratique de ce sport, malheureusement trop peu répandu au Québec.

Faisons rapidement l'inventaire de nos ressources en ce domaine. L'Académie d'armes du Québec ne comprend que trois maîtres d'escrime. Les moniteurs sont plus nombreux mais tous travaillent à temps partiel dans des centres sportifs, centres de loisirs ou institutions privées. Pour devenir maître d'escrime, il faut avoir pratiqué ce sport régulièrement sous la surveillance d'un professeur pendant cinq ans, avoir exercé le rôle de moniteur pendant trois ans. C'est seulement après cette formation de base, nous dit M. Cléroux qu'on peut envisager le titre de maître d'armes. Toutefois, ajoute-t-il, de plus en plus, le professeur doit avoir une bonne dose de pédagogie — surtout s'il a affaire à des enfants et certaines notions de dynamique de groupes s'il s'adresse à des adultes. Par con-

séquent, une formation en perpétuelle évolution.

Un sport de riche?

Voilà un autre préjugé qu'il faut détruire, nous dit M. Cléroux. Il est vrai qu'il en coûte environ \$40. pour équiper convenablement un enfant d'une dizaine d'années mais cet équipement peut aussi bien servir à plusieurs enfants du même âge, et je prétends qu'on peut équiper parfaitement bien une salle d'armes par exemple dans une région pour environ \$500. à \$800. Une telle salle pourrait même servir à deux régions puisque les professeurs d'escrime pourraient fort bien déplacer eux-mêmes une partie du matériel.

L'équipement complet pour le hockey ou pour le ski est autrement plus dispendieux et pourtant les parents y consentent de bonne grâce. Le problème véritable est la pénurie de professeurs et c'est à la formation de ceux-ci que M. Cléroux voudrait consacrer ses efforts à son retour d'Europe.

Manque de sports individuels

En général, nous dit M. Cléroux, les Canadiens français sont plus enclins à pratiquer les sports d'équipes que les sports individuels. Pourtant, nous dit-il avec beaucoup d'humour, "c'est en tirant du fleuret, de l'épée ou même du sabre qu'on apprend à exprimer ou à réprimer une foule de sentiments. Les femmes y sont d'ailleurs beaucoup plus habiles et persévérantes que les hommes, nous dit-il en terminant. Elles se soumettent de bonne grâce à l'apprentissage d'une technique alors que beaucoup d'hommes s'imaginent tout connaître, posséder leur propre technique, au bout de trois leçons.

Si l'escrime n'est pratiquée jusqu'ici que par certains petits groupes d'initiés dans les centres de loisirs ou centres sportifs, il faut prévoir rapidement une époque où les jeunes pratiqueront ce sport à l'école. Il en résultera probablement que les garçons ont goûté pour la pratique, en serre chaude, des armes anciennes, qui les détournera éventuellement d'exercices plus violents d'agressivité et de violence mal contrôlée à l'âge de dix-huit ans.

Enlevez les poils superflus avec une facilité, une rapidité, une sûreté nouvelles

Pour enlever le poil des bras, des jambes et de la figure, rien n'est aussi facile, rapide et sûr que la nouvelle composition de NAIR blanc pur, agréablement parfumée.

Vous appliquez NAIR... vous voyez: il n'y a plus de poils! Touchez votre peau: elle est douce comme de la soie, et elle le restera longtemps, car NAIR dissout les poils jusque sous la peau sans laisser le moindre poil raide.

Essayez NAIR, nouvelle composition — crème ou lotion.



NOUVELLE COMPOSITION
NAIR



Entouré des plus timides comme des plus téméraires, le maître d'escrime, Gérard Cléroux avec quelques-uns de ses élèves.

Billet-actualité

La peinture... caprice de grandes et petites nations

Les grandes nations ont leur caprice, comme les petites. Certaines se sont même identifiées à travers les âges à l'un ou l'autre de ces caprices.

Ainsi, dans vingt ou cinquante ans, on dira que les Américains étaient une grande nation, mais qu'ils ont eu quelques caprices: Cuba, l'Asie du Sud-Est et St-Domingue. On dira que la France n'aurait pas été tout à fait la France sans sa force de frappe et les hôtels de Paris, que le Canada aurait été tout autre sans Joey Smallwood...

Il faut presque croire que ces caprices sont parfois indispensables pour qu'une nation ait droit à quelques lignes dans le gros Larousse: les Boers s'afficheraient-ils fièrement à la page 1233 du petit dictionnaire s'ils n'avaient été "vaincus en 1902 par les Anglais"?

Et le Québec, se cherche-t-il le caprice qui en fera une nation? Les culottes à l'honorable Irénée Vautrin? Adélard Godbout? Les graines à Jos-D. Bégin? Maurice Bellemare? Non. Ce serait trop facile.

Mais la peinture! Pas celle de Pellan... pas les Krieghoff, volés au Musée de Québec. La peinture de nos grandes routes, celle de nos séparatistes... blanche sur les routes, blanche et verte sur le socle du monument Wolfe, à Québec. La couleur, la nation la déterminera une fois le caprice consacré. L'histoire, d'ailleurs, s'en chargera!

Mais la peinture! Celle des prébendes d'il y a cinq, dix ou vingt ans. Celle dont on s'est servi, voici un an ou deux pour ennobrir les trottoirs de Montréal, celle du F.L.Q....

Ce n'est pas par hasard que les grandes manifestations nationalistes se sont la plupart du temps affirmées d'une façon ou d'une autre dans la peinture. A Québec, la fin de semaine de la fête de la reine, le piédestal du monument Wolfe a été entièrement recouvert... "Au moins cinq chopines de peinture", dit la police. D'aucuns soutiendront qu'il s'agit là de gaspillage. Non. On n'affirme pas un caprice national au compte-gouttes. Au contraire, il se trouvera des psychologues pour opiner qu'il faut douter du nationalisme de ceux qui estiment que Wolfe ne vaut que cinq chopines. A mesure que le sentiment nationaliste des Québécois s'affermira, ce sont des gallons qu'il faudra répandre. Est-ce que les Américains, eux, comptent les marines qu'ils envoient à St-Domingue ou au Vietnam? "75.000 hommes à Saigon" disent les dépêches de cette semaine. Est-ce que la France se contente d'une bombe pas plus puissante que celle d'Hiroshima? "Avec ses 60 kilotonnes, la bombe française actuelle vaut quatre bombes du type Hiroshima" dit Paris-Match (15 mai 1965).

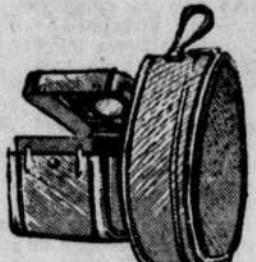
Pourquoi mesquiner sur la peinture? Nous en avons! Puisque l'histoire jugera du sentiment nationaliste des indépendantistes sur l'épaisseur de la couche appliquée au socle du monument Wolfe, de grâce, qu'on ne se contente pas de demi-mesure. Encore une fois...

GUSTAVE

Les voyageurs



qui savent voyager



descendent au
Park Plaza
à Toronto

Le Park Plaza est situé sur Bloor Street, à deux pas du centre.

Le service y est impeccable, et les chambres confortables. Vous pourrez vous détendre dans l'atmosphère élégante du Plaza Roof ou du Prince Arthur, deux merveilleuses salles à manger avec bars où vous serez servi par un personnel prévenant. "Le meilleur hôtel du Canada".

Le Park Plaza

A MONTRÉAL, téléphones à Wellington 5-7413

Hôtel ROYAL ROUSSILLON

restaurant-bar au tromblon d'argent

1610 rue St-Hubert, Montréal 24, Qué., Tél. 849-3214

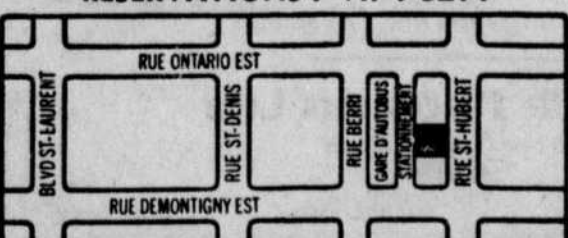
Taux de location
des chambres
\$8., \$10.,
\$12., \$13.
insonorisées
climatisées - T.V.
stationnement
gratuit



**au tromblon
d'argent**

dîner d'affaires \$1.25
souper \$2.00
ouvert de 8 a.m. à 2 a.m.
dimanche 8 a.m. à 12 p.m.

RESERVATIONS: VI. 9-3214



AUTREFOIS...

LE PHARMACIEN ÉTAIT STRICTEMENT UN HOMME DE PROFESSION. Son rôle était de seconder la tâche du docteur du village en préparant les médicaments prescrits par lui.

AUJOURD'HUI...

LE PHARMACIEN EST TOUJOURS UN HOMME DE PROFESSION. Mieux armé que jamais pour collaborer avec le médecin dans la grande lutte contre la maladie — grâce aux découvertes pharmaceutiques qui se multiplient à un rythme accéléré — il se dédouble, cependant, en homme d'affaires qui sait faire profiter sa clientèle de toutes sortes d'avantages nouveaux.

LE PHARMACIEN P.S.M. EST D'ABORD ET AVANT TOUT, LUI AUSSI, UN HOMME DE PROFESSION... MAIS, grâce à une formule moderne d'achat en gros, il offre à sa clientèle — en plus des médicaments à prix très avantageux — souvent à des prix d'abaisses, tous les produits d'hygiène et de beauté qui se trouvent dans les plus grands commerces de détail. Et, toujours, il offre un SERVICE TRÈS PERSONNEL...

PRENEZ LA BONNE HABITUDE D'ALLER À LA PHARMACIE P.S.M. DE VOTRE QUARTIER... Profitez enfin des conseils judicieux du pharmacien sur tout achat de produits pharmaceutiques, d'hygiène et de beauté, tout en bénéficiant de prix toujours avantageux.



CONSEILS PROFESSIONNELS

SERVICES PERSONNELS



Les ventes de Dominion Stores, en hausse de \$28 millions à \$487,735,081

45e rapport annuel

NOMINATION

Bourse de Toronto

potins financiers

L'indice des industriels, compilé par DJ, qui avait perdu 9,51 points la veille sur la Bourse de N.Y., a gagné 53,4 points hier, 4,47 pts plus bas à 904,06. On croit que la liste rencontrera du soutien aux environs de 900. Elle avait traversé la veille la pire réaction depuis le 11 février 1965. La Bourse de Londres a paru aussi assez réactionnaire hier, tandis que les Bourses de Montréal et de Toronto subissaient l'influence néfaste de Wall Street.

Maints courtiers considèrent les reculs récents du marché immobilier comme étant de nature temporaire et ils continuent de recommander l'accumulation des bonnes valeurs boursières. Il faudra s'attendre, toutefois, à bien des mouvements contradictoires d'ici quelque temps, même s'il est vrai qu'il n'y a pas eu, à ce jour, d'excès spéculatifs, présence d'une réaction accentuée.

L'instabilité de la livre sterling, la possibilité d'élections en Angleterre cette année et aussi probablement dans notre pays, la stabilité de l'économie aux États-Unis, etc., furent autant de facteurs qui influèrent sur le sentiment spéculatif.

Il y eut dîner de gala au Cercle de la Place d'Armes hier, sous la présidence de M. Roger Charbonneau, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal en hommage à la femme de l'année, l'hon. Claire Kirkland Casgrain.

Les administrateurs de Rolli-Royce of Canada Ltd., de Go-Tract Limited, et Les Industries Soulanges Limited procéderont samedi à 2 h. p.m., à l'inauguration du site de la future usine de Go-Tract Limited, à Rang St-Dominique, paroisse des Cèdres. Les hon. Gérard Lévesque, Gerin La-Joye et Mgr Caza seront présents, de même que maints autres notables.

Naugatuck Chemicals, une division de Dominion Rubber Co. Ltd., a commencé l'expansion d'un programme d'expansion de \$1,000,000 à un usine de Elmira, Ont., au dire de son vice-président et directeur général, M. F. D. Evans.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Continental Can Co. consent un nouveau plan d'option sur ses actions à ses employés-clé

La Bourse de Montréal a été avisée, le 1er juin, par la Continental Can Company Inc., que, lors de l'assemblée des actionnaires tenue le 27 avril 1965, les administrateurs et les actionnaires de la compagnie ont approuvé un nouveau plan d'option sur des actions de l'entreprise, appelé "The 1965 qualified stock option plan". Un total de 250,000 actions ordinaires ont été mises de côté pour fins de servir à l'adjudication d'options non transférables à des employés-clé à plein temps de la compagnie ou de ses filiales à un prix d'achat qui sera 100% de la valeur marchande raisonnable des actions ordinaires le jour où une option est adjugée. La dite valeur marchande de référence, le milieu entre les prix de vente (haut et bas) des actions transigées sur la Bourse de N.Y. le jour de l'adjudication de l'option. Ces options pourront être exercées en 5 versements et dans les 5 ans. Le plan sera effectif pour une période de 10 ans de la date de son adoption.

Ruby Foo's Enterprises Ltd hausse le taux annuel de son dividende et déclare un supplément

Le rapport annuel de Ruby Foo's laisse voir des records dans les ventes et les recettes au cours de l'exercice, clos le 31 mai 1965 et rendu public hier. À la suite d'une réunion de ses administrateurs, M. Irwin D. Leopold, président, déclare que des derniers avaient autorisé une augmentation du taux annuel du dividende à \$0,16 cts l'action, en déclarant 4 cts par trimestre, contre 3 cts précédemment. Il déclare, en outre, qu'un dividende supplémentaire de 4 cts sera payable le 15 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin 1965; ce qui portera la distribution globale à 8 cts l'action ordinaire. Cet accroissement résulte des accords obtenus du côté des ventes et des recettes au cours de l'exercice terminé le 31 mai 1965. Au dire du président, les gains actuels porteraient à croire que les bénéfices de 50 cts l'action, gagnés durant l'exercice clos le 31 mai 1964, seront dépassés au cours du présent exercice financier, après avoir pourvu à des impôts sur le revenu fortement accrus. À son dire, les ventes et les recettes dans le restaurant aussi bien que dans le motel ont excédé ce qui a été vu à ce jour et les derniers 12 mois les meilleurs encore vus par cette entreprise, dont les titres sont inscrits en bourse.

Les investissements de la SGF demeurent stables à \$10,460,124,00

Le bilan de la Société générale de financement, au 31 mai 1965, montre que les investissements, par rapport au mois précédent, sont demeurés stables à \$10,460,124 et que les financements en cours ont diminué de quelque \$10,000; les placements temporaires, pour leur part, augmentent de près de \$200,000. L'actif global s'élève ainsi à \$22,154,947 par opposition à \$22,076,972 à la fin d'avril. Au passif, on note une augmentation de plus de \$60,000 des bénéfices accumulés, qui atteignent maintenant \$783,303. Les revenus bruts du mois sont de \$113,093, dont \$53,486 en dividendes et honoraires de gestion, ce qui porte les revenus de l'année, à ce jour, à \$644,688. Les revenus nets, pour le mois, après frais de finance et d'administration mais avant impôt, atteignent \$70,803, soit \$344,216 pour les sept premiers mois de l'année. Les bénéfices, après provision pour impôts, s'élèvent à \$62,103 pour mai et à \$284,216 pour l'exercice courant à ce jour.

200,000 actions des Magasins Greenberg Ltée offertes par la Société de Placement Limitée

Société de Placements Ltée, dont le siège social vient d'être transporté dans l'ancien édifice de la Banque Royale, rue St-Jacques, offre, présentement, en souscription au public 200,000 actions de Magasins Greenberg Ltée, au prix de \$4,25 chacune. Le ressort du prospectus, publié à cette occasion, que l'inscription de ces actions en Bourse Canadienne a été approuvée et que la Montreal Trust Co agit comme agent de transfert et fiduciaire. On y lit encore que Greenberg fut fondée en 1946 dans le but de prendre un commerce, établi ici depuis 1918 par M. Michel Greenberg. Aujourd'hui il y a 16 magasins Greenberg, dont 9 à Montréal, 3 à Québec, tandis que les autres se trouvent à St-Hyacinthe, St-Jérôme, Granby et St-Jean. Ses ventes globales atteignent cette année \$9,802,103, contre \$5,870,241 en 1960 et \$3,214,204 en 1958 et son gain par action fut respectivement de 46 cts, 16 cts et 10 cts. Les 200,000 actions ci-dessus mentionnées seront achetées par les actionnaires principaux de la compagnie et leur vente ne constituera pas un financement de l'entreprise. En conséquence, cette dernière ne recevra aucune partie du produit de cette vente. Son actif global figurait, au 31 janvier 1965, à \$2,699,935 selon le bilan pro forma inséré dans le prospectus dont \$1,928,963 constituait des disponibilités vs un passif exigible de \$854,424.

Marcel CLEMENT

NOUVEAUX ASSOCIES



M. Yvan Pouliot



M. Yves Guérard

Castonguay, Lemay, Gravelle et Associés Inc., actuaires-conseils, annoncent avec plaisir la nomination de deux nouveaux associés, MM. Yves Guérard et Yvan Pouliot. Tous deux sont "Fellow" de la Société des actuaires et comptent de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'assurance et des régimes de retraite. M. Guérard, présentement attaché au bureau de Québec reprendra en juillet son poste au bureau de Montréal de la société. M. Pouliot exerce ses fonctions au bureau de Québec.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	For.	Net
Abilibi	2485	127 1/2	124 1/2	124 1/2	124 1/2
Algonia	75	57 1/2	57 1/2	57 1/2	57 1/2
Alliance	20	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Alumin	2740	43 1/2	43 1/2	43 1/2	43 1/2
Aloum pr	50	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Alcan 3 pr	50	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Ang pr 2 1/2	50	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Arg pr 2 1/2	50	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Asbestos	1920	228	224 1/2	224 1/2	224 1/2
Asx pr 2 1/2	120	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2
Banc Mont	1174	56 1/2	56 1/2	56 1/2	56 1/2
Banc NS	125	77 1/2	77 1/2	77 1/2	77 1/2
Banc CN	351	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Banc PC	130	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Bath pr 1/2	30	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2
Bell Phone	2870	46 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2
Brazill	2036	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2
CAE	1860	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2
BC Phone	25	58 1/2	58 1/2	58 1/2	58 1/2
BC Power	1910	228 1/2	228 1/2	228 1/2	228 1/2
Brinco	22945	56 1/2	56 1/2	56 1/2	56 1/2
Cal Power	620	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Can Cent	150	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Can Cent pr	273	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2
Can Dom sup	175	27 1/2	27 1/2	27 1/2	27 1/2
Can Iron	150	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2
Can Mail	425	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
CSL	125	33 1/2	33 1/2	33 1/2	33 1/2
CSE	1200	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Cdn Brew	3375	59 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2
C Breu pr 1/2	50	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2
C Chem pr	200	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2
C Bldg Co	200	59 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2
C Bldg Co pr	100	59 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2
CIL	1075	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
CIL pr	50	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
CPR	6210	56 1/2	56 1/2	56 1/2	56 1/2
Con pr Refr	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Con pr Fina	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
C Vickers	425	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Cent pr 1/2	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Chemical	1730	18 1/2	18 1/2	18 1/2	18 1/2
Cognifin	200	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Cold pr 1/2	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Con pr 1/2	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Con pr 1/2	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
C Glass	200	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2
C Grain	1700	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
C Zell A	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Crut Int	335	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Dair Sea	3400	39 1/2	39 1/2	39 1/2	39 1/2
D Bridge	1275	28 1/2	28 1/2	28 1/2	28 1/2
Col pr 1/2	100	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Dofasco	1130	28 1/2	28 1/2	28 1/2	28 1/2
D Glass	1700	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
D Lime	400	56 1/2	56 1/2	56 1/2	56 1/2
D Stores	800	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
D Stores pr	2100	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Newbaska Gold and Copper Mines et ses activités

VAL D'OR — Le président de Newbaska Gold Mines, M. Léopold Lavoie, annonce que sa compagnie a octroyé un contrat de forage au diamant à la firme L.J. Baker Diamond Drilling Co. Limited, de Val d'Or.

La compagnie de forage doit effectuer pour 3,000 pieds de sondage sur les propriétés de Newbaska dans le canton Vauquelin, à quelques milles de Val d'Or, non loin de la mine "Chimo". C'est sur les recommandations de l'ingénieur de la compagnie, M. B.A. Ramsak, que la compagnie a décidé d'aller de l'avant dans ses travaux d'exploration de cette propriété.

La compagnie accomplit un examen au magnéto-mètre de toute sa propriété en février dernier. Toutes les lignes sont coupées. La foreuse doit entrer en opération jeudi matin.

INDICES à NEW-YORK

Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150

INDICES à MONTREAL

Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150

Bourse de Montréal

Le place local, passablement brisée

MONTREAL — La cote s'est effritée hier au milieu d'une activité modérée en Place locale.

Le virement industriel a été de 346,200 actions et celui des mines et pétrolières de 1,485,400.

L'indice composé a cédé 2,4 à 160,4.

Aux industrielles, Canada Cement a perdu 1/4 à 56 1/4, Du Pont 1/2 à 30 1/2 et Dominion Textile 1/4 à 35 3/4.

Parmi les services publics, Trans Mountain Pipe Line a cédé 1/4 à 61 3/4 et Bell Telephone 1/2 à 60 3/8.

Brinco, par contre a gagné 1/2 à 6 5/8.

Aux banques, Canadienne Impériale de Commerce a cédé 1/2 à 96 1/2, Nouvelle-Ecosse un point 27, Royale 2 points à 6 1/2 et Canadienne Nationale 3/4 à 73.

Parmi les papeteries, Consolidated a cédé 1/4 à 43 1/2, MacMillan Bloedel 3/4 à 31 3/4 et Fraser 3/4 à 33 3/4.

Aux pétrolières, Imperial a perdu 1/4 à 54 3/8 et BA 1/2 à 32 3/4.

Dans le secteur des métaux non ferreux, Hudson Bay Mining a cédé 2 points à 76 et Consolidated Mining and Smelting 1/2 à 43 3/4.

D'autre part, Aluminium et Dominion Bridge ont perdu 3/4 chacun à 31 1/2 et 28, Algoma a gagné 1/8 à 70 1/2.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Jubilee Iron a cédé 30 cts à \$3,60 et Black Hawk 35 cts à \$3,65. Midessa a cédé 20 cts à \$3,60 et Camflo a gagné 16 cts à \$2,86 et Kiens Gold 10 cts à \$2,85.

INDICES à NEW-YORK

Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150
Jeu	150	150	150	150

Position financière solide

La position financière de la compagnie demeure extrêmement solide, même si l'encassement et les placements ont diminué quelque peu depuis un an à cause de l'accélération du programme de construction de magasins. Les fonds investis en terrains, édifices et outillages sont passés de \$9,143,239 à \$16,004,798. Au 20 mars 1965, le fonds de roulement s'établissait à \$24,691,271, au regard de \$27,127,937 à la fin

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

Les bénéfices à un nouveau sommet

Le profit net de l'exercice s'est élevé au montant sans précédent de \$10,077,827, soit \$1,25 par action, une augmentation de \$751,700 ou 8,06% de plus que le chiffre record de \$9,326,127 ou \$1,15 par action atteint au cours de l'exercice précédent. Le profit net représente 2,07 cts par dollar de ventes comparativement à 2,03 cts pour l'exercice précédent.

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

par Roger LABONTE

Le hockey professionnel tiendra la semaine prochaine à Montréal ce qui sera sans doute la plus importante réunion annuelle de son histoire. Les dirigeants du plus grand circuit de hockey professionnel au monde ont énormément de pain sur la planche, à l'occasion de ces assises annuelles, dont l'article majeur à l'ordre du jour portera sur l'orientation future de ce circuit.

Cap sur New York

Bien que ce soit préjuger des décisions qui seront prises par les dirigeants de la Ligue nationale à ce stade-ci de la discussion amorcée au cours des dernières séries éliminatoires, il se pourrait bien que la métropole ait à porter le deuil, si on peut employer l'expression, de la perte du quartier général du circuit, dont il est fortement question qu'il soit transporté à New York. Jusqu'ici, tous les journalistes du sport ont suivi la consigne amicale qui leur avait été donnée pendant les "séries", suivant laquelle, parler fréquemment du projet de déplacement mis de l'avant par Stafford Smythe, ne ferait qu'empirer les choses et rendre plus facile ce déplacement envisagé par certaines autorités de la ligue. On verra dans quelques jours si cette consigne du silence a porté fruit.

Les deux questions qui devraient être discutées au cours de l'assemblée annuelle, seront très certainement le projet d'expansion des cadres de la ligue, et la télédiffusion des joutes de hockey professionnel, aux États-Unis. Bien que la ligue soit en excellente posture financière, ce n'est un secret pour personne que les dirigeants du circuit, qui sont d'abord et avant tout des hommes d'affaires, cherchent à encaisser des revenus encore plus importants chaque année, et l'expansion des cadres et la télédiffusion des joutes, sont les deux excellents moyens qu'ils ont à leur disposition pour y arriver. Il va sans dire que l'exécution d'un semblable programme exigera plusieurs mois, pour ne pas dire quelques années de négociations, avec les intéressés. Mais on semble bien disposé à aller de l'avant dès maintenant, afin de réaliser ces deux projets dans un avenir prochain, même si jusqu'ici dans la discussion, on ait été porté à voir cette réalisation comme très lointaine.

D'inutiles illusions

C'est dire que ceux qui nourrissent encore certaines illusions quant à la possibilité de voir Montréal conserver le quartier général du circuit, pourraient être amèrement déçus. Tout au plus verra-t-on la métropole conserver un fragment de ce bureau-chef, c'est-à-dire que le côté publicité de "la patente" demeurerait possiblement à Montréal. Mais la partie la plus importante, l'administration, irait se nicher outre 45ème. C'est du moins l'opinion émise par un personnage dont la bonne foi ne peut être mise en doute, et qui apporte comme principal argument, qu'un tel déplacement est bien avisé, puisque dans la situation actuelle, la Ligue nationale de hockey a beaucoup plus d'intérêts aux États-Unis qu'elle n'en a au Canada.

Pour être réaliste, il faut reconnaître le bien-fondé de cette assertion, et souligner que le hockey, sport national des Canadiens, en prend un dur coup. Les cadres présents de la Ligue nationale sont composés en grande majorité de joueurs provenant du Canada, mais il est superflu d'ajouter qu'à l'échelle professionnelle, le Canada est désormais dépassé, et de beaucoup, par les États-Unis, où le nombre des équipes professionnelles de hockey ne cesse d'aller en augmentant. Il est heureux que nous ayons encore ici les As de Québec, les Canadiens de Montréal, détenteurs de la coupe Stanley, et les Maple Leafs de Toronto.

Les inscrits à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE	
4 ans et plus — Reclamer — \$1,600	5 FURLONGS
1 Golden Lad Robinson 118 9-5	
2 Harriet Bang Gabrielle 114 6	
3 Taz Town Coy 110 12	
4 Mitochondra Parnell 118 6	
5 Alert Alex Gilbert 110 15	
6 Gallant Chop Elliott 115 20	
DEUXIEME COURSE	
4 ans et plus — Reclamer — \$1,600	5 FURLONGS
1 Red D.L. Nedou 115 3	
2 Mr. Pal Contrada 118 8-5	
3 Spartan Lad Eastman 118 8	
4 Jet Blond Eastman 118 8	
5 Shadow Will Gabrielle 118 10	
6 Lady Liseen Gabrielle 118 10	
7 Triple Folly Phillips 113 12	
TROISIEME COURSE	
Novices 2 ans — \$1,600	5 FURLONGS
1 Major Roberta Webley 2 108 8-5	
2 Lasting Love Coy 1 115 9-5	
3 A. Pond Eddy Gonzales 5 118 9-5	
4 Patsy Fedora S. Gabrielle 4 113 8	
5 Vol Au Vent Elliott 6 113 8	
6 Blackie's Shadow H. Welch 3 118 10	
7 Red Cochran G. Montgomery 7 113 10	
1 et 1A — Inscription de Mme Edna May Allen	
QUATRIEME COURSE	
Novices 3 ans — \$1,700	5 FURLONGS
1 Phat Jay Parnell 120 3	
2 Come True Blue Gabrielle 120 4	
3 Quebec Fleet Eastman 115 4	
4 Mahambrha Coy 115 6	
5 Black Petty Fairbanks 110 8	
6 The Stranger Elliott 115 10	
7 Ho Hum Ho Montgomery 115 10	
8 Beauty Shot Nedou 110 10	



Jacques Barrette (à droite), de La Presse, gagnant de la section de la presse lors du tournoi Pro-Presse O'Keefe 1965 et Jim Swarbrick (à gauche) du Club de golf Hillsdale, président de C.P.G.A. Québec, gagnant de la section professionnelle, apparaissent ici avec Roland Ouellette, gérant de la publicité chez O'Keefe, durant la cérémonie des présentations de cadeaux. Barrette et Swarbrick ont joué des parties de 79 et 71 respectivement sur le parcours de Kana-waki dont la normale est 70. Pour Barrette, il s'agissait de sa 7e victoire en huit tournois Pro-Presse dans la division des journalistes et commentateurs sportifs du Québec.

HANGSEN AU NOMBRE DES CONDUCTEURS

Quatre des voitures les plus rapides au monde ont été inscrites à Mosport

Les quatre plus rapides voitures sports au monde se rencontreront samedi à la piste de Mosport, lors de la cinquième reprise annuelle de la "Player's 200". Ces bolides qui sont encore plus rapides que les autos Formule 1 utilisées lors des courses Grand Prix, seront pilotées par les meilleurs conducteurs au monde, dont plusieurs vedettes d'Indianapolis.

WALT HANGSEN

Walt Hangsen a fait parvenir son inscription hier. Au volant d'une MG Huffaker-Offen-houser, il a pris le départ à Indianapolis de la septième rangée, s'étant qualifié avec un temps de 155.662 milles à l'heure. Il s'est retiré après 135 des 200 tours à cause de troubles mécaniques.

Agé de 47 ans, Hangsen en sera à sa première tentative samedi à Mosport pour la Coupe Player's 200. Il conduira la nouvelle Lola T70 tout comme l'Anglais Hugh Dibley et le champion mondial de l'an dernier John Surtees.

Ce dernier s'est classé quatrième au Grand Prix de Monaco dimanche. Il était deuxième au dernier tour mais manqua d'essence et dut pousser sa Ferrari afin de franchir les derniers cent verges.

La Lola T70 d'Hangsen sera munie d'un moteur Ford tandis que Dibley et Surtees ont équipé la leur d'un moteur Chevrolet. Hangsen possède une expérience variée dans les différentes compétitions d'auto sport.

Il a conduit des Formule 1, et à des courses de longue haleine comme à Le Mans, Sebring, Indianapolis.

Avec la participation d'Hangsen, les organisateurs de la "Player's 200" peuvent com-

pter sur la plus grande variété de voitures de courses jamais alignées dans une épreuve, non seulement au Canada, mais également sur le plan mondial.

En plus de Dibley, Surtees et Hangsen et de leur Lola T70, d'autres grands noms seront au volant des trois autres voitures qui devraient se livrer une lutte serrée. Le vainqueur de l'an dernier, Bruce McLaren, et le champion canadien, Ludwig Heimrath, piloteront une McLaren, modèle qui a permis à Chris Amon de Nouvelle-Zélande de remporter les 120 milles de Pepsi-Cola dimanche dernier à Mont-Tremblant.

Le champion mondial de 63, Jim Clark, dirigera une Lotus 30 tandis que Jim Hall, vainqueur du dernier 12-heures de Sebring, sera sur le siège d'une Chaparral.

On croit que 36 voitures prendront le départ samedi à deux heures dans cette épreuve de 200 milles. On estime que 60,000 personnes se rendront à la piste de Mosport, située à 60 milles au nord-est de Toronto.

RESULTATS A B.B.

PREMIERE COURSE
Queenblue 14.80 5.50
Helen M 4.70 3.90
Autumn Rose 12.90
Temps 1:00.2

DEUXIEME COURSE
Rustling 9.90 4.70 3.40
Blue Xmas 4.10 3.40
Lady Louisa 2.70
Temps 1:22.2

TROISIEME COURSE
Nirday 11.50 4.50 2.90
Snow Water 3.80 2.80
Clenscott Star 2.50
Temps 1:02.1

QUATRIEME COURSE
Baldi 3.30 2.50 2.10
Epic Star 1.90 2.30
Krook 2.30
Temps 1:24.4

CINQUIEME COURSE
Zimzum 3.30 2.40 2.50
Mr G. J. 2.50 2.60
St. Clair 3.00
Temps 0:58.3

SIXIEME COURSE
Quinnella \$4.40
Ing Pearly 34.70 11.50 4.30
Future Time 6.00 4.00
A's Reward 3.00
Temps 1:23.3

SEPTIEME COURSE
Solid Mike 3.40 2.20 2.40
Flighter 2.70 2.40
Another Obstacle 3.70
Temps 1:23.3

HUITIEME COURSE
Volet 7.60 3.30 3.40
Edgar's Lane 8.80 5.30
Riakier 1:00
Exacta: \$104.00

Burdette aux Phillies

PHILADELPHIE — Les Phillies de Philadelphie ont acheté Lew Burdette des Cubs de Chicago dimanche et ont placé Ryne Duren sur la liste de repêchage dans le but de lui accorder son congé sans condition.

Connaissez-vous
les avantages
à louer une
automobile ?
Pour informations

GOYETTE INC.

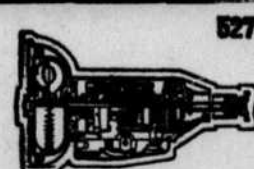
Consultez : Conrad Goyette

Normand De Grâce

Téléphone : 658-8723 — 861-0181

Distributeur de :

Pontiac, Buick, Acadian, Beaumont, Camions G.M.C.



527-3641

N'ÉCHANGEZ PAS VOTRE AUTO
FAITES RÉPARER
VOTRE TRANSMISSION

TRANSMISSION SPECIALTY

6320 UPPER LACHINE ROAD - 5529 PAPINEAU LTD.

2 ENDROITS pour votre inspection avant réparation
2 ENDROITS pour votre service remorquage gratuit
1 ENDROITS pour votre garantie Ouvert 24 heures par jour 7 jours par semaine

TERMES FACILES — JUSQU'À 24 MOIS POUR PAYER



BASEBALL

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE AMÉRICAIN

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE NATIONALE

LIÈGE NATIONALE

Sea Bird II triomphe dans le Derby d'Epsom

LONDRES — Le derby d'Epsom de 1965 a été remporté de brillante façon, hier, par le cheval français Sea Bird II, grand favori à 7/4. Sea Bird, qui appartient à M. Jean Ernyck, industrie du nord de la France, et qui était monté par le jockey australien Pat Lenn, a gagné par deux longueurs.

Deuxième était le cheval irlandais Meadow Court, dont le propriétaire

est M. G. Bell. Meadow Court, de Calgary, monté par Lester Piggott, était coté à 10/1.

Troisième, à une longueur et demie était l'"Outsider" I Say, appartenant à M. L. Freedman et monté par le jockey français Roger Poincelet. I Say était coté à 28/1.

On a tenté à deux reprises de droguer "Niksar", le troisième favori pour le derby d'Epsom qui avait lieu hier après-midi, à ré-

vélé l'entraîneur de ce cheval anglais, M. Walter Nightingall.

"J'avais heureusement des hommes de garde ainsi que des chiens. La première tentative a eu lieu dans la nuit vers 2 heures et l'autre, une heure plus tard".

D'importants renforts de police avaient été amenés dans la matinée aux abords des écuries afin d'éviter toute nouvelle tentative.

J'adore ces moins de 21 ans



*Vous aussi pouvez être admiré par vos amis
comme étant le mieux habillé.*

Joignez-vous simplement au **CLUB DES MOINS DE 21 ANS** de **A. Gold & Sons** OU VOUS POUVEZ OUVRIR UN COMPTE DE CREDIT DE \$100.00 OU PLUS SUR VOTRE PROPRE SIGNATURE.

C'est un fait indéniable que l'élégance et la distinction des vêtements contribuent au succès à l'ouvrage, aident à la popularité avec les filles et donnent confiance socialement.

Joignez le "CLUB des MOINS de 21 ANS" **A. Gold & Sons**
pour l'élégance du vêtement et le succès

C'est facile ! Voici tout ce que vous avez à faire !

\$100 DE CREDIT ET PLUS

POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DE MOINS DE 21 ANS
(ET POUR TOUS LES ETUDIANTS A L'UNIVERSITE)

SI VOUS AVEZ MOINS DE 21 ANS ET AVEZ UN EMPLOI REGULIER (ou si vous fréquentez l'université) postez simplement le coupon ci-dessous ou venez vous-même visiter nos deux magasins.

POSTEZ CECI AUJOURD'HUI

RECEVEZ VOTRE CARTE DE CREDIT DEMAIN

A. Gold & Sons 388 ouest rue Ste-Catherine (angle St-Alexandre)
OU
A. Gold & Sons 960 ouest rue Ste-Catherine (voisin du Lowry)

Il n'y a aucune question embarrassante. Votre signature unique est requise. Tout est confidentiel.

PERSONNEL ET PARTICULIER ALLANT JUSQU'À \$100.00 ET PLUS, sur votre propre "assentiment", sur votre simple signature.

Rien d'autre n'est requis. Seulement votre signature. C'est tout. Dites simplement "SUR MON COMPTE". Nous le ferons... IMMEDIATEMENT !

J'aimerais me joindre au "Club des Moins de 21 Ans" ou ouvrir un "Compte de Crédit Universitaire". Prière de me faire tenir ma carte de crédit personnelle et m'ouvrir un compte privé afin que je puisse y faire porter simplement sous ma signature, le coût des marchandises que j'achèterai quand il me plaira. Il va sans dire que je ne suis pas obligé d'acheter quoi que ce soit.

N.B. Le "Club des moins de 21 ans" est une division de A. Gold & Sons et est une marque enregistrée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN

Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DUMOND
MONTRÉAL 25
388-2152

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630

6305, 25e ave Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 714 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG.

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notrez notre nouveau téléphone : 861-5771

Encouragez nos annonceurs

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard Gosselin

Dimanche dernier c'était l'ouverture du circuit de Mont-Tremblant-St-Jovite, avec la première grande course de la saison. Le succès de cette manifestation est caractéristique de la vogue de ce sport, la course automobile, qui prend de l'ampleur, chez nous. Dès samedi, les fervents de ce sport avaient commencé à envahir St-Jovite pour assister aux essais des concurrents et se disperser dans les restaurants et motels de la région.

La circulation, dimanche, surtout entre Ste-Agathe et St-Jovite, fut presque constamment absorbée par les visiteurs, surtout des jeunes au volant de voitures sport. On estime à près de 30,000 le nombre des spectateurs à cette course. Il s'agit d'un succès qui est à l'honneur des promoteurs qui ont eu la prévoyance de préparer un spectacle de choix. Pour bien assurer la continuité de ces réussites, il faudra toutefois que les autorités provinciales élargissent la route 11, déjà grossie en fin de semaine des milliers de citadins qui montent à l'assaut des Laurentides.

En même temps, à Nominique, on célébrait la fête des arbres. Cette appellation évoque chez nous les fêtes foraines et champêtres des provinces françaises qui vivent près de la nature. Autour des présidents conjoints, M. le curé C.H. Deslauriers, de Mont-Tremblant, et H.J. Irving, des centaines de jeunes et de moins jeunes ont assisté à des démonstrations pratiques sur la façon de planter les arbres. — ici des pins, — et la façon de combattre les incendies. Des avions ont même participé aux exercices. Le tout sous les auspices de l'Association de la Vallée de la Rouge et l'Association de la protection de la forêt de Gattineau. Des collégiens et des étudiants avec leurs professeurs ont participé à cette fête de la nature.

Lundi grand rassemblement amical pour préparer l'ouverture du circuit de golf O'Keefe. Précédant les véritables tournois qui débutent en fin de semaine, O'Keefe réunissait journalistes et golfeurs du Québec, pour une journée de festivités où sûrement il y avait autant de fiches de 120 que de comptes de 80, mais où les chroniqueurs et ceux qui font la manchette locale du golf pouvaient se rencontrer, à ciel ouvert, et discuter leurs problèmes, leurs ambitions, leurs projets et en général, le ton de la saison de golf qui commence.

Dimanche soir, au Reine Elizabeth, c'était le souper à \$50 du centre de l'Immaculée Conception. D'habitude, ce sont toujours les mêmes gens qui contribuent à ces manifestations de charité pour aider à des oeuvres de ce genre de se maintenir et de s'améliorer. Dimanche, toutefois, on a remarqué une nouvelle classe de patrons qui, en plus d'augmenter le nombre des adhérents à cette cause, ont pratiquement assuré un gros succès financier à la soirée. Les pauvres petits enfants ou les petits enfants pauvres ne manquent pas d'en profiter.

"Tennis, mon obsession" est un livre qui s'adresse à ceux qui ont joué, qui jouent ou qui joueront au tennis. Travail d'historien et d'encyclopédie, cette oeuvre de Lucien Laverdure et de Jean-Paul Cofsky est une des meilleures contributions à notre littérature de sport. On y retrouve l'histoire complète du tennis, international, canadien et québécois, avec commentaires appropriés; la liste des champions; des anecdotes qui en agrémentent la lecture; un engagement des auteurs, qui sont des spécialistes, envers ce grand sport de participation; et surtout un chapitre complet de conseils pratiques à ceux qui partagent, peut-être pas leur obsession, mais leur engouement. Un livre à donner en cadeaux aux jeunes, comme aux plus âgés.

Keane ne désespère pas de voir bientôt ses Yankees reprendre du poil de la bête

NEW YORK — Les fiers Yankees de New York affichent une moyenne inférieure à .500 dans le classement, à 9½ parties des meneurs de la ligue Américaine, mais le gérant Johnny Keane refuse toujours de s'affaler.

Keane a également connu des difficultés l'an dernier. Ses Cards de St-Louis tiraient de l'arrière par 10 parties, le 10 août, dans la ligue Nationale, mais ont finalement remporté le championnat.

"Tout le monde sait que les blessures nous ont nuit beaucoup", a déclaré Keane dans son bureau du stade des Yankees hier.

"En l'absence de Roger Maris, Elston Howard et Mickey Mantle, nous n'avons pu nous faire justice."

"Je crois que les gars ont repris leur aplomb maintenant... d'autant plus que nous pouvons compter davantage sur Whitey Ford. Maris peut évoluer chaque jour et Howard devrait revenir prochainement. D'ailleurs, Mantle fait son possible."

Howard, le receveur des Yankees inactif depuis le 3 mai en raison d'une intervention chirurgicale au coude droit, pourra revenir au jeu jeudi.

"Il est incapable de lancer la balle normalement. Nous ne prendrons une décision à son sujet qu'à la dernière minute, mais j'espère qu'il nous accompagnera à l'étranger la semaine prochaine, alors, il pourra nous aider comme frappeur d'urgence", a dit eane au sujet de Howard.

Keane a admis son désappointement quant à la tenue de l'équipe pendant l'absence de ses blessés.

"Je m'attendais à un meilleur rendement. Nous n'avons pas affiché la tenue que je prévoyais, surtout chez les frappeurs. Au fait, personne, à l'exception de Bobby Richardson, ne s'est rendu sur les sentiers avant les présences de Maris et Mantle au bâton."

Chevaux drogués à Rio de Janeiro

RIO DE JANEIRO. — La police a mis fin à l'activité d'une bande qui truquait les courses de chevaux de l'hippodrome de Gadea, à Rio, depuis trois ans. Le chef de cette bande, un commerçant millionnaire, Serafin Xavier Da Silva, ainsi que la plupart de ses membres, ont été arrêtés. Un jockey, Ivo Nogueira et le riche Elias Nigri, suspects d'être mêlés à cette affaire sont en fuite et on croit qu'ils se sont réfugiés en Argentine.

Record mondial de M. Jazy

Au cours d'un meeting d'athlétisme qui s'est déroulé à St-Maur dans la banlieue parisienne, Michel Jazy a battu le record d'Europe du mille, couvrant la distance en 3.55" 5-10.

L'ancien record 3.56" était la propriété du Polonais Witold Baran depuis le 3-8-64.

PARIS. — Dès le départ Jazy bondit en tête et même rondement Vervort le reliait alors et continue à assurer un train très rapide. Après les 440 yards en 56. 7-10 les deux hommes précèdent le peloton de 5 à 6 mètres et ne seront rejoints qu'aux 880 yards convertis en 1. 58" 7-10.

Jazy est alors en 6ème position. Bernard prend alors la tête et bientôt Baran s'y porte à son tour. Le train faiblit quelque peu les 3-4 de mille étant couverts en 3.04" 4-10 par le Polonais suivi de Jazy et Wadoux. A 250 mètres de l'arrivée Jazy attaque sechement et bientôt Wadoux est lâché. Baran tiendra jusqu'à 200 mètres mais en dépit de tous ses efforts il doit s'incliner.

Jazy superbe fonce vers l'arrivée qu'il atteindra sans se désunir pour finalement s'attribuer le record d'Europe alors que Wadoux dans l'ultime ligne droite remonte Baran à qui il souffle la 2ème place sur le fil.

BOXE

LONDRES — Howard Winstone, 126½, d'Angleterre, a arrêté Lalo Guerrero, 127, du Mexique, en 5 rounds; Joe Medel, 122½, du Mexique, a arrêté Walter McGowan, 112½, d'Ecosse, en 6 rounds.

LaDurantaye et Harrison voient leurs exploits reconnus par la ligue

La ligue Nationale de baseball junior n'a sûrement pas le prestige et les moyens financiers pour offrir un prix Hickok ou un trophée Hart, mais elle n'en reconnaît pas moins le talent de ses vedettes, et surtout leurs exploits.

Aussi, à tous les 15 jours, présentera-t-elle au public les noms de ceux qui, croit-elle, ont brillé un peu plus que les autres, et pour la période du 15 au 31 mai, voici ses choix.

L'exploit du mois, il revient au lanceur Louis de la Durantaye, du Verdun Jr, l'auteur

Clark a gagné \$166,621 pour son exploit

- Deux protégés rejetés
- Partage des bourses

INDIANAPOLIS — Les températures se sont encore échauffées à la piste d'Indianapolis, comme il arrive souvent au lendemain de la dangereuse course d'autos de 500 milles, et Parnelli était encore le sujet de la controverse. Alors que les vérificateurs mettaient une dernière main à la liste des bourses en vue du banquet des vainqueurs dans la soirée, on a déposé deux protégés contre le classement officiel.

Les deux protégés ont été rejetés.

Clint Brawner, chef d'équipe de Mario Andretti, classé au troisième rang, a accusé l'équipe de Jones d'avoir poussé sa voiture afin de faire démarquer le moteur après un arrêt au poste de ravitaillement.

Les règlements spécifient un démarrage mécanique seulement, impliquant la disqualification pour une poussée ou un remorquage.

La recrue Gordon Johncock, qui a fini au cinquième rang, a présenté l'autre protégé. Il croyait avoir terminé l'épreuve avant Al Miller, mais un coup d'oeil sur le ruban enregistreur du temps l'a convaincu que Miller s'était assuré du quatrième rang.

La dispute au sujet du deuxième rang n'a fait que souligner le caractère décisif de la victoire de Clark. L'Ecosais s'est échappé quand la transmission de la voiture de Foyt a fait défaut au 116e des 200 tours. Le vainqueur a triomphé de Jones par presque

deux minutes, soit environ cinq milles.

Recrue

L'Italien Mario Andretti a été choisi la recrue de l'année par un comité de journalistes

et de directeurs de la piste d'Indianapolis hier soir.

Les membres du comité ont souligné que les 11 recrues inscrites formaient le meilleur groupe de nouveaux venus de

puis des années, notant que cinq d'entre eux ont fini aux 10 premiers rangs.

Andretti a terminé au troisième et, tout comme le vainqueur Jim Clark et Parnelli

Jones, a surpassé le record établi par A. J. Foyt en 1964.

Une des 10 recrues, qui se sont qualifiées pour prendre le départ lundi dernier, était Billy Foster, de Victoria. Le Canadien avait dû abandonner au 90e tour quand une conduite d'eau de sa voiture a fait défaut. Il était le premier Canadien à se qualifier pour l'épreuve.

Bourses

On a divisé le total de bourses-records lors du banquet des vainqueurs hier soir alors que Clark a récolté \$166,621.

Ce montant du vainqueur, qui est également un record, provient d'un total de bourses de \$628,399, comprenant \$500,495 de la piste, \$97,906 des fabricants de pièces d'autos et \$30,000 en prix accordés pour les étapes.

La bourse totale était supérieure de plus de \$100,000 à celle de l'an dernier. Le vainqueur de l'an dernier, Foyt, avait récolté \$153,650 d'un total de \$506,825, comprenant \$397,150 de la piste.

Au fait, la bourse du vainqueur est décernée au propriétaire de la voiture victorieuse, qui en verse de 45 à 60 pour cent au conducteur.

En plus de l'argent, Clark s'est mérité une Fury Plymouth Sport convertible, six trophées, une montre gravée, une garde-robe de \$1,000, ainsi que de nombreux autres cadeaux.

Parnelli Jones a récolté la deuxième bourse, \$64,661, et la recrue Andretti, la troisième, \$42,051.

Trois femmes à l'entraînement de chevaux actuellement à B. B.

Mme Barbara Kees, une des rares femmes qui s'occupent d'entraînement des chevaux, est de retour à Blue Bonnets. Mme Kees est venue tout près de remporter le championnat des entraîneurs l'an passé. Elle a vu 18 de ses chevaux remporter la victoire, alors que le grand vainqueur, le champion Jacques Dumas, a fini premier avec 19, une seule de plus. Mme Kees, du Maryland, est arrivée hier en provenance de Berkshire, avec une écurie de 18 têtes. Si chacun des 18 gagne au moins une course, Mme Kees fera tout aussi bien que l'an dernier!

Tyalt, qui détient un record de vitesse à Blue Bonnets, et Pubican sont certainement les deux meilleurs pur sang de l'écurie de Mme Kees. Mais elle compte aussi sur Gay Native, Little Janet, Native Jim, Bahram Rock, Another Port, Tylarissa, Face Powder, T.D. Down, Ditty's Dare, Nargie, Gypsy Star, Cover of Stars, en plus des 2 ans, Chimpanzee, Split Star, Roaring Shell et Gibbon, autant de noms avec lesquels le public de Blue Bonnets deviendra bientôt familier.

Mme Kees accuse un retard de 4 victoires sur Jacques Tru-



Mlle ANNE WILKINSON

deau, qui dominait avant le programme d'hier et sur Emile Allain qui en avait trois. Comme l'an passé, Jacques Dumas connaît un lent début. Il n'a gagné qu'une seule fois.

Même si les femmes qui jouent le rôle d'entraîneur sont peu nombreuses, Blue Bonnets est gâtée sous ce rapport. Mme Kees est la troisième à participer au présent meeting. Mlle Anne Wilkinson, de Toronto, s'occupe de trois chevaux — Count The Dice, Marions Pal et Manitouwabing. Denise Lawler, de Providence, fait son début comme propriétaire et entraîneur avec la jument de 4 ans Right End.

Al Coy a lui aussi connu un lent début, mais mardi soir, il enregistrait 5 victoires et il portait son total à 11 avant le programme d'hier. Dennis Elliott avec quatre vainqueurs était son plus proche rival.

Huit pur sang sont inscrits ce soir dans la course St-Jean, dotée d'une bourse de \$1,800. C'est une épreuve de six furlongs et demi. Trois gagnants à ce meeting sont inscrits: Pay Parade, réclamé à son dernier départ; Strong Vincent, qui a payé \$87.00 pour \$2.00 et So Smart, gagnant très populaire à son premier départ. Progress, Djeddel, Ocho Rios, Secret Star et Wilda Rogers sont les autres inscrits.

Charles deviendra-t-il le premier gaucher à triompher dans l'Omnium Canadien?

"Champagne" Tony Lema et le gaucher Bob Charles, gagnants de l'omnium britannique au cours des deux dernières années, participeront à l'omnium canadien au club Mississauga de Toronto. Les joueurs se disputeront une bourse d'une valeur globale de \$100,000 et la coupe d'or Seagram.

De brillants joueurs comme Jack Nicklaus, Bruce Crampton et Arnold Palmer seront également de la lutte lors de la compétition du 14 au 17 juillet. Crampton a remporté sa troisième victoire de l'année à Indianapolis pour passer au

deuxième rang du classement des boursiers, en arrière de Nicklaus.

Lema a gagné \$154,959 en bourses au cours des deux dernières années et ce montant ne tient pas compte du \$50,000 qu'il a mérité dans la série mondiale du golf en septembre dernier. Il est au nombre des grandes étoiles du golf depuis ses victoires dans l'omnium britannique, le tournoi Thunderbird, celui de Cleveland, le Buick et le Crosby. Trois de ces triomphes ont été remportés en quatre semaines.

Lema est encore en quête de sa première victoire cette an-

née. Il a terminé deuxième, en arrière de Crampton, dans le Crosby et troisième dans le Colonial. Il est ordinairement à son meilleur en juin et juillet. Il y a trois ans il a été surnommé "Champagne Tony" à la suite d'une victoire dans l'omnium Orange County alors qu'il avait payé le champagne aux journalistes.

Un ancien "Marine", Lema a remporté sa première victoire importante dans l'omnium mexicain en 1961, un tournoi qui est commandité par la maison Seagram tout comme l'omnium canadien.



Circulation en forêt

tous les jeudis

6h.19 du soir

CKAC-730

Une émission présentée par

Compagnie Internationale de Papier du Canada

Le VO a un goût fin

C'est pourquoi le Seagram V.O. est le whisky canadien qui se vend le plus dans le monde

JOSEPH E. SEAGRAM & SON, LIMITED, WATERLOO, ONTARIO

BIÈRE BLACK HORSE ALE

La bière Black Horse est de retour... comme autrefois, mûrie lentement... vieillie à point. Faites-en l'essai... en connaisseurs, prenez le temps de la savourer.

UN AUTRE PRODUIT DE DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS
BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC

Les pertes américaines augmentent au rythme de l'escalade au Vietnam

Toutes les dépêches d'agences de presse, câblées de Saigon ou de Washington révèlent désormais l'engagement ouvert des forces américaines dans un conflit qui prend de plus en plus l'allure d'une nouvelle Corée. Même si les agences américaines mettent l'accent sur une victoire remportée hier par les G.I. et qui leur a permis de laisser 20 Viets sur le terrain sans subir aucune perte, l'ensemble des informations témoigne toutefois d'une aggravation assez nette de la situation et de pertes

importantes chez les gouvernements sud-vietnamiens et leurs "conseillers" américains. C'est ainsi que l'US Air Force a perdu hier trois appareils descendus par la DCA nord-vietnamienne. Au moins cinq aviateurs ont été tués dans ces opérations aériennes.

Sur le plan politique, on apprend que le général Taylor, ambassadeur des États-Unis au Vietnam, qui devait rentrer à Washington ces jours-ci, n'a toujours pas décidé de la date de son retour.

TAYLOR A WASHINGTON
WASHINGTON — Le département d'État ne sait toujours

pas quand le général Maxwell Taylor, ambassadeur américain à Saigon, sera en mesure de venir à Washington où il était attendu dimanche dernier. Dans l'entourage du département d'État, on reconnaît que l'aggravation de la situation militaire à la suite des violentes attaques du Vietcong à la fin de la semaine dernière aussi bien que la crise gouvernementale sud-vietnamienne qui n'est pas encore complètement résolue, peuvent expliquer l'ajournement du voyage du général Taylor à Washington.

En ce qui concerne la situation militaire, le président Johnson a lui-même déclaré au cours de sa conférence de presse de mardi que les attaques récentes du Vietcong, bien qu'elles aient été attendues, étaient préoccupantes.

Sur le plan politique, les fonctionnaires spécialisés du département d'État soutiennent la position du premier ministre Phan Huy Quat qui vient de faire l'objet d'attaques de la part des dirigeants catholiques vietnamiens. Ces fonctionnaires soulignent que les États-Unis ont plus de raisons que jamais d'appuyer le gouvernement de M. Quat qui s'est montré résolu à poursuivre la lutte contre le Vietcong aussi bien qu'à satisfaire les aspirations du peuple vietnamien.

OPERATIONS SÉRIEUSES

HANOI — L'aviation américaine a de nouveau bombardé hier matin, le Sud-Est de la province de Thanh Hoa, annonçant officiellement à Hanoi. Deux appareils ont été abattus au cours de ce raid. Dans l'après-midi, un troisième avion a été abattu dans la partie occidentale de la province de Nghe An.

Les pilotes de ces trois appareils, ajoutés-on, ont été tués ou faits prisonniers. Ces nouvelles ont été confirmées de source américaine.

BILAN DES RECENTS COMBATS

SAIGON — 1,075 tués, blessés ou disparus chez les gouvernements contre 810 tués et prisonniers du côté vietcong. Telle est la proportion des pertes subies la semaine dernière, donnée de source officielle américaine à Saigon. Les pertes gouvernementales lors des embuscades de Quang Ngai, à la fin de la semaine dernière, ne sont pas comptées dans ce bilan.

Cette augmentation très nette des pertes gouvernementales — elles étaient de 615 la semaine précédente — est due à l'intensification des opérations lancées par le Vietcong depuis quelque temps. Les gouvernements auraient eu en fait 295 tués, 550 blessés et 230 disparus tandis que les Vietcongs auraient perdu 435 hommes contre 345 la semaine précédente. Les pertes américaines ont également augmenté. Elles ont passé de sept tués et 35 blessés à 12 tués et 52 blessés ou disparus. Des deux côtés, les pertes en armes se sont accrues de près de la moitié.

Enfin, on a noté une nouvelle régression de l'activité aérienne la semaine dernière. Le nombre des missions est passé de 17,750 à 16,183. (Les missions de transport et de ravitaillement sont comprises dans ces chiffres).

Paris dissout le conseil général de Saint-Pierre

PARIS. — A la demande du ministre d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer, le Conseil des ministres français a dissous hier matin le Conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon.

M. Louis Jacquinot a souligné que Saint-Pierre avait connu des difficultés avant tout de caractère économique: l'économie mal équilibrée de ses territoires a entraîné des difficultés qui furent d'ailleurs exacerbées par certaines rivalités politiques. Pour la première fois, a-t-il dit le ministre d'État, des perspectives favorables peuvent être envisagées pour revivifier les activités des îles Saint-Pierre et Miquelon, notamment dans les domaines de la pêche et du tourisme.

Londres rappelle aux Six de ne pas ignorer l'AELE

PARIS — "Le gouvernement britannique doute qu'il soit sage de tenter de prendre des décisions importantes concernant l'avenir politique de l'Europe au sein d'un groupe restreint."

"Nous reconnaissons, bien entendu, que l'intégration économique au sein de la C.E.E. doit avoir une contre-partie politique, et il ne saurait être question que nous géions les discussions entre ces pays sur des questions d'intérêt mutuel. Toutefois, les décisions concernant l'avenir politique de l'Europe ne peuvent être prises dans un forum où les opinions de toutes les puissances européennes qui se sont fixées comme objectif une Europe unifiée, peuvent se faire entendre, notamment les membres de l'A.E.L.E. qui souhaitent y participer."

C'est en ces termes que Lord Walston, sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, a défini, devant l'assemblée de l'U.E.O., la position britannique vis-à-vis des projets de l'Europe politique. Lord Walston avait rappelé d'abord que, pour la Grande-Bretagne, "l'Alliance Atlantique constitue la première garantie de la sécurité occidentale, la politique constante des gouvernements qui se sont succédés depuis 1949 en Grande-Bretagne et qui demeure la pierre angulaire de la politique étrangère britannique."

Dans cet esprit, a-t-il souligné, le projet britannique de création d'une force nucléaire atlantique "traduit notre conception fondamentale d'un 'Partenariat' durable entre l'Europe et l'Amérique du Nord."

Lord Walston exprimait le désir du gouvernement britannique "d'instaurer une coopération fonctionnelle avec ses alliés européens sur des bases aussi larges que possible."

A cet égard, il a cité en exemple l'accord conclu avec la France le 17 mai pour la

production d'avions militaires. Mais, a-t-il précisé, "Nous n'avons pas l'intention de mettre l'accent sur la coopération bilatérale... Nous voulons que la coopération s'établisse entre Européens sur les bases les plus larges."

Lord Walston a exprimé le vœu d'une union européenne qui élimine toutes les divisions actuelles, et a insisté sur les résolutions prises à Vienne par le conseil de l'A.E.L.E. d'établir des contacts plus étroits entre les "Sept" et les "Six".

Lord Walston remplaçant à la tribune M. Georges Thomson, ministre d'État au Foreign Office, empêché de se rendre à Paris hier.

Le GOP veut "apprendre" le gaullisme

WASHINGTON — Les membres républicains de la Chambre des représentants ont décidé mercredi d'envoyer en France une "équipe de travail" chargée d'enquêter sur les raisons profondes qui sont à l'origine des difficultés qui affectent l'OTAN et les relations franco-américaines.

Cette équipe sera présidée par le représentant Paul Findley de l'Illinois, qui sera accompagné de MM. Ross Adair de l'Indiana, Hasting Keith du Massachusetts et James Martin de l'Alabama.

Les parlementaires républicains espèrent avoir à Paris des entrevues avec les membres de l'Assemblée nationale française et notamment avec M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères, ainsi qu'avec M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'OTAN, et le général Lyman Lemnitzer, commandant suprême allié.



Pour ces militaires américains, rapatriés de Saint-Domingue, c'est la fin de l'aventure antillaise, en attendant peut-être affectés à une autre zone d'opérations de l'U.S. Army. (Photo UPI)

Une nouvelle commission de l'OEA se rend à St-Domingue dans un climat plus propice

WASHINGTON — La commission de médiation des membres de l'Organisation des États américains, constituée dans la nuit de mardi à mercredi par la réunion ministérielle consultative, quittera Washington ce matin à destination de Saint-Domingue pour continuer la tâche que le secrétaire général Jose Mora poursuit actuellement afin de parvenir à la création d'un climat permettant le retour à des institutions démocratiques. Il leur faudra trouver une formule qui convienne aux deux factions. Hier, en effet, les "constitutionnalistes" ont rejeté les propositions faites par les "imbertistes". Ils y voient une autre "manoeuvre" destinée, selon les "caamanistes", à "truquer" les élections.

Les trois ambassadeurs des États-Unis, du Brésil et du Salvador qui ont été désignés pour constituer la commission ad hoc de bons offices entre les partis vont entamer leur tâche au moment où, selon les milieux officiels américains, des indications d'un retour à des sentiments plus favorables à l'OEA se manifestent notamment au sein de la junte du général Imbert.

L'opposition que les deux camps dominicains avaient manifestée à l'égard de l'organisation régionale et de son représentant, le Dr Mora, est considérée comme normale par les cercles officiels nord-américains étant donné les circonstances actuelles.

Il n'en est pas moins vrai que lorsque les deux factions seront convaincues — et il semble qu'elles commencent à l'être — qu'aucune d'elles ne pourrait remporter sur l'autre une victoire par les armes, elles reconnaîtront le rôle utile que l'O.E.A. peut être appelée à jouer.

La commission se substituera visiblement, dans un délai plus ou moins long, à M. Mora dont les fonctions de secrétaire général de l'O.E.A. vont l'obliger à regagner son poste, ne serait-ce que pour préparer l'importante conférence extraordinaire qui s'ouvrira à Rio de Janeiro le 4 août prochain. L'arrivée de la commission va suivre de près à la fois le succès remporté par M. Mora en obtenant un accord au sujet de la protection du palais national et les indications données par le général Imbert qu'il est favorable à des élections libres tenues sous la su-

pervision de l'O.E.A. et auxquelles tous les partis constitutionnels démocratiques pourront participer.

L'atténuation progressive de la tension entre les forces armées en présence devrait permettre que de telles élections se déroulent dans des conditions de liberté très grande. Tous les civils non armés peuvent circuler librement dans la capitale et notamment, en ce qui concerne ceux qui se trouvent dans la zone tenue par le colonel Caamaño, franchir le corridor de sécurité tenu par la "force interaméricaine de paix" pour éventuellement participer à une campagne électorale.

On se refuse dans les cercles officiels américains à "speculer" sur les noms — en dehors de celui de M. Guzman — de personnalités pouvant être envisagées pour constituer un gouvernement provisoire établi sur une large base politique. Les contacts restent très étroits entre les médiateurs et les factions dominicaines. On est, en tout état de cause, de plus en plus certain, dans les sphères officielles nord-américaines, que ni le colonel Caamaño ni le général Imbert ne doivent participer à un tel gouvernement d'ou, par ailleurs, les extrémistes de droite et de gauche devraient être exclus.

La grande difficulté pour trouver les hommes idoines est que la situation dominicaine est très exceptionnelle dans l'hémisphère par le fait que 32 années de dictature Trujillo ont non seulement éliminé de nombreux éléments valables mais créé des rancœurs et des divergences que quelques mois de démocratie sous le régime Bosch n'ont pu dissiper.

Une paix consolidée On pense généralement à Saint-Domingue que l'Organisation des États américains a remporté un succès indéniable en obtenant mardi la neutralisation du Palais National qui donnait lieu jour et nuit à des violations du cessez-le-feu entre les forces du général Antonio Imbert Barrera et celles du colonel Francisco Caamaño.

Les négociations ont duré plusieurs jours. Des le début, le colonel Caamaño accepta sans conditions apparentes que les troupes de la "force interaméricaine" (OEA) occupent le palais. Il avait d'ailleurs donné

des ordres à ses "commandos" de ne pas répondre aux coups de feu des imbertistes. Mais le général Imbert, pour des raisons de prestige et sans doute

parce qu'il pouvait espérer lancer un jour l'assaut sur le camp retranché caamaniste, avait refusé d'abandonner le palais aux forces interaméricaines.

Mexico propose la permanence des contributions volontaires

NATIONS UNIES — Le Mexique a déposé mercredi un projet de résolution destiné à résoudre la crise financière et constitutionnelle de l'ONU en décrétant une fois pour toutes que le remède au déficit de l'ONU sera cherché au moyen de contributions volontaires des États membres et que les frais des opérations des casques bleus au Congo et au Moyen-Orient seront assumés, de même, par des contributions volontaires, versées au titre général du "maintien de la paix".

Ainsi la résolution mexicaine élimine définitivement la menace de l'article 19 stipulant le retrait du droit de vote que les États-Unis voulaient appliquer aux pays comme l'URSS et la France qui se sont refusés pour des raisons de principe à financer l'opération de l'ONU au Congo, l'URSS agissant de même à

l'égard de la force de police de l'ONU dans le Moyen-Orient.

La résolution mexicaine fait suite à un rapport présenté au comité spécial des opérations du maintien de la paix par le secrétaire général et le président de l'Assemblée, qui, constatant l'impossibilité de rapprocher les différentes thèses, touchant au financement des opérations de l'ONU, préconise des versements de caractère volontaire de la part des États membres pour régler la crise financière, et suggère implicitement que la question de l'article 19 soit définitivement écartée dans cette affaire, pour permettre à l'Assemblée générale de reprendre normalement ses travaux à l'automne, après la paralysie de la dernière session.

Urgence La résolution mexicaine "invite instamment tous les États

membres, et en particulier les pays industrialisés, à agir d'urgence pour porter remède à la crise financière de l'ONU en versant des contributions de nature à sauvegarder, dans un esprit de solidarité internationale, l'avenir des Nations unies".

Le texte mexicain paraît aller loin dans la direction des thèses française et soviétique, en décrétant, rétroactivement, que les sommes déjà versées pour le financement des opérations du Congo et du Moyen-Orient "constituent des contributions volontaires pour le maintien de la paix". La thèse américaine arguait que le financement de ces opérations par tous les États membres avait un caractère obligatoire et que les sanctions prévues pour délinquance au budget régulier de l'ONU s'appliquaient de même aux arriérés pour le financement des casques bleus. C'est sur la base de cette thèse que la quote-part des États membres avait été fixée.

L'URSS s'est déclarée disposée à verser une contribution volontaire pour aider à régler la crise financière de l'ONU à condition que toute référence à l'article 19 soit éliminée et que la destination de ces crédits ne soit pas précisée.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

Wilson cède au "big business"

LONDRES — Le gouvernement travailliste a de nouveau cédé à la pression des milieux d'affaires britanniques en annonçant un adoucissement, au profit des compagnies opérant à l'étranger, de la nouvelle taxe sur les bénéfices des sociétés. Certes, la concession est de portée limitée et l'impôt sur les bénéfices pénalisera toujours les compagnies ayant des intérêts à l'étranger, mais elle aura tout de même pour effet d'étendre de 5 à 7 ans la période transitoire et accroîtra le montant des dégrèvements qui couleront annuellement au fisc britannique environ 20 millions de livres.

Brandt chez de Gaulle PARIS — L'entretien général de Gaulle avec M. Willy Brandt, bourgmestre de Berlin-Ouest et président du parti social-démocrate allemand, a duré une heure dix. Dans la déclaration qu'il a faite à sa sortie de l'Élysée, M. Willy Brandt a notamment déclaré que le dialogue qu'ils venaient d'avoir avait donné lieu à beaucoup de conclusions, et que le général de Gaulle et lui-même avaient examiné la possibilité de donner plus de vie au traité d'amitié franco-allemand.

Proposition républicaine WASHINGTON — Les dirigeants du parti républicain ont proposé mercredi au président Johnson de convoquer une conférence des nations "qui consentiraient à se joindre à nous" pour lutter contre le communisme au Vietnam. Cette proposition est faite par le comité républicain de coordination, composé de 23 membres, chargé de rédiger la politique du parti.

Echanges (à rebours) de diplomates

WASHINGTON — Le gouvernement américain a déclaré mercredi qu'il n'y avait pas de personnel américain en poste à l'ambassade de l'Union soviétique à Washington, qui devra quitter les États-Unis aussitôt que possible. Le diplomate que le département d'État accuse de s'être livré à des activités incompatibles avec son statut diplomatique est M. Stefan Mikhaïlovitch Kirsanov qui occupe la huitième place sur la liste diplomatique de l'ambassade soviétique à Washington.

Nouvelle diète polonaise VARSOVIE — La nouvelle diète polonaise élue dimanche est ainsi composée:

Parti communiste: 255 mandats (contre 256 en 1961).
Parti paysan: 117 mandats (inchangé).
Parti démocrate: 39 mandats (inchangé).

Sans parti: 49 mandats (contre 48 en 1961). Au nombre des sans parti on compte 5 députés du groupe catholique: "Znak"; 3 députés du mouvement catholique pro-gouvernemental "Pax" (contre 3 précédemment) et 3 députés catholiques sociaux (groupe Frankowski).

Remaniement au Japon

TOKYO — M. Eisaku Sato vient de procéder à un remaniement de son cabinet. Le premier ministre japonais qui est au pouvoir depuis sept mois, avait pris la succession de M. Hayato Ikeda sans modifier la composition du ministère, le 9 novembre dernier. Tous les membres du cabinet ont donné leur démission hier pour permettre à M. Sato de désigner lui-même ses collaborateurs.

L'Australie représentera les intérêts EU au Cambodge

WASHINGTON — Le département d'État a annoncé mercredi que l'Australie avait accepté d'assurer la protection des intérêts américains au Cambodge. Les relations diplomatiques entre Washington et Phnom Penh ont été rompues le 3 mai par le Cambodge et les États-Unis ont refusé par la suite de maintenir des relations consulaires. Tous les diplomates américains ont déjà quitté le Cambodge.

Menace de grève de la marine marchande

WASHINGTON — La Marine marchande américaine est toujours menacée d'une grève générale pour le 15 juin si les compagnies et les syndicats des gens de mer ne parviennent pas à se mettre d'accord d'ici là sur de nouveaux contrats collectifs.

L'administrateur fédéral de la marine marchande, M. Nicholas Johnson, a lancé hier un appel aux syndicats et aux compagnies pour qu'ils trouvent les moyens d'éviter une grève qui pourrait, a-t-il dit, être désastreuse pour la Marine américaine de commerce.

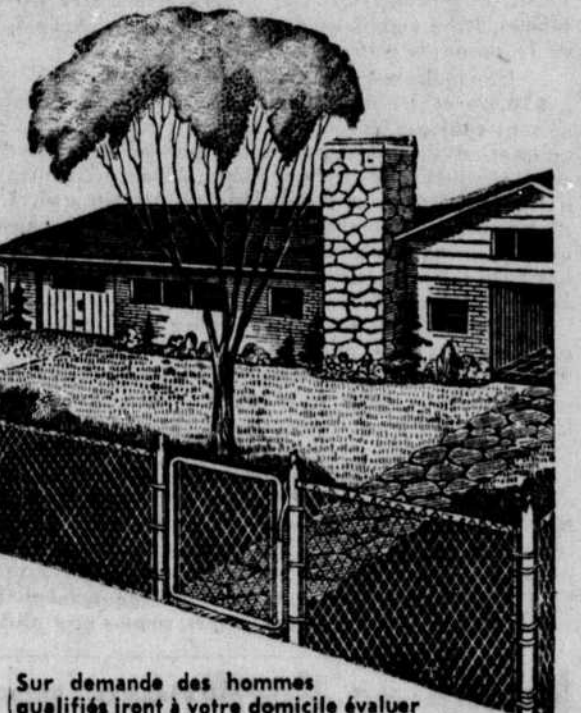
Le matériel américain utilisé contre l'Inde

LA NOUVELLE-DELHI — Dans une lettre adressée au président Lyndon Johnson, le premier ministre indien M. Lal Bahadur Shastri attire l'attention du président des États-Unis sur le fait que les Pakistanais utilisent du matériel américain dans les combats qui ont lieu sur la zone frontalière indo-pakistanaise du Kutch. Selon le premier ministre indien, ce fait provoquerait en Inde des sentiments défavorables aux États-Unis. Le premier ministre indien aurait plus particulièrement mis l'accent sur la gravité des problèmes qu'il doit affronter depuis plusieurs semaines en raison de la détérioration des rapports entre son pays et le Pakistan.

L'"Oiseau matinal" au service des jeunes

PARIS — Pour la première fois, "Early Bird" a été mis hier au service des jeunes. Par son intermédiaire, une liaison en duplex a été réalisée entre le Lycée Henri-IV, à Paris, et le High School de West Bend, dans le Wisconsin. Cette conversation a mis en lumière le contraste entre la formation purement intellectuelle et abstraite des jeunes Français et la multiplicité des activités proposées à leurs camarades américains.

Faites installer votre clôture



Sur demande des hommes qualifiés iront à votre domicile évaluer le coût sans obligation de votre part. Clôture à maille de chaîne, pour terrasses, parterres. Acier galvanisé. Hauteur 36", 42" et 48". Maille 2 pouces.

COMMANDES TELEPHONIQUES
SIGNALÉZ 288-0251.

1406 St-Denis • 6955 St-Hubert
Centres d'achat Wilderton et Rockland

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 h. 30

Omer De Serres



le CARTIER
Un intérieur créé par

LE CARTIER/APARTEMENTS DE LUXE
COIN DES RUES SHERBROOKE ET PEEL

Vous pouvez maintenant visiter les appartements modèles
Bureau de location sur les lieux

Pour renseignements appelez \$ Montreal Trust 845-0422